



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 081 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 13 avril 2005

—

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 13 avril 2005

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par le député de Palliser.

[Note de la rédaction: les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE VAISAKHI

L'hon. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, au Canada et dans le monde entier, les Sikhs célèbrent ce mois-ci le Vaisakhi, le 306^e anniversaire de la nation sikhe, la Khalsa.

Le fondateur de la nation sikhe, le gourou Gobind Singh Ji, pria pour l'égalité, la vérité, la tolérance, l'honnêteté, la fraternité et le respect de tous. Les Sikhs du Canada sont invités à suivre les traces des gourous sikhs. La collectivité sikhe du Canada et moi sommes profondément reconnaissants de la participation soutenue du premier ministre aux célébrations du Vaisakhi, y compris de sa présence à la cérémonie religieuse qui a eu lieu ce matin dans l'Édifice de la Confédération.

Les Sikhs du Canada peuvent être fiers de leurs contributions, aussi nombreuses qu'importantes, dans tous les secteurs d'activité du Canada. Je félicite tous les Sikhs canadiens à l'occasion de l'anniversaire de naissance de la nation sikhe, la Khalsa.

* * *

• (1405)

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, la propriété privée et la mise en valeur des biens privés sont le fondement de la croissance et de la prospérité de notre pays. Pourtant, le droit de propriété est absent de la Charte canadienne des droits et libertés, proclamée en 1982.

Le droit de propriété devrait englober le droit d'acheter, de conserver, de vendre et de léguer des biens ou d'en jouir. L'inscription du droit de propriété dans la Charte n'empêcherait

pas les gouvernements de s'ingérer dans l'utilisation des biens, mais les obligerait à indemniser convenablement les propriétaires.

La situation actuelle est particulièrement exaspérante pour les propriétaires de terres rurales. Par exemple, si un animal appartenant à une espèce déclarée en danger par le gouvernement se trouve sur une terre rurale, le propriétaire ne peut pas utiliser la terre en question. Or, il continue de payer des impôts. S'il tente de vendre sa terre, il est probable que personne ne voudra l'acheter, parce qu'elle est inutilisable.

Si le droit de propriété est acceptable dans un pays communiste comme la Chine, pourquoi ne l'est-il pas au Canada? Il est temps que le Parlement protège le droit de propriété.

* * *

[Français]

LES CHEVALIERS DE COLOMB DE GRAND-SAULT

M. Andy Savoy (Tobique—Mactaquac, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec grande fierté que je prends aujourd'hui la parole à la Chambre des communes pour rendre hommage au Conseil 0621 des Chevaliers de Colomb de Grand-Sault, Assemblée Mgr C.V. Leclerc. Cet organisme de services de ma circonscription, Tobique—Mactaquac, rend service à la collectivité depuis 60 ans et vient de célébrer son jubilé de diamants.

Deux membres ont servi au sein de cet organisme pendant ces 60 ans, et plusieurs autres ont de longs états de service. Ce sont: Mgr Urbain Lang, membre des Chevaliers de Colomb depuis 63 ans, soit avant même la création du conseil de Grand-Sault; Joe Toner, 60 ans de service; Bernard Savage et Patrick Ouellette, 59 ans; Everard Daigle, 49 ans et Enoil Bourgoûin, 42 ans.

Aux Chevaliers de Colomb de Grand-Sault, félicitations à l'occasion de votre 60^e anniversaire.

* * *

LE CONCOURS SOLISTES ET PETITS ENSEMBLES DU QUÉBEC

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, c'est sous le thème « Chapeau les musiciens » que se tiendra la cinquième édition du Concours solistes et petits ensembles du Québec, du 15 au 17 avril, dans ma circonscription, à Victoriaville.

Ils seront plus de 1 700 musiciens âgés entre 7 et 42 ans à participer à cet événement majeur tenu sous la présidence d'honneur du comédien bien connu des jeunes, Jean-François Harrison.

Article 31 du Règlement

Ce concours est organisé par la Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec, qui compte plus de 13 000 membres.

Les participants occuperont une dizaine de salles pour réaliser plus de 800 auditions pendant ce prestigieux concours. Plus de 30 000 \$ en bourses de perfectionnement seront partagés entre les meilleurs musiciens et ensembles musicaux.

Le public pourra assister à une multitude de spectacles et de concerts présentés sur différentes scènes.

Il s'agit d'une occasion unique pour le public d'apprécier les talents de chez nous.

* * *

[Traduction]

LA FÊTE NATIONALE DE LA BULGARIE

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège de prendre la parole à la Chambre en tant que premier député fédéral d'origine bulgare.

Ce fut un grand honneur pour moi de participer, à l'ambassade bulgare, aux célébrations de la fête nationale, laquelle commémore la libération du pays du joug ottoman en 1878.

À cette heureuse occasion, j'ai assisté à la remise de l'insigne d'honneur du ministre des Affaires étrangères de la Bulgarie, le « Laurier d'or », à M. Luc Dupont, pour sa contribution au développement des relations économiques entre le Canada et la Bulgarie. M. Dupont est le premier Canadien à recevoir cet honneur.

Je demande à tous les parlementaires de se joindre à moi pour féliciter M. Luc Dupont, récipiendaire du Laurier d'or, et pour saluer les Bulgares du monde entier à l'occasion de leur fête nationale.

* * *

LE PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

M. Daryl Kramp (Prince Edward—Hastings, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens sont de plus en plus dégoûtés par le scandale des commandites et plusieurs d'entre eux se tournent vers le Parti conservateur pour former le prochain gouvernement. Ils cherchent un parti qui ne musellera pas ses députés à l'occasion de votes importants sur les grandes questions sociales, un parti qui n'interrompra pas les travaux des comités parlementaires par crainte de témoignages négatifs, un parti qui ne s'en remet pas à des tractations secrètes douteuses avec ses sbires en vue de remporter les élections.

Notre chef a réussi, après un seul appel au gouvernement de l'Ontario, à établir de meilleures relations de travail avec la province la plus importante du pays, ce que le premier ministre n'a pas su faire au cours des 10 derniers mois. L'appui que le chef de l'opposition donne aux provinces en ce qui concerne le déséquilibre fiscal a amené Greg Sorbara, le ministre provincial libéral des Finances, à déclarer qu'il est « un grand ami du Canada ».

Si le chef de l'opposition officielle arrive à établir de meilleures relations de travail avec un gouvernement provincial à la suite d'un seul appel téléphonique, la population peut s'imaginer ce qu'il pourrait faire en tant que premier ministre.

* * *

LA BOXE

L'hon. Mark Eyking (Sydney—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour féliciter un citoyen de ma circonscription,

Michael Gerrow. Michael, qui a 15 ans, habite à Sydney Mines, en Nouvelle-Écosse.

Je suis fier d'annoncer aujourd'hui que Michael est rentré de Prince George, en Colombie-Britannique, où il a remporté une médaille d'or dans la catégorie poids moyen aux championnats de boxe du Canada.

Michael est membre du Tommy Gordon Boxing Club à Florence, au Cap-Breton, où il s'entraîne sous la direction de John MacNeil. John et d'autres bénévoles du club de boxe font un excellent travail auprès des jeunes de notre collectivité et ils méritent nos hommages.

Le Cap-Breton est très fier de Michael et l'a accueilli en héros chez lui à Florence. Au nom de tous les habitants du Cap-Breton, je veux féliciter Michael et le Tommy Gordon Boxing Club de leur succès durement gagné et je souhaite à Michael de nombreuses autres médailles d'or.

* * *

● (1410)

[Français]

LA DÉMOCRATIE

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Monsieur le Président, la démocratie est en danger quand des gens sont prêts à mentir, à trahir, à mépriser, à illusionner le Québec, à humilier ce Québec au nom de la soif du pouvoir, de l'appétit matériel et de la prétention unificatrice, au nom de l'argent sale, au nom du chef.

Elle est en danger quand des programmes manipulateurs veulent imposer des présences mystificatrices et abrutissantes, des unanimités stériles et des silences complices.

La démocratie est en danger quand la peur, le népotisme, l'hypocrisie et la corruption martèlent orgueilleusement les portes du Québec pour y ériger des trophées à l'ignorance, au sectarisme.

Au Bloc québécois, nous croyons que la dignité humaine, seule valeur authentique, ne doit jamais être amoindrie ou avilie, surtout en politique. Nous sommes convaincus que, pour susciter l'intérêt d'un nombre substantiel de membres de nos collectivités à l'exercice de la citoyenneté, la politique doit non seulement avoir l'air propre, mais être profondément propre.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, Needle Aid est une petite entreprise médicale située dans ma circonscription, qui est celle de Dartmouth—Cole Harbour. Cette entreprise relativement nouvelle est novatrice et tournée vers l'avenir; elle est la preuve qu'une petite entreprise peut réussir avec le soutien du gouvernement par l'entremise de l'APECA.

Article 31 du Règlement

Needle Aid a mis au point au Canada un petit appareil sûr et commode visant à orienter une aiguille sans danger vers le bon endroit; cela est particulièrement avantageux pour les personnes qui doivent se faire elles-mêmes des injections. Needle Aid rend service à toute une gamme de malades: les personnes âgées, les handicapés visuels, les diabétiques et les gens qui ont parfois peur des aiguilles. C'est là un service précieux pour de nombreux Canadiens.

Je félicite le directeur général de Needle Aid, Tom Inkpen, et l'ensemble de son personnel pour leur dur labeur en vue de mettre au point de nouvelles technologies qui facilitent la prestation de soins aux Canadiens. Je félicite également l'APECA et son ministre d'appuyer la technologie et l'innovation dans le Canada atlantique.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, je suis fier d'être Canadien et, à ce titre, je considère qu'il est de mon devoir de défendre les notions d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité.

Les honnêtes citoyens de Regina—Lumsden—Lake Centre m'ont confié la responsabilité de soutenir le bien et de mettre un terme à la corruption libérale. L'extorsion, la corruption et la criminalité ne sont pas des valeurs canadiennes. Ce sont toutefois les valeurs du Parti libéral du Canada. Non seulement les libéraux ont-ils fermé les yeux sur ces activités, mais ils y ont même participé. C'est impardonnable.

Cela signifie en fait que le premier ministre, le Cabinet et le Parti libéral dans son ensemble ne sont pas dignes de gouverner. Les Canadiens méritent un gouvernement transparent et responsable qui respecte à la fois les Canadiens et les lois de notre pays.

De la fraude et du blanchiment d'argent en passant par les nominations partisans dont le gouvernement en poste s'est rendu responsable, il y a une chose qui est claire: qu'il s'agisse de Gagliano, de Chrétien ou du premier ministre actuel, un libéral reste toujours un libéral.

Au nom de tous les Canadiens, j'aimerais transmettre un message aux libéraux. Nous ne sommes pas à vendre et, au moment d'aller aux urnes, nous nous souviendrons de ce qui s'est passé.

* * *

[Français]

LA POLYVALENTE AUX-QUATRE-VENTS

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, le 18 mars dernier, j'ai eu l'occasion de rencontrer un groupe d'étudiants et d'étudiantes de la polyvalente Aux-Quatre-Vents, de Dalhousie, au Nouveau-Brunswick, pour discuter avec eux de mon rôle de député et du rôle du gouvernement.

J'ai été fasciné de constater l'intérêt de ces jeunes envers la politique canadienne et la pertinence de leurs questions. Ce fut très enrichissant pour moi de pouvoir discuter avec ces jeunes qui représentent l'avenir de notre pays. Je suis convaincu que certains de ces jeunes se retrouveront dans cette Chambre un jour. J'encourage tous mes collègues à participer à de tels échanges pour permettre à ces jeunes d'en apprendre davantage sur notre système de gouvernement.

Je désire, devant cette Chambre, remercier l'enseignante Joan Branch-McIntyre et ses élèves de m'avoir invité à leurs cours. J'espère que cette expérience fut aussi profitable pour eux qu'elle le fut pour moi.

[Traduction]

LA SANTÉ

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, les Canadiennes ont été choquées d'apprendre cette semaine que Santé Canada rencontrait en secret les fabricants d'implants mammaires afin de discuter avec eux de la possibilité de ramener les implants de silicone sur le marché canadien.

Cet incident dénote un problème au niveau de l'approbation des médicaments par Santé Canada. Les Canadiens sont souvent tenus dans l'ignorance en ce qui a trait à la sécurité d'un produit, à son efficacité et même à la façon dont les tests sont effectués.

Les tests cliniques sur les implants de silicone ont souvent été menés sur un trop petit nombre de femmes et une trop courte période pour pouvoir être fiables. Ce n'est qu'avec le temps que les Canadiennes ont commencé à se plaindre d'implants qui fuyaient et de nombreuses complications dont l'arthrite, des problèmes vasculaires et des maladies auto-immunes.

Le seul fait de permettre au public de faire part de ses commentaires après le dépôt d'un rapport ne permettra pas de protéger la santé et la sécurité des Canadiennes. Voilà un autre exemple qui montre bien que le gouvernement actuel n'accorde pas une grande priorité aux femmes.

* * *

● (1415)

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre dit qu'il a l'autorité morale nécessaire pour sortir le Canada du marécage à forte odeur de scandale dans lequel le Parti libéral l'a plongé.

Mais la vérité vient d'éclater au grand jour, et c'est loin d'être joli. Les conspirateurs du Parti libéral nous ont laissé voir leur mépris total pour les Canadiens qui ne sont pas de race blanche. Selon l'organisateur libéral Beryl Wajzman, les membres des communautés culturelles sont les bienvenus parmi les libéraux uniquement à titre d'esclaves pendant les campagnes électorales et les courses à la direction du parti. Voici les propos de M. Wajzman, tels que rapportés dans *Le Devoir* d'aujourd'hui: « Chaque fois que le Parti libéral a besoin des communautés culturelles, il en a besoin pour deux choses : comme esclaves dans les campagnes électorales ou pour acheter des billets. »

Venant de l'un des principaux organisateurs du premier ministre, de tels propos dépassent les bornes. On y décèle l'attitude véritable des libéraux envers les communautés culturelles. Les libéraux s'attendent à ce qu'elles votent pour eux, mais les traitent comme si elles n'étaient rien d'autre qu'un bien leur appartenant.

J'exige que le premier ministre cesse de se vanter de son autorité morale et qu'il demande pardon à tous les Canadiens que son parti et lui-même ont exploités au fil des années.

* * *

[Français]

L'ESCADRON 921 DE L'ANCIENNE-LORETTE

M. Bernard Cleary (Louis-Saint-Laurent, BQ): Monsieur le Président, depuis plus de dix ans, l'Escadron 921 de l'Ancienne-Lorette des cadettes et cadets de l'Aviation Royale donne une voix à notre jeunesse, en lui permettant l'apprentissage de diverses techniques de survie, l'expérimentation de techniques de vol ainsi que la pratique d'un instrument de musique et certains sports.

Questions orales

Cette année, l'escadron propose le Défi du président, dans lequel les jeunes auront à remettre à neuf un avion certifié sous la supervision de pilotes chevronnés.

Le Bloc québécois remercie tous les intervenants qui font de l'Escadron 921 un endroit formateur pour la jeunesse, contribuant ainsi à construire la société québécoise de demain.

* * *

[Traduction]

AIR INDIA

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, hier soir, la Chambre s'est faite le porte-parole des victimes de l'attentat commis contre le vol d'Air India et a demandé au gouvernement de tenir une enquête publique sur cette tragédie, qui constitue le pire attentat terroriste de l'histoire du Canada.

Depuis le verdict de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, le 16 mars, le chef de mon parti et moi exigeons au nom du Parti conservateur que le gouvernement ordonne la tenue d'une enquête publique. Les familles des victimes ont vécu une attente angoissante pendant les 20 années au cours desquelles l'enquête s'est éternisée. Elles ont dû endurer l'horreur de revivre l'événement tragique année après année sans qu'on fasse de progrès visibles pour mettre fin à cette affaire.

Au bout du compte, les familles sont abandonnées à leur sort. Elles ne peuvent tourner la page et elles n'ont pas obtenu de réponses. La solution de la vice-première ministre, qui consiste à faire appel à un expert, ne correspond aucunement à la volonté des familles et de l'ensemble de la population canadienne. La ministre fait semblant d'agir et se cache derrière de faux prétextes.

La Chambre s'est prononcée hier soir en faveur d'une mesure visant à honorer la mémoire des 329 personnes qui sont mortes à bord du vol 182 d'Air India. C'est maintenant au tour du gouvernement d'agir.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE DU TEXTILE

L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, j'ai participé hier à Cowansville à une annonce importante pour le secteur du textile. L'entreprise Consoltex annonce un investissement de 14 millions de dollars dans ses usines avec la participation du gouvernement du Québec.

Consoltex de Cowansville sera le principal tributaire des investissements qui assurent le maintien de 40 emplois. Je félicite son président Marcel Thibault, qui a opté pour l'innovation dans un secteur qui connaît de graves problèmes. Merci au député provincial de Brome—Missisquoi, Pierre Paradis, et au ministre Claude Béchard pour avoir attaché les ficelles de cet investissement.

Je m'implique à 100 p. 100 dans le textile dans Brome—Missisquoi. J'ai organisé des rencontres à Ottawa avec les divers ministères concernés, afin d'ouvrir de nouveaux marchés au niveau international. C'est en continuant la coopération entre tous les échelons, soit fédéral, municipal, provincial, la direction de la compagnie et le syndicat, que nous pourrions non seulement préserver mais développer l'industrie du textile.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

AIR INDIA

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, hier soir, la Chambre a voté en faveur de la tenue d'une enquête publique sur la tragédie d'Air India. En fait, cette motion a été appuyée par des députés de tous les partis à la Chambre. Le premier ministre a la responsabilité morale de se plier à la volonté de la Chambre et aux désirs des familles des victimes.

Le premier ministre respectera-t-il ce vote et ordonnera-t-il dès maintenant la tenue d'une enquête publique sur la tragédie d'Air India?

• (1420)

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la vice-première ministre a rencontré cette semaine certaines des familles. Elle a déclaré qu'elle annoncerait le nom d'une personne experte en la matière qui rencontrera les familles. Cette personne cherchera les réponses et cernera les questions auxquelles il faut répondre, et le gouvernement déterminera sa position.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, la Chambre a voté en faveur de la tenue d'une enquête publique en bonne et due forme.

Je veux revenir aux réponses évasives que le premier ministre a données hier. Devant la Commission Gomery, le premier ministre a dit que sa relation avec Claude Boulay se limitait à de simples salutations d'usage. C'est ce qu'il a déclaré dans son témoignage. Toutefois, un autre témoin a affirmé que le premier ministre avait discuté des affaires du gouvernement avec Claude Boulay lors d'un déjeuner durant le congrès libéral.

Le premier ministre a-t-il, à un moment ou un autre, déjeuné avec Claude Boulay, oui ou non?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, mon témoignage est du domaine public. Toute allégation d'ingérence de ma part dans quelque contrat que ce soit est un mensonge.

Je vais cependant dire aux députés ce qui n'est pas un mensonge, et c'est la position actuelle des conservateurs sur la question des soins de santé. La semaine dernière, c'était Ralph Klein. Aujourd'hui, c'était Preston Manning et Mike Harris.

Quelles sont les intentions des conservateurs, intentions qui ne sont plus cachées? Je vais le dire aux députés : pas de rôle pour le gouvernement fédéral dans les soins de santé, pas de Loi canadienne sur la santé, pas d'opposition à la privatisation des soins de santé. Je vais me battre avec acharnement contre les conservateurs et nous allons protéger la Loi canadienne sur la santé.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, nous accusons souvent le premier ministre de manquer de transparence, mais cette réponse était aussi transparente que possible. Je vais poser la même question au premier ministre jusqu'à ce qu'il y réponde.

[Français]

Hier, le premier ministre a refusé de répondre lorsqu'on lui a demandé s'il avait déjeuné, oui ou non, avec Claude Boulay, un autre millionnaire des commandites.

Questions orales

Je vais encore poser ma question. Est-ce que le premier ministre a déjeuné avec Claude Boulay au congrès libéral, oui ou non?

[Traduction]

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le témoignage est là dans son intégralité. Cependant, parlons un peu de transparence. Parlons des intentions cachées des conservateurs en matière de soins de santé, que le député refuse de divulguer.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Il semble que l'invitation ait été acceptée avec beaucoup d'enthousiasme. Je sais que le premier ministre a dit « parlons », mais nous pourrions peut-être employer d'autres mots et poursuivre la réponse sans invoquer la nécessité que tout le monde participe à la discussion pendant la période des questions. Il y a des endroits propices à ce genre de discussion à l'extérieur de la Chambre, mais nous le faisons ici en ce moment, alors que l'échange devrait être entre deux personnes uniquement. J'invite tous les députés à garder cela à l'esprit.

Le premier ministre a maintenant la parole pour répondre à la question.

Le très hon. Paul Martin: Monsieur le Président, le chef de l'opposition a une responsabilité envers les Canadiens, soit celle de nous communiquer sa vision en matière de soins de santé.

Le fait est que les trois piliers les plus importants de son parti, Ralph Klein, Mike Harris et Preston Manning, ont maintenant révélé ce que le chef de l'opposition a peur de dire aux Canadiens, soit qu'il abolirait la Loi canadienne sur la santé, qu'il enlèverait au gouvernement fédéral son rôle dans les soins de santé et qu'il privatiserait les soins de santé. Nous ne permettrons pas que cela se produise. Nous défendrons le système canadien de soins de santé.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Pas étonnant, monsieur le Président que le chef du Parti libéral ait dû écrire aux députés pour leur dire de ne pas paniquer.

Je lis le témoignage:

M. Finkelstein: Mais vous souvenez-vous d'une rencontre ou d'une petite réunion un peu plus significative qu'une simple salutation d'usage?

[Le premier ministre]: Non, non.

Alain Renaud : Moi je l'ai su [au] Congrès du Parti libéral où monsieur [le premier ministre] et monsieur Claude Boulay étaient assis ensemble et Madame Deslauriers, et ils parlaient abondamment du projet d'Attractions Canada. Ils poussaient là-dedans. Alors, c'était difficile de ne pas écouter. J'étais à côté d'une table, lors du congrès, en train de manger un sandwich, et ça semblait très amical.

Est-ce...

• (1425)

Le Président: Le premier ministre a la parole.

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je conseille au député de lire tout le témoignage et de lire aussi les commentaires du juge Gomery lorsqu'il a commenté ce que M. Renaud a dit.

Cela étant dit, pourquoi le député refuse-t-il de parler de ses intentions cachées concernant les soins de santé? Pourquoi refuse-t-il de prendre la parole et d'aborder les questions soulevées par Preston Manning et Mike Harris en son nom? Les Canadiens ont le droit de savoir quelle est la position du Parti conservateur. Pourquoi délègue-t-il Mike Harris et Preston Manning pour faire sa besogne?

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, si ce n'était pas si grave, je dirais que le premier ministre risque de devenir la risée du pays.

C'est très simple, dans son témoignage, le premier ministre a déclaré qu'il n'entretenait pas de contacts avec Claude Boulay. Pour la dernière fois, a-t-il déjà, oui ou non, déjeuné avec Claude Boulay?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la santé est peut-être une farce pour le chef de l'opposition, mais ce n'est pas le cas...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le chef de l'opposition a posé une question. Le premier ministre essaie d'y répondre et il a le droit d'y répondre. Je vous rappelle à l'ordre. Nous perdons beaucoup de temps. Des députés seront très déçus de ne pas avoir pu poser leurs questions et obtenir des réponses.

Le premier ministre a la parole.

Le très hon. Paul Martin: Monsieur le Président, seul le chef du Parti conservateur croit que la santé est une farce. Nos vis-à-vis ne réussiront pas à faire taire les millions de Canadiens qui veulent défendre notre système de santé. Les conservateurs ont remis en cause les principes de la Loi canadienne sur la santé, le rôle du gouvernement fédéral. Ils affirment maintenant qu'ils veulent privatiser le système de santé et le chef de l'opposition n'a pas le courage de prendre la parole pour dire...

Le Président: Le député de Laurier—Sainte-Marie a la parole.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, dans sa lettre ouverte aux libéraux, le premier ministre a écrit:

J'ai veillé à démettre de leur poste tous les responsables de sociétés d'État impliqués dans cette affaire.

Pour être bien clair, le premier ministre affirme-t-il que Jean Pelletier, André Ouellet, Marc LeFrançois ont été congédiés parce qu'ils étaient directement impliqués dans le scandale des commandites?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, lorsque ces événements sont survenus, on a émis les raisons pour lesquelles ces personnes ont été congédiées. C'était clair que dans le cas de M. Pelletier, c'était la question de Myriam Bédard. À chaque fois, on a donné les raisons.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, voilà une version complètement contradictoire par rapport à ce qu'il a écrit à ses militants. Il est en train de trébucher dans ses versions contradictoires.

Il a dit aussi avoir rappelé l'ambassadeur du Canada au Danemark, Alfonso Gagliano. Voilà sa version. Il a dit ceci devant la Commission Gomery, et je cite: « Monsieur Fournier, nous n'avons posé aucun jugement sur M. Gagliano », a-t-il dit en répondant à l'avocat de ce dernier, « [...] c'était une recommandation du ministre que j'ai endossée, mais on ne portait aucun jugement sur M. Gagliano. »

Comment peut-il dire aujourd'hui qu'il l'a congédié, qu'il l'a ramené du Danemark en vertu du scandale des commandites? Quand dit-il la vérité: devant le juge Gomery ou bien devant cette Chambre? Quand ment-il?

• (1430)

Le Président: La dernière question pose peut-être problème. Par contre, le très honorable premier ministre peut répondre à la question précédente.

Questions orales

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, dans le cas de M. Gagliano, le ministre des Affaires étrangères de l'époque a dit qu'on l'avait destitué pour préserver l'image du Canada à l'extérieur. On sait fort bien où se trouvait le problème dans l'image du Canada à l'extérieur: c'était dû aux événements ici, au Canada.

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, on s'explique difficilement la déclaration du premier ministre, qui a pu être assez sûr de son coup pour mettre à la porte Alfonso Gagliano, Jean Pelletier, André Ouellet et Marc LeFrançois, risquant des poursuites devant les tribunaux, lesquelles ont ultérieurement été déposées. Pourtant, lors de son témoignage devant la Commission Gomery, il disait ne rien savoir.

Comment peut-il être aussi sûr de lui pour mettre à la porte trois hauts dirigeants de sociétés d'État et congédier un ambassadeur, et affirmer en même temps à la commission qu'il ignorait tout ce qui s'était passé?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a pris une mesure très décisive, d'abord en congédiant ces personnes, puis en mettant fin au Programme de commandites. Il a créé la Commission Gomery, qui bénéficie de notre appui total et sans équivoque, dans le but d'intenter des poursuites contre 19 entreprises et agences afin de récupérer 41 millions de dollars au nom des contribuables canadiens.

Le député rappelle à juste titre aux Canadiens que le premier ministre a pris des mesures et qu'il continuera dans cette voie au nom des contribuables canadiens et de tous les Canadiens.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux se trompe de cassette. Telle n'est pas la question.

La décision de mettre tout le monde à la porte a été prise bien avant la fin des travaux de la Commission Gomery, même que le premier ministre s'en vante dans une lettre ouverte à ses amis libéraux.

Alors, s'il n'a pas hésité à agir contre ces hauts dirigeants avant la fin des travaux de la commission, pourquoi, selon la même logique, refuse-t-il de répondre ici, alors que la commission n'a toujours pas terminé ses travaux?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député, le gouvernement a effectivement pris des mesures décisives pour renforcer la gestion au sein des ministères et mettre en place la fonction de contrôleur. Le gouvernement a mis en oeuvre un régime de protection des dénonciateurs qui pourrait avoir un effet déterminant à long terme sur la reddition des comptes.

Grâce à l'examen des dépenses, le gouvernement fera économiser 11 milliards de dollars aux Canadiens au cours des cinq prochaines années. C'est de l'argent qui pourra être investi dans la santé et les garderies, ainsi que dans les villes et les municipalités.

Tout cela montre quel respect nous avons pour les contribuables canadiens et les valeurs canadiennes.

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, personne ne s'est porté à la défense de la Loi canadienne sur la santé. Depuis l'entrée en fonction du premier ministre, nous avons assisté à une vague de privatisations. Soyons très clairs.

[Français]

Il y a 13 ans, le premier ministre a dit que la plus grande guerre à laquelle l'humanité faisait face était de nettoyer l'environnement. Aujourd'hui, il rend les armes. Son plan pour Kyoto brise sa promesse. Les gros pollueurs peuvent faire ce qu'ils veulent, et on envoie notre argent en Europe plutôt que de nettoyer notre air et notre eau. Nos enfants méritent mieux.

Après une si longue attente, pourquoi un si grand échec?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je demanderais au chef du NPD de faire une relecture du plan qui sera bientôt déposé à la Chambre et que, par courtoisie, nous avons permis aux députés de lire avant son dépôt. S'il le relit, peut-être qu'il verra à quel point l'évaluation qu'il en a faite était complètement folichonne et en dehors de la réalité.

La vérité, c'est que nous aurons le plan qui nous permettra d'être un champion de l'économie durable et de jouer notre rôle pour la planète.

[Traduction]

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, il est temps de redéfinir le mot scandale. Lorsqu'on promet pendant 12 ans de lutter contre la pollution, qu'elle augmente et que les gens ont peine à respirer, c'est un scandale. Lorsqu'on laisse le champ libre aux grands pollueurs et que les Canadiens doivent payer la note, c'est un scandale.

C'est ça le problème avec la politique à l'heure actuelle. Les Canadiens ont demandé au gouvernement de prendre des mesures relativement aux changements climatiques, pas de rendre les armes. Le temps presse. Le premier ministre n'a-t-il rien de mieux à offrir en situation de crise?

● (1435)

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je discuterai du plan avec le député lorsqu'il sera rendu public. Tous les députés en sont témoins aujourd'hui: au lieu de laisser l'environnement en dehors des considérations partisanses, le chef du NPD fait preuve d'un sectarisme éhonté.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, M. Boulay a obtenu des contrats gouvernementaux totalisant des millions de dollars. À cette époque, le premier ministre était le ministre responsable du Québec. Pourtant, il a déclaré devant la Commission Gomery que M. Boulay n'était pas une de ses relations et que c'était une simple connaissance.

Le premier ministre a-t-il déjà déjeuné avec M. Boulay, comme l'a affirmé un autre témoin?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, l'opposition a la responsabilité de vérifier les faits qu'elle avance. Premièrement, je n'ai jamais été ministre responsable du Québec. Deuxièmement, les faits figurent tous dans mon témoignage. J'ai dit dans ma déposition que je pouvais avoir vu M. Boulay lors d'événements mondains ou politiques.

Questions orales

La vraie question, c'est la défense de la Loi canadienne sur la santé. Pourquoi les conservateurs ne veulent-ils pas prendre la parole pour la défendre? Les députés les plus importants du parti ont essentiellement tenté de la démolir. Le chef de l'opposition et ses acolytes ont...

Le Président: La députée de Calgary—Nose Hill a la parole.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a eu maintes fois l'occasion de faire une mise au point et d'indiquer s'il avait dîné avec M. Boulay ou si ce dernier n'était qu'une connaissance. Toutefois, il refuse de répondre.

Pourquoi le premier ministre répugne-t-il à dire la vérité?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, lorsque le premier ministre a témoigné devant la Commission Gomery, commission qu'il a eu le courage de mettre sur pied, il a collaboré et il s'est montré très ouvert et franc.

La députée fait référence au témoignage d'une personne qui a déjà contredit d'autres témoins. Je l'encourage à faire ce que les Canadiens souhaitent que son parti et elle fassent, et c'est d'attendre le rapport du juge Gomery.

Hier soir, à la télévision, le chef du Parti conservateur a dit que le Parti libéral comptait beaucoup de personnes honnêtes et intègres. Il a tout à fait raison, et le premier ministre est l'une d'elles.

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, j'ai rarement vu un premier ministre se comporter de façon aussi lamentable. Il n'est pas étonnant que David Kilgour ait fui son parti.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Le député de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam faisait sans doute référence au député d'Edmonton—Mill Woods—Beaumont. Je pense que c'est de lui qu'il parlait. Le député sait qu'il doit désigner ses collègues par le nom de leur circonscription et non par leur nom propre.

[Français]

M. James Moore: Monsieur le Président, lorsque le scandale des commandites battait son plein, Lucie Castelli, connue comme étant les yeux et les oreilles du premier ministre dans son comté, siégeait à la Commission des finances du Parti libéral du Québec avec Alain Renaud et Jacques Corriveau qui auraient obtenu près de 500 000 dollars de Groupaction et du programme des commandites, sans faire le travail.

Comment les Canadiens peuvent-ils croire le premier ministre lorsqu'il affirme qu'il ne savait rien?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, dans son préambule, le député a fait référence au député d'Edmonton—Mill Woods—Beaumont.

J'aimerais rappeler au député ce que déclarait le député d'Edmonton—Mill Woods—Beaumont, ce matin, sur les ondes de la CBC. Il s'exprimait en ces termes: « Au cours des sept années que j'ai passées au Cabinet, je n'ai jamais entendu parler du problème lié aux révélations faites la semaine dernière devant la Commission Gomery. Selon moi, il est plausible que le premier ministre ait ignoré tout de cette affaire, comme il l'a d'ailleurs déclaré à de nombreuses reprises ».

Il s'agit du député auquel le député faisait référence, qui a quitté le Parti libéral parce qu'il refuse de défendre le juge Gomery.

● (1440)

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, je pense que les libéraux ont presque atteint le fond du baril, car ils s'en remettent maintenant aux déclarations de quelqu'un qui a quitté leur formation pour assurer leur défense et celle du gouvernement qui est impliqué dans le scandale. C'est lamentable.

L'an dernier, nous avons appris que Mme Castelli a demandé et obtenu 500 000 \$ provenant des fonds de commandites, pour Serge Savard, le précieux collecteur de fonds du premier ministre. Mme Castelli a aidé Serge Savard à obtenir de l'argent provenant des fonds de commandites.

Comment le premier ministre peut-il encore soutenir qu'il ignorait tout du scandale des commandites, alors même que son organisatrice en chef procurait de l'argent à son principal collecteur de fonds?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas peur de la vérité. Il fait passer les intérêts du pays avant ceux de son parti. Il place les principes au-dessus de la partisanerie. C'est précisément le contraire de ce que font les conservateurs et le Bloc dans cet important dossier.

Le premier ministre appuie le juge Gomery parce qu'il croit, comme la population d'ailleurs, que les Canadiens méritent de connaître la vérité. C'est précisément ce qu'ils peuvent attendre du rapport de la Commission Gomery: la vérité, plutôt que des témoignages contradictoires. Ce genre de partisanerie n'apportera rien de bon aux Canadiens, mais ces derniers ont tout à gagner à connaître la vérité.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, effectivement, les Canadiens et les Québécois ont droit à la vérité. Or, le 11 avril dernier, en Chambre, en réponse à une question du chef de l'opposition officielle pour dire ce qu'il avait fait dans le scandale des commandites, le premier ministre nous disait, de son siège: « C'est nous qui avons congédié les dirigeants d'un certain nombre de sociétés d'État. C'est nous qui avons rappelé notre ambassadeur au Danemark. » Voilà ce qu'il a fait.

Devant la Commission Gomery, il déclare: « Nous n'avons porté aucun jugement sur M. Gagliano. » On ne portait aucun jugement sur M. Gagliano, monsieur le Président!

On voudrait savoir laquelle des vérités est la bonne?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Les deux, monsieur le Président. C'est nous qui avons rappelé M. Gagliano. Nous n'avons porté aucun jugement. Il était question de l'image du Canada à l'extérieur. Nous laisserons les conclusions au juge Gomery, comme nous devrions le faire.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, si je comprends bien, il a congédié l'ambassadeur sans porter de jugement. Il s'est levé un matin en se demandant qui il pourrait congédier ce matin-là: Gagliano, comme par hasard!

Questions orales

Peut-on croire cela? Est-il en train de nous dire qu'il ne portait aucun jugement sur quelqu'un qu'il congédiait? Est-ce à ce genre de vérité qu'on attend d'un premier ministre: il a choisi quelqu'un comme cela? Cette vérité-là ne tient pas la route. Il s'agit de deux versions différentes: l'une sous serment, l'autre en tant que chef. Laquelle des deux croire?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre vient d'être très clair en cette Chambre. Il a dit que l'ambassadeur Gagliano avait été rappelé par rapport à l'image du Canada à l'extérieur. Cela ne concernait pas ce que le juge Gomery aura à trancher, et les tribunaux éventuellement. Il s'agissait de la crédibilité de notre pays sur la scène internationale, qui, de ce côté-ci de la Chambre, nous intéresse certainement plus que cela n'intéresse l'autre côté.

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, on aimerait que la crédibilité du gouvernement préoccupe le ministre davantage. Ce serait déjà quelque chose.

Le premier ministre et le gouvernement n'ont pas attendu pour congédier des individus et pour poursuivre des agences de publicité dans le cadre du scandale des commandites.

Pourquoi avaient-ils assez de preuves pour poursuivre les agences et pour congédier les gens et n'ont-ils pas assez de preuves pour demander au Parti libéral de mettre l'argent sale en fiducie?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, à l'époque, des députés de l'opposition ont demandé que M. Gagliano soit rappelé. Ce qui fut fait. Au lieu de vilipender le premier ministre, ils devraient le féliciter d'avoir agi de la sorte et de continuer à agir dans le même esprit. De plus, il est clair que nous nageons en pleine hystérie. On salit des réputations. Voici ce qu'on disait dans *L'Ottawa Citizen*:

On salit des réputations sans y réfléchir, [...] on accepte comme paroles d'évangile [...] les allégations intéressées de virtuoses de la fraude qui ont été inculpés et, à la Chambre des communes, on déballe des témoignages fragmentaires sous couvert d'immunité parlementaire.

Pourquoi ne pas laisser au juge Gomery le soin de faire son travail de juge?

• (1445)

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement agit quand il s'agit des agences. Quand il s'agit de hauts fonctionnaires, il agit immédiatement. Quand il s'agit du Parti libéral, il faut attendre à la fin.

Je demande au premier ministre si cette attente après la Commission Gomery ne serait pas un prétexte parce qu'il se prépare à faire une quatrième élection avec de l'argent sale, parce qu'il est incapable, actuellement, de financer son propre parti? C'est la seule façon de passer au travers d'une élection.

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le parti a été clair. Si le parti a reçu des fonds inappropriés, il remboursera les contribuables.

[Traduction]

Le premier ministre a pris une initiative importante: celle de récupérer 41 millions de dollars auprès de 19 sociétés et agences. Je me réjouis que le député lui aussi la juge importante. Elle vise à faire triompher la justice dans l'intérêt des Canadiens et des contribuables du Canada.

Quelle que soit son allégeance, toute personne qui s'est rendue coupable de fraude ou qui s'est enrichie en enfreignant les règles et en profitant de la lutte contre le séparatisme mérite d'être punie.

[Français]

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a prétendu que des escrocs avaient organisé un système de financement parallèle du Parti libéral au Québec.

Beryl Wajzman, un libéral, a affirmé que le seul système parallèle de financement qui existait au sein du Parti libéral était celui mis en place par les amis du premier ministre.

Le premier ministre va-t-il enfin cesser de nier son implication dans le financement douteux de son parti et avouer que ses acolytes l'ont aidé à financer sa campagne avec des méthodes illicites?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le premier ministre a bien dit qu'il appuyait avec assiduité le travail du juge Gomery. Notre gouvernement accorde son entière collaboration au juge Gomery.

De fait, le Parti libéral a collaboré pleinement avec le juge Gomery en embauchant des vérificateurs pour mener des examens financiers et en fournissant les renseignements pertinents au juge Gomery. Le parti continue de collaborer avec le juge Gomery du fait que, à titre de libéraux, nous tenons à faire toute la lumière sur cette question. Nous, libéraux, voulons défendre les valeurs chères aux Canadiens, bien servir les contribuables et agir comme il se doit.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, voici ce que l'organisateur libéral de premier plan, Beryl Wajzman, a déclaré dans *Le Devoir* au sujet de ce que le Parti libéral pense vraiment des minorités ethniques: « Chaque fois que le Parti libéral a besoin des communautés culturelles, il en a besoin pour deux choses: comme esclaves dans les campagnes électorales ou pour acheter des billets. »

Le premier ministre prétend avoir l'autorité morale pour gouverner. Comment peut-il expliquer le mépris immoral de son parti à l'égard des néo-Canadiens?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, on déforme vraiment la réalité. Je suppose qu'à titre de néo-Canadien et à titre de ministre, je compte parmi ceux qu'on méprise.

Je crois que le seul mépris que je ressens, c'est celui dont le chef de l'opposition a fait preuve hier à l'égard de l'un de ses propres députés lorsque, dans le cadre d'un recours au Règlement, il a profité de l'occasion pour qualifier d'activité criminelle le versement de 50 000 \$ que son député de Newton—Delta-Nord demande à ses électeurs pour m'écrire.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, le ministre sait que cette déclaration est tout à fait inexacte.

Questions orales

Le conseiller juridique spécial du ministre de la Justice croit que les communautés culturelles dans ce pays devraient être vues et non entendues. Beryl Wajzman a déclaré ceci dans *Le Devoir* d'aujourd'hui: « Chaque fois que le Parti libéral a besoin des communautés culturelles, il en a besoin pour deux choses: comme esclaves dans les campagnes électorales ou pour acheter des billets. »

Le ministre de la Justice va-t-il intervenir et dénoncer ces observations horribles ou son conseiller juridique spécial dit-il simplement la vérité au sujet des libéraux?

• (1450)

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je suppose que l'opposition, dont les députés baissent dans mon estime, a du mal à comprendre que des gens au Canada ont adopté notre pays comme le leur et qu'ils participent volontairement au processus démocratique. Ils sont très heureux de faire tout ce qui est nécessaire pour intégrer complètement notre société.

Regardez de ce côté-ci de la Chambre. On y trouve des néo-Canadiens de tous les horizons, de toutes les races, de toutes les cultures, de toutes les confessions religieuses et nous ne les méprisons pas...

Le Président: Le député de Provencher a la parole.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, pourquoi ne dénonce-t-il pas alors ces observations de ce conseiller juridique spécial?

Cette semaine, un organisateur libéral de premier plan au Manitoba, le chef Terrance Nelson, de la réserve indienne de Roseau River, a déclaré que le procès pour propos haineux de David Ahenakew à Saskatoon était la faute des médias contrôlés par les Juifs, et plus particulièrement la famille Asper de Winnipeg. Cette déclaration a été faite il y a des jours et le premier ministre n'a rien dit pour dénoncer ces observations racistes et antisémites faites par un membre, militant et organisateur de son parti.

Pourquoi le premier ministre demeure-t-il silencieux lorsqu'un libéral de premier plan fait ces commentaires au sujet...

Le Président: Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a la parole.

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, la situation dont parle le député est tragique. Les tribunaux en sont saisis et elle ne devrait pas être exploitée par le député.

* * *

LA SANTÉ

Mme Ruby Dhalla (Brampton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, la santé est la principale priorité d'un grand nombre de Canadiens d'un océan à l'autre. C'est aussi la priorité absolue du gouvernement libéral et du premier ministre.

Cependant, il semble que le Parti conservateur n'arrive pas à le comprendre. Pas plus tard que ce matin, les Canadiens ont été mis au courant de la proposition Harris-Manning visant à éliminer le rôle du gouvernement fédéral dans la gestion et le financement de la santé, ce qui ouvrirait en fait la porte à la prestation privée de soins d'un bout à l'autre du pays.

Le ministre de la Santé peut-il éclairer la Chambre sur cette proposition très dangereuse?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, la proposition Harris-Manning sur la santé aurait pour

conséquence d'abolir la Loi canadienne sur la santé. Elle obligerait les gens à payer avant de se faire soigner, les faisant ainsi passer à l'ère de la médecine payante. Le chef de l'opposition se tient coi pendant que les vedettes de son parti qualifient la Loi canadienne sur la santé de vieux manuel de règlements poussiéreux et qu'elles exigent la privatisation des soins de santé, ce que jamais nous ne tolérerions au Canada.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Ed Broadbent (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre a dit avoir l'autorité morale pour s'exprimer relativement aux divers dossiers. Je veux lui dire que, lorsque le chef de l'opposition lui pose une question sur la corruption et qu'il répond en posant lui-même une question au chef de l'opposition sur la santé, il mine complètement la fonction de premier ministre. Il devrait réexaminer son autorité morale.

Lorsque j'ai quitté la politique il y a 15 ans, le premier ministre parlait de la nécessité de s'attaquer aux changements climatiques. Lorsque je suis revenu, il y a un an, le premier ministre parlait encore de la nécessité de prendre des mesures face aux changements climatiques. Aujourd'hui, on nous présente un programme qui ne tient pas compte de cette promesse.

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis très surpris. J'aurais cru que le député, qui a une grande expérience et qui a défendu les principes fondamentaux de la Loi canadienne sur la santé, comprendrait que je ne veux rater aucune occasion de défendre la Loi canadienne sur la santé. Je vais la défendre 24 heures par jour, 7 jours par semaine et 365 jours par année. Je ne vais certainement pas écouter passivement le chef de l'opposition alors qu'il refuse d'assumer ses responsabilités et qu'il demande aux piliers de son parti de s'attaquer à la Loi canadienne sur la santé.

* * *

LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

L'hon. Ed Broadbent (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre se moque éperdument de sa responsabilité morale de s'occuper des dossiers à la Chambre des communes.

Étant donné que les libéraux n'ont pas tenu leurs promesses concernant les soins de santé, les garderies, la pauvreté chez les enfants et l'enseignement postsecondaire, quand le gouvernement comprendra-t-il que les promesses non tenues sapent aussi son autorité morale?

• (1455)

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la Chambre est actuellement saisie d'une mesure budgétaire prévoyant ceci: 5 milliards de dollars pour les municipalités et les collectivités, 5 milliards de dollars pour les enfants et l'éducation préscolaire, 2,7 milliards de dollars pour les aînés, 3 milliards de dollars pour Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, 5 milliards de dollars pour l'environnement, 3,4 milliards de dollars pour l'aide étrangère, 13 milliards de dollars pour la défense nationale et 12 milliards de dollars pour les allègements fiscaux.

Voilà la preuve de notre responsabilité et de notre autorité morale: nous tenons parole.

*Questions orales***LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, à la Commission Gomery, l'avocat Finkelstein a demandé au premier ministre: « Vous souvenez-vous d'une rencontre ou d'une petite réunion un peu plus significative qu'une simple salutation d'usage? » Le premier ministre a répondu: « Non, non. »

Selon un nouveau témoignage, le premier ministre s'est peut-être parjuré, car il aurait déjeuné avec M. Boulay, l'un des principaux protagonistes du scandale des commandites. Est-ce que...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Le député de Calgary-Sud-Est emploie le jargon juridique pour éviter des termes qu'il sait non parlementaires. Je l'invite à reformuler sa question. On ne saurait dire à la Chambre qu'un député s'est parjuré. Le député sait ce que cela veut dire. Je l'invite à poser sa question directement.

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, je vais donner au premier ministre l'occasion de faire une mise au point au sujet de ce témoignage qui contredit le sien. Peut-il dire sans faux-fuyants ni détours s'il a oui ou non discuté d'affaires officielles à l'occasion d'un dîner avec Claude Boulay, un gros bonnet du scandale des commandites? Oui ou non?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, soyons clairs. Le premier ministre n'est jamais intervenu dans l'attribution de contrats. Hier soir, le chef de l'opposition a dit qu'il y avait des gens honnêtes au Parti libéral. Il a tout à fait raison, et le premier ministre est du nombre. Il a fait preuve d'un courage et d'une détermination remarquables pour faire toute la lumière sur cette affaire.

Aujourd'hui, le *Toronto Star* écrit que le premier ministre « a agi honnêtement. Aucun chef de parti fédéral n'a affronté avec autant de transparence une épreuve pour son leadership. En toute justice, il faut le reconnaître. » J'exhorte le député à le reconnaître et à arrêter de faire de la politique avec une affaire aussi importante.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, si le premier ministre est honnête envers les Canadiens, il peut le montrer en prenant la parole et en tirant au clair ces très graves divergences entre des témoignages présentés sous serment à une commission judiciaire. C'est une affaire sérieuse.

Le premier ministre va-t-il prendre la parole et assumer la responsabilité morale qu'il revendique et dire s'il est allé déjeuner avec le gros bonnet du scandale des commandites, M. Boulay, pour discuter d'affaires officielles? Oui ou non? Nous voulons que le premier ministre réponde et dise la vérité, même si cela fait mal.

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il faut être clair. Le premier ministre a toujours dit la vérité aux Canadiens parce qu'il ne craint pas la vérité. C'est pourquoi il a mis sur pied la Commission Gomery, c'est pourquoi il l'appuie, et c'est pourquoi il n'a pas peur de son rapport. Il est prêt à accepter la vérité et il sait que les Canadiens ont le droit de la connaître.

Les seuls qui ont peur de la vérité et craignent le rapport du juge Gomery siègent juste en face. De ce côté-ci de la Chambre, la vérité ne nous fait pas peur.

* * *

• (1500)

LE PROGRAMME DE PÉRÉQUATION

Mme Belinda Stronach (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, la population de l'Ontario est fière du rôle qu'elle

joue dans l'édification d'un Canada encore plus fort. Cependant, parmi les dix provinces, l'Ontario se classe maintenant au dernier rang au chapitre des dépenses universitaires, et à l'avant-dernier rang, pour ce qui est du financement fédéral de la santé.

Nous ne pouvons permettre que le déséquilibre fiscal tue la poule aux oeufs d'or. Quand le premier ministre négociera-t-il avec le premier ministre de l'Ontario un accord plus juste et plus équitable pour les contribuables de l'Ontario?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, une forte proportion des recettes fiscales fédérales viennent de l'Ontario parce que c'est dans cette province que se trouvent la principale économie du pays ainsi que le nombre le plus élevé de contribuables prospères, qu'il s'agisse de particuliers ou de sociétés.

En ce qui concerne les transferts du gouvernement du Canada, comme le TCS et le TCPS de même que les transferts consacrés à l'infrastructure et au logement, les calculs sont faits par habitant. Quand on inclut les transferts fiscaux et les transferts pécuniaires, on en arrive à un montant strictement par habitant.

M. Daryl Kramp (Prince Edward—Hastings, PCC): Monsieur le Président, après avoir rencontré le ministre des Finances libéral de l'Ontario, Greg Sorbara, le ministre de l'Immigration fédéral s'est targué d'avoir conclu une série d'ententes avec lui. Le ministre Sorbara s'est empressé de contester cette affirmation, disant qu'il n'y avait pas eu d'ententes et que le compte rendu de la réunion par le ministre fédéral était « complètement erroné ».

La réalité, c'est que le gouvernement nie l'existence du déséquilibre fiscal en Ontario et ailleurs au Canada. Au lieu de reconnaître l'existence de ce déséquilibre, il passe des accords fictifs et bidon. Pourquoi les Canadiens lui feraient-ils confiance?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, dans nos relations avec les provinces, le transfert de 41 milliards de dollars est loin d'être un accord fictif et bidon. Le transfert de 33 milliards de dollars au titre de la péréquation n'est pas non plus une mesure bidon.

Les transferts de fonds pour le logement, l'immigration, l'infrastructure ainsi que pour les sciences et la technologie sont de vrais transferts d'argent que le gouvernement du Canada effectue aux provinces et aux territoires pour l'édification d'un pays plus fort.

* * *

[Français]

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre affirme à qui veut l'entendre qu'il veut faire tout la lumière sur le scandale des commandites et l'octroi de contrats aux petits amis du régime.

Comment le premier ministre, qui se veut transparent et prétend vouloir faire le ménage, peut-il expliquer que les députés libéraux membres du Comité permanent des comptes publics aient voté contre la motion visant à entendre des témoins sur le comportement du ministère des Finances et la firme Earnscliffe?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, les membres libéraux du comité ont fourni leur entière coopération parce qu'ils voulaient connaître la vérité. En fin de compte, ce sont les députés de l'opposition qui ont sabordé la capacité du comité de présenter un rapport important, un rapport provisoire qui aurait éclairé les Canadiens sur la question en temps utile.

Les députés libéraux sont résolus à aller au fond de cette affaire.

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, le ministre s'est trompé de cassette. Je lui parle de ce qui se passe cette semaine au Comité permanent des comptes publics.

Comment le premier ministre peut-il expliquer que des gens qui travaillaient pour lui et qui gravitaient autour de lui aient refusé de venir témoigner volontairement devant le comité des comptes publics, si bien qu'un *subpoena* a été nécessaire pour les forcer à venir témoigner?

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, un comité est libre d'inviter qui il veut à comparaître. D'après les reportages des médias, je crois comprendre que le greffier du comité a été en communication avec tous les témoins potentiels.

Il est clair que l'opposition se plaît à faire de la basse politique partisane sur une question que la vérificatrice générale a examinée il y a 13 mois. Elle a déclaré ceci: « [...] que les activités de recherche sur l'opinion publique étaient, en général, administrées sous le signe de la transparence et que les rôles, les responsabilités et les procédures étaient clairs. »

Je ne peux que présumer que c'est dans un but de politique partisane que l'on pose ces questions.

C'est pourquoi nous avons institué la Commission Gomery. C'est le moyen qui permettra aux Canadiens d'obtenir la vérité, et c'est d'ailleurs pour cela qu'ils devraient attendre le rapport du juge Gomery.

* * *

L'AGRICULTURE

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, toute la journée aujourd'hui, nous avons entendu parler de promesses libérales qui n'ont pas été tenues. En voici une autre. Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, connu sous le sigle PCSRA, est un tel désastre que, il y a deux semaines, le gouvernement a été forcé de faire une annonce dans laquelle il a prétendu qu'il accorderait de nouveaux fonds à l'agriculture. Or, ce n'était pas vrai.

Nous constatons maintenant que, dans une large mesure, ces fonds ne feront que réduire les paiements en vertu du PCSRA que les agriculteurs reçoivent déjà. Quelle proportion de cet argent promis sera récupérée en douce par la baisse des paiements accordés en vertu du PCSRA?

• (1505)

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le député recourt à une logique absolument fallacieuse. En premier lieu, nous avons annoncé une aide de 1 milliard de dollars destinée aux agriculteurs canadiens et nous la leur verserons.

Questions orales

Le traitement de ces fonds dans des calculs ultérieurs s'effectuera en conformité avec les autres programmes que nous avons offerts. En toute franchise, nous avons exposé très clairement les conditions liées à cette aide.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a tenté de blâmer presque tout le monde pour le scandale libéral des commandites. C'était d'abord des bureaucrates corrompus, ensuite c'était l'opposition, et même son prédécesseur.

Il ne peut pas affirmer que Jean Chrétien est responsable de la gabegie à la Société canadienne des postes. D'après le rapport de vérification de Deloitte & Touche, le PDG de la société et adepte de l'assiette au beurre, André Ouellet, s'est payé 2 millions de dollars en dépenses, sans pièces justificatives, et pourtant le premier ministre n'a rien fait pour obtenir ces pièces.

C'est la saison des impôts et on s'attend à ce que les Canadiens les payent. Le premier ministre promettra-t-il à la Chambre et aux Canadiens qu'André Ouellet paiera les siens?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le conseil d'administration de la Société canadienne des postes s'occupe toujours de la question. La Société m'apprend que l'Agence du revenu du Canada est en train de vérifier les dépenses effectuées par le bureau du président. De toute évidence, on s'occupe de la question.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Pour la gouverne des députés conservateurs, qui ne comprennent toujours pas qu'un environnement sain va avec une croissance et une prospérité économique accrues, le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre ce que le nouveau plan libéral de lutte contre les changements climatiques signifie pour l'environnement, pour notre économie, pour notre qualité de vie et pour le respect de nos engagements aux termes du Protocole de Kyoto?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, jamais on ne m'aura posé une question en cette Chambre qui m'aura fait autant plaisir.

C'est un grand jour pour le Canada.

[Traduction]

C'est un grand jour pour les citoyens du monde que nous sommes. C'est un grand jour pour la santé et la qualité de vie. Oui, le Canada sera un porte-drapeau de l'économie durable.

[Français]

J'ai donc l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le document du gouvernement du Canada intitulé: « Projet vert - Aller de l'avant pour contrer les changements climatiques: Un plan pour honorer notre engagement de Kyoto ».

Le Président: À l'ordre. L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie a quelque chose à dire.

Initiatives parlementaires

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, plus tôt, lors de ma déclaration, j'ai utilisé les mots « Quand ment-il? » à l'endroit du premier ministre. Je veux donc les retirer car je sais que l'on ne peut dire ces mots, du moins en cette Chambre.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 6 avril, de la motion portant que le projet de loi C-236, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (prêt d'études), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: Comme il est 15 h 09, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-236, sous la rubrique des initiatives parlementaires.

Convoquez les députés.

● (1520)

Avant que le greffier n'annonce le résultat du vote:

Le Président: Il semble que le député de North Vancouver ait voté à la fois pour et contre la motion. Pourrait-il préciser sa position à la présidence?

M. Don Bell: Monsieur le Président, je souhaite voter en faveur du projet de loi C-236.

Et le greffier ayant annoncé le résultat du vote:

Le Président: La députée de Kamloops—Thompson—Cariboo a la parole.

Mme Betty Hinton: Excusez-moi, monsieur le Président. J'étais en conversation, je me suis levée et j'ai voté contre la motion. J'avais déjà voté en faveur de la motion et c'est ce vote que je souhaite maintenir.

● (1525)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 61)

POUR

Députés

Ambrose	André
Angus	Asselin
Bachand	Bell
Bellavance	Bergeron
Bigras	Blaikie
Blais	Boire
Bonsant	Boshcoff
Bouchard	Boulianne
Bourgeois	Broadbent
Brown (Oakville)	Brown (Leeds—Grenville)
Brunelle	Cardin
Carrier	Casey
Christopherson	Clavet
Cleary	Coderre
Comartin	Côté
Crête	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	D'Amours
Davies	Demers
Deschamps	Desjarlais
Desrochers	Doyle
Duceppe	Faillie
Finley	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Galloway	Gaudet
Gauthier	Godin

Guay	Guimond
Hearn	Hinton
Jaffer	Julian
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kotto
Laframboise	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée	Layton
Lemay	Lessard
Lévesque	Loubier
Lunn	MacKay (Central Nova)
Marceau	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
Matthews	McDonough
Ménard (Hochelaga)	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Minna	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Myers	Neville
Nicholson	O'Brien
Paquette	Paradis
Perron	Phinney
Picard (Drummond)	Plamondon
Poirier-Rivard	Prentice
Reynolds	Roy
Sauvageau	Savage
Siksay	Silva
Simard (Beauport—Limoilou)	Simms
St-Hilaire	Stinson
Stoffer	Stronach
Vincent	Wasylycia-Leis
Wrzesnewskij- — 105	

CONTRE

Députés

Ablonczy	Adams
Alcock	Allison
Anders	Anderson (Victoria)
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Augustine
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Batters	Bélangier
Bennett	Benoit
Bevilacqua	Bezan
Blondin-Andrew	Boivin
Bonin	Boudria
Bradshaw	Breitreuz
Brisson	Bulte
Cannis	Carr
Carrie	Carroll
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Chong	Comuzzi
Cotler	Cullen (Etobicoke North)
Cummins	Day
DeVillers	Dhalla
Dion	Dosanjh
Dryden	Duncan
Easter	Efford
Emerson	Epp
Eyking	Fitzpatrick
Fletcher	Folco
Fontana	Forseth
Frulla	Godbout
Godfrey	Goldring
Goodale	Goodyear
Graham	Guarnieri
Guergis	Hanger
Harris	Harrison
Hiebert	Hill
Holland	Hubbard
Ianno	Jean
Johnston	Kadis
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kenney (Calgary Southeast)
Khan	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lapierre (Outremont)
Lastewka	Lauzon
Lee	Longfield
Lukivski	MacAulay
MacKenzie	Macklin
Malhi	Maloney

Initiatives parlementaires

Marleau
McCallum
McGuire
McLellan
Menzies
Miller
Mitchell
Murphy
Obhrai
Pacetti
Patry
Peterson
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Powers
Proulx
Ratansi
Regan
Ritz
Rodriguez
Saada
Scheer
Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Sgro
Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
Steckle
Thibault (West Nova)
Thompson (Wild Rose)
Toews
Torsney
Tweed
Valeri
Van Loan
Volpe
Watson
Williams

Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague
Merrifield
Mills
Moore (Fundy Royal)
O'Connor
Owen
Pallister
Penson
Pettigrew
Poilievre
Preston
Rajotte
Redman
Richardson
Robillard
Rota
Savoy
Schellenberger
Scott
Simard (Saint Boniface)
Smith (Pontiac)
Solberg
St. Denis
Szabo
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tilson
Tonks
Trost
Ur
Valley
Véllacott
Warawa
Wilfert
Yelich — 168

Brunelle
Byrne
Cardin
Carrier
Christopherson
Cleary
Comartin
Crête
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
D'Amours
Demers
Desjarlais
DeVillers
Duceppe
Eyking
Folco
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet
Godbout
Goodyear
Guimond
Hubbard
Jennings
Kotto
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Layton
Lemay
Lévesque
MacAulay
Macklin
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Sault Ste. Marie)
Matthews
Ménard (Hochelega)
Minna
Myers
O'Connor
Paquette
Patry
Phinney
Plamondon
Proulx
Rota
Sauvageau
Schellenberger
Silva
Simms
St-Hilaire
Stoffer
Torsney
Wasylycia-Leis
Wilfert — 131

Bulte
Cannis
Carrie
Chamberlain
Clavet
Coderre
Côté
Crowder
Cummins
Davies
Deschamps
Desrochers
Doyle
Easter
Faille
Forsyth
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Galloway
Gauthier
Godin
Guay
Harris
Jean
Julian
Laframboise
Lavallée
LeBlanc
Lessard
Loubier
MacKenzie
Maloney
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Masse
McDonough
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Murphy
Neville
Pacetti
Paradis
Perron
Picard (Drummond)
Poirier-Rivard
Rodriguez
Roy
Savage
Siksay
Simard (Beauport—Limoilou)
Smith (Pontiac)
St. Amand
Tilson
Vincent
Watson

PAIRÉS

Députés

Drouin
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
Zed — 4

Lalonde

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

[Traduction]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 7 avril, de la motion portant que le projet de loi C-263, Loi modifiant le Code canadien du travail (travailleurs de remplacement), modifié, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-263, sous la rubrique des initiatives parlementaires.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

● (1535)

[Français]

(Vote n

POUR

Députés

André
Asselin
Bachand
Bakopanos
Bellavance
Bigras
Blais
Boivin
Bonsant
Bouchard
Bourgeois
Brown (Oakville)

Angus
Augustine
Bagnell
Bell
Bergeron
Blaikie
Boire
Bonin
Boshcoff
Boulianne
Broadbent
Brown (Leeds—Grenville)

CONTRE

Députés

Ablonczy
Allison
Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Barnes
Bélangier
Benoit
Bezan
Boudria
Breitkreuz
Carr
Casey
Catterall
Chong
Cotler
Day
Dion

Alcock
Ambrose
Anderson (Victoria)
Bains
Batters
Bennett
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bradshaw
Brison
Carroll
Casson
Chan
Comuzzi
Cullen (Etobicoke North)
Dhalla
Dosanjh

Initiatives parlementaires

Dryden	Efford
Emerson	Epp
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Fontana
Frulla	Godfrey
Goldring	Goodale
Graham	Guarnieri
Guergis	Hanger
Harrison	Hearn
Hiebert	Hill
Hinton	Holland
Ianno	Jaffer
Johnston	Kadis
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Komarnicki
Lapierre (Outremont)	Lastewka
Lauzon	Lee
Longfield	Lukiwski
Lunn	Lunney
MacKay (Central Nova)	Malhi
McCallum	McGuinty
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLellan	McTeague
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Mitchell	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Nicholson
O'Brien	Obhrai
Owen	Pallister
Penson	Peterson
Pettigrew	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Poillievre	Powers
Prentice	Preston
Rajotte	Ratansi
Redman	Regan
Reid	Richardson
Ritz	Robillard
Saada	Savoy
Scheer	Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Scott	Sgro
Simard (Saint Boniface)	Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Sorenson	St. Denis
Steckle	Stinson
Stronach	Szabo
Thibault (West Nova)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Toews
Tonks	Trost
Tweed	Ur
Valeri	Valley
Van Loan	Vellacott
Volpe	Warawa
Williams	Wrzesnewskyj
Yelich — 143	

PAIRÉS

Députés

Drouin	Lalonde
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	Zed — 4

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 11 avril, de la motion portant que le projet de loi S-3, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais) soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi S-3, sous la rubrique des initiatives parlementaires.

• (1550)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 63)

POUR

Députés

Ablonczy	Adams
Alcock	Ambrose
Anderson (Victoria)	Angus
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Batters
Bélangier	Bell
Bennett	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Brisson
Broadbent	Brown (Oakville)
Brown (Leeds—Grenville)	Bulte
Byrne	Canniss
Carr	Carrie
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Chong	Christopherson
Coderre	Comartin
Comuzzi	Cotler
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cummins
D'Amours	Davies
Day	Desjarlais
DeVillers	Dhalla
Dion	Dosanjh
Doyle	Dryden
Duncan	Easter
Efford	Emerson
Eyking	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Folco	Fontana
Forseth	Frulla
Godbout	Godfrey
Godin	Goldring
Goodale	Graham
Guarnieri	Harris
Hearn	Hiebert
Hill	Hinton
Holland	Hubbard
Ianno	Jaffer
Jean	Jennings
Julian	Kadis
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Khan
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lapierre (Outremont)	Lastewka
Lauzon	Layton
LeBlanc	Lee
Longfield	Lunney
MacAulay	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Macklin
Malhi	Maloney
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (Sault Ste. Marie)
Masse	McCallum
McDonough	McGuinty
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLellan	McTeague
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Minna	Mitchell
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Myers	Nicholson
Neville	O'Connor
O'Brien	Owen
Obhrai	Paradis
Pacetti	Peterson
Patry	

Initiatives parlementaires

Pettigrew
 Pickard (Chatham-Kent—Essex)
 Prentice
 Rajotte
 Redman
 Reid
 Rodriguez
 Saada
 Savoy
 Schellenberger
 Scott
 Siksay
 Simard (Saint Boniface)
 Skelton
 Smith (Kildonan—St. Paul)
 St. Amand
 Steckle
 Stronach
 Thibault (West Nova)
 Toews
 Torsney
 Ur
 Valley
 Vellacott
 Wasylcia-Leis
 Wilfert

Phinney
 Powers
 Proulx
 Ratansi
 Regan
 Robillard
 Rota
 Savage
 Scarpaieggia
 Schmidt (Kelowna—Lake Country)
 Sgro
 Silva
 Simms
 Smith (Pontiac)
 Solberg
 St. Denis
 Stoffer
 Szabo
 Tilson
 Tonks
 Tweed
 Valeri
 Van Loan
 Volpe
 Watson
 Wrzesnewskyj — 194

de cotisation) et une autre loi en conséquence, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le vice-président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-280.

• (1600)

Et le greffier ayant annoncé le résultat du vote:

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nonobstant le résultat du vote sur le projet de loi C-280, j'aimerais que soit rayé de la liste le nom de trois députés du Parti libéral qui ont été enregistrés comme ayant voté contre ce projet de loi, alors qu'avant le début du quatrième vote, ils avaient quitté leur siège. Le ministre de l'Environnement était même rendu dans l'antichambre, en arrière.

Conformément à l'article 45 du Règlement, j'aimerais que soient retirés de la liste du vote le nom du député de Cardigan, celui du ministre d'État responsable de l'initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, ainsi que celui du ministre de l'Environnement. En effet, après le début du vote, ceux-ci sont revenus prendre leur siège à la Chambre des communes. Je demande donc que leurs votes ne soient pas compilés, conformément au Règlement.

Le Président: Peut-être la whip en chef du gouvernement peut-elle confirmer que les députés en question sont partis après le début de la mise aux voix de la question. Comme on le sait bien, tous les députés doivent rester ici jusqu'à la fin du vote.

Peut-elle me donner la réponse à cette question?

• (1605)

[Traduction]

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, bien que le député ait raison de dire que ces députés avaient quitté leur siège, selon moi, ils sont demeurés à la Chambre et, de ce fait, ils devraient avoir le droit de voter.

L'hon. Joe Comuzzi: Monsieur le Président, j'ignore ce qu'on me reproche, mais je n'ai aucunement quitté la Chambre et j'occupais mon siège lors de la mise aux voix.

L'hon. Bill Blaikie: Monsieur le Président, concernant le même recours au Règlement, sans pointer qui que ce soit en particulier, je souligne qu'avec le temps, la règle qui exige qu'un député se trouve à son siège avant que la question soit mise aux voix et y demeure jusqu'à ce que les résultats soient annoncés est tombée en désuétude. Ni la présidence, ni les partis, ni les whips n'appliquent cette règle.

Le déroulement des votes est de plus en plus désordonné. Les députés se lèvent en plein milieu des votes, ils se parlent, ils arrivent après que la question ait été mise aux voix et sortent après avoir voté. Ce désordre est attribuable au fait qu'il manque de discipline dans cette enceinte, autant sur le plan collectif qu'individuel. Nous avons un Règlement et dès que les députés commenceront à le respecter, l'ordre sera rétabli.

CONTRE

Députés

Allison
 André
 Bachand
 Benoit
 Blais
 Bonsant
 Boulianne
 Breitreuz
 Cardin
 Cleary
 Demers
 Duceppe
 Faillon
 Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
 Gaudet
 Goodyear
 Guergis
 Hanger
 Johnston
 Laframboise
 Lavallée
 Lessard
 Loubier
 Marceau
 Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
 Pallister
 Penson
 Picard (Drummond)
 Poirier-Rivard
 Richardson
 Roy
 Simard (Beauport—Limoilou)
 St-Hilaire
 Vincent
 Williams — 69

Anders
 Asselin
 Bellavance
 Bezan
 Boire
 Bouchard
 Bourgeois
 Brunelle
 Carrier
 Côté
 Deschamps
 Epp
 Gagnon (Québec)
 Gagnon (Jonquière—Alma)
 Gauthier
 Guay
 Guimond
 Harrison
 Kotto
 Lapierre (Lévis—Bellechasse)
 Lemay
 Lévesque
 Lukiwski
 Ménard (Hochelaga)
 Moore (Fundy Royal)
 Paquette
 Perron
 Poilievre
 Preston
 Ritz
 Scheer
 Sorenson
 Trost
 Warawa

PAIRÉS

Députés

Drouin
 Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
 Zed — 4

Lalonde

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.
 (Deuxième lecture du projet de loi, renvoi à un comité)

* * *

[Français]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 12 avril 2005, de la motion portant que le projet de loi C-280, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (Compte d'assurance-emploi et fixation du taux

Initiatives parlementaires

Le Président: Pour l'instant, je déclare la motion adoptée parce que je me rappelle que les oui l'emportaient sur les non. Je vais déclarer que la motion est adoptée, puis, dans un moment, je me pencherai sur le recours au Règlement fait par le whip du Bloc québécois. Quoi qu'il en soit, s'il y a trois voix de différence, j'estime que la motion est adoptée.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 64)

POUR

Députés

Ablonczy	Allison
Ambrose	Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	André
Angus	Asselin
Bachand	Batters
Bellavance	Benoit
Bergeron	Bezan
Bigras	Blaikie
Blais	Boire
Bonsant	Bouchard
Boulianne	Bourgeois
Breitreuz	Broadbent
Brown (Leeds—Grenville)	Brunelle
Cardin	Carrie
Carrier	Casey
Casson	Chong
Christopherson	Clavet
Cleary	Comartin
Côté	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cummins	Davies
Day	Demers
Deschamps	Desjarlais
Desrochers	Doyle
Duceppe	Duncan
Epp	Faïlle
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Forseth
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Galloway
Gaudet	Gauthier
Godin	Goldring
Goodyear	Guay
Guergis	Guimond
Hanger	Harris
Harrison	Hearn
Hiebert	Hill
Hinton	Jaffer
Jean	Johnston
Julian	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki	Kotto
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Laframboise
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lauzon
Lavallée	Layton
Lemay	Lessard
Lévesque	Loubier
Lukiwski	Lunney
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Marceau	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
McDonough	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Menzies
Merrifield	Miller
Mills	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Nicholson
O'Connor	Obhrai
Pallister	Paquette
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Poillievre	Poirier-Rivard
Prentice	Preston
Rajotte	Reid
Richardson	Ritz
Roy	Sauvageau
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Siksay
Simard (Beauport—Limoilou)	Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Sorenson	St-Hilaire
Stoffer	Stronach
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)

Tilson	Toews
Trost	Tweed
Van Loan	Vellacott
Vincent	Warawa
Wasylcyia-Leis	Watson
Williams	Yelich — 156

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	Augustine
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Bélanger	Bell
Bennett	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Boivin
Bonin	Boshcoff
Boudria	Bradshaw
Brisson	Brown (Oakville)
Bulte	Byrne
Cannis	Carr
Carroll	Catterall
Chamberlain	Chan
Coderre	Comuzzi
Cotler	Cullen (Etobicoke North)
D'Amours	DeVillers
Dhalla	Dion
Dosanjh	Dryden
Easter	Emerson
Eyking	Folco
Fontana	Frulla
Godbout	Godfrey
Goodale	Graham
Guarnieri	Holland
Hubbard	Ianno
Jennings	Kadis
Karetak-Lindell	Karygiannis
Khan	Lapierre (Outremont)
Lastewka	LeBlanc
Lee	Longfield
MacAulay	Macklin
Malhi	Maloney
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McCallum	McGuinty
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLellan	McTeague
Minna	Mitchell
Murphy	Neville
O'Brien	Owen
Pacetti	Paradis
Patry	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Powers
Proulx	Ratansi
Redman	Regan
Robillard	Rodriguez
Rota	Saada
Savage	Savoy
Scarpaleggia	Scott
Sgro	Silva
Simard (Saint Boniface)	Smith (Pontiac)
St. Amand	St. Denis
Steckle	Szabo
Tonks	Torsney
Ur	Valeri
Valley	Volpe
Wilfert	Wrzesnewskyj — 116

PAIRÉS

Députés

Drouin	Lalonde
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Zed — 4	

*Hommages***RICHARD PARÉ**

Le Président: Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

[Français]

Le Président: Je voudrais souligner les règlements qui gouvernent la Chambre lors de la tenue d'un vote, et je cite le paragraphe 16 (1) du Règlement: « Lorsque le Président met une proposition aux voix, il est interdit à tout député d'entrer dans la Chambre, d'en sortir ou d'aller d'un côté à l'autre de la salle, ou encore de faire du bruit ou de troubler l'ordre. »

J'ai déjà mentionné tout cela à l'ensemble des honorables députés. Peut-être que la prochaine fois que nous passerons au vote, tout le monde respectera ce règlement afin d'assurer le silence en Chambre pendant la tenue du vote. Aujourd'hui, ce n'était pas le cas.

• (1610)

[Traduction]

Je cite également la page 493 de l'ouvrage de Marleau et Montpetit pour renforcer le message. Il y est dit:

Les débats cessent dès que les députés sont appelés à la Chambre pour un vote. À partir du moment où le Président met la question aux voix et jusqu'à ce que les résultats soient annoncés, les députés ne peuvent entrer à la Chambre ni en sortir ni la traverser, ni faire du bruit ou du désordre.

Pour que leurs votes soient enregistrés, les députés doivent se trouver à leur siège à la Chambre et avoir entendu la lecture de la motion. Un député qui entre à la Chambre pendant que la question est mise aux voix ou après coup ne peut voter. Les députés doivent demeurer à leur siège jusqu'à ce que le Greffier annonce le résultat du vote. On a contesté le vote de députés parce que ceux-ci avaient quitté la Chambre immédiatement après le vote et avant que les résultats ne soient annoncés, ou parce qu'ils n'étaient pas demeurés à leur siège pendant le vote. Toutefois, si la présence d'un député est mise en doute et que ce député affirme avoir été là au moment de la lecture de la motion, il est d'usage que la Chambre accepte la parole du député.

Si le ministre a affirmé avoir été présent lors de la lecture de la motion et l'avoir entendue, nous considérerons que son vote compte et pour ce qui est des deux...

[Français]

Il y avait deux autres ministres mentionnés par...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable ministre a mentionné qu'il était à son siège lorsque la motion a été lue. Si c'est cela, comme je l'ai mentionné, son vote comptera.

Concernant les deux autres ministres mentionnés par l'honorable député de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, le whip a indiqué qu'ils étaient ici à ce moment-là. Nous pouvons peut-être avoir leur confirmation plus tard à ce sujet. Pour l'instant, la motion est déjà adoptée. Nous pouvons changer les votes, si cela s'avère nécessaire.

Toutefois, aujourd'hui, j'ai lu les règlements à tous députés. Nous n'avons pas eu de discussion sur ces règlements depuis de nombreuses années. S'il est nécessaire de les renforcer, je suis prêt à le faire. Tout le monde les a maintenant entendus.

[Traduction]

Si j'ai bien compris, les partis ont convenu de faire de brèves déclarations maintenant. Par conséquent, je donne la parole au whip en chef du gouvernement.

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de rendre hommage au nom de mon parti à M. Richard Paré, bibliothécaire parlementaire, qui a décidé de prendre sa retraite après 11 années de loyaux services à ce poste.

M. Paré est né à Québec en 1938. Après avoir obtenu des diplômes de l'Université Laval et de l'Université d'Ottawa, il a suivi un programme intensif en gestion dans un cours de formation initiale pour sous-ministres adjoints.

M. Paré a occupé le poste de bibliothécaire parlementaire pendant 14 ans avant d'être nommé bibliothécaire parlementaire en 1994 par le premier ministre du Canada.

Ceux qui ne connaissent pas Richard devraient savoir qu'il est sans aucun doute un véritable gentleman. N'élevant jamais le ton, il fait tout aussi peu de bruit dans ses déplacements. Quand on connaît les longs couloirs au plancher de marbre de l'édifice du Centre et des autres immeubles parlementaires, on comprend qu'il est très facile d'y entendre les gens marcher. Leurs pas résonnent avec l'écho. Mais pas dans le cas de Richard.

On ne se rend compte que Richard était derrière nous que lorsqu'il passe à nos côtés en souriant calmement et en disant bonjour de sa voix douce.

Sa gentillesse nous manquera. J'espère que ses petits enfants lui laisseront un peu de temps au cours de sa retraite bien méritée pour lire quelques-uns des livres dont il s'est occupé avec tant d'attention.

[Français]

Au nom du caucus libéral national, j'aimerais remercier M. Richard Paré pour tout son travail auprès des parlementaires canadiens durant toutes ces années. J'aimerais aussi lui souhaiter une belle retraite auprès de son épouse Renée, ses enfants et ses petits-enfants.

• (1615)

[Traduction]

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'offrir les meilleurs vœux du parti de l'opposition à Richard Paré, bibliothécaire du Parlement du Canada, qui prend sa retraite.

La retraite est un moment où l'émotion se mêle à la fierté. C'est aussi l'occasion de se remémorer tout ce qu'on a accompli.

Je parle en tant que simple député, mais je sais que tous les parlementaires sont très satisfaits du travail des employés de la Bibliothèque du Canada.

M. Paré en a vu de l'eau couler sous les ponts. Je suis de retour au Parlement depuis peu comme député, et je dois dire que je suis particulièrement impressionné par l'automatisation qu'a subie la bibliothèque sous la houlette de M. Paré au cours de la dernière décennie. Intraparl joue désormais un rôle prépondérant dans le déroulement des activités quotidiennes sur la Colline du Parlement et ailleurs.

Il faut aussi noter que Richard Paré a été le premier bibliothécaire en chef francophone de toute l'histoire de la Bibliothèque du Parlement.

Recours au Règlement

[Français]

M. Paré a toujours été très honoré d'avoir été choisi à titre de premier bibliothécaire parlementaire francophone dans l'histoire du Canada et d'avoir aussi passé 24 ans à servir le Parlement, ses institutions, les parlementaires et leur personnel, ainsi que le grand public.

M. Paré a rempli ses fonctions sous l'autorité des six différents premiers ministres, six Présidents du Sénat et six Présidents de la Chambre des communes.

[Traduction]

Je félicite M. Paré et son équipe de l'importance qu'ils accordent au service à la clientèle. Je sais que la bibliothèque est un milieu de travail très exigeant, mais il n'y a que de bonnes choses à dire au sujet de M. Paré et de son travail.

Pour conclure, j'ai appris que M. Paré est un père de famille dévoué et un grand-père fier qui aime le golf et le tennis. J'espère que tout cela lui garantira une retraite très active. Toutefois, comme je suis politicien, je ne voudrais pas sembler trop désireux de prendre la mienne.

Au nom du Parti conservateur, je remercie M. Paré de son dévouement envers le Parlement et le Canada.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je profite de cette occasion pour rendre hommage à notre bibliothécaire parlementaire, M. Richard Paré, qui nous quittera prochainement pour prendre une retraite bien méritée.

Né à Limoilou, un quartier de la ville de Québec, et issu de grands-parents, tant maternels que paternels, originaires de Saint-Joachim-de-Montmorency dans ma circonscription, M. Paré peut être considéré comme un fils de la Côte-de-Beaupré, berceau de la civilisation française en Amérique. De plus, il a l'insigne honneur d'avoir été le premier bibliothécaire parlementaire francophone de l'histoire de la Bibliothèque du Parlement. Il a oeuvré pendant 25 ans pour cette institution, dont 14 années à titre de bibliothécaire parlementaire associé, et près de 11 années en tant que bibliothécaire parlementaire.

M. Paré aura joué un rôle-clé au sein de l'administration de la bibliothèque, et aussi vis-à-vis de plusieurs membres de la Chambre des communes et du Sénat. Hautement engagé dans le domaine de la bibliothéconomie et de l'information politique, il a également participé à la mise en valeur de la francophonie à l'intérieur de cette organisation parlementaire. De plus, M. Paré n'est pas étranger au succès que connaît la Bibliothèque du Parlement. Cette institution est maintenant reconnue sur le plan international grâce, entre autres, à sa compétence et à son expertise, mais aussi grâce à toute l'équipe de la Bibliothèque du Parlement.

Au nom de tous les députés du Bloc québécois, je tiens à féliciter M. Richard Paré pour ses accomplissements et je lui souhaite une belle et longue retraite remplie de bonheur auprès de sa conjointe, ses enfants et ses petits-enfants.

• (1620)

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui, au nom du Nouveau Parti démocratique, pour rendre hommage à M. Richard Paré pour les services qu'il a rendus, non seulement à nous parlementaires, mais à tous les Canadiens.

Après des études à l'Université Laval et à l'Université d'Ottawa, il s'est bâti une solide réputation de leader canadien en bibliothéconomie. Son personnel fournit d'excellents services aux députés de tous les partis, non seulement sur le plan de la recherche, mais aussi parce qu'il sait répondre à des questions complexes en très peu de temps.

En tant que nouveau député, je dois admettre qu'à mon arrivée, j'ai cru que j'avais abouti dans une sorte de labyrinthe byzantin et qu'il me faudrait des années et des années avant de démêler toutes les anciennes traditions et connaissances. Bien entendu, comme nous le savons, les députés ne jouissent pas d'une longue période d'apprentissage; dès leur arrivée ils doivent avoir déjà atteint leur vitesse de croisière. Le personnel de M. Paré et sa façon d'organiser les documents et l'information à la Chambre font en sorte que les nouveaux députés et les vétérans arrivent à la Chambre sur un pied d'égalité. C'est très important.

J'aimerais également rendre hommage à un homme et à une équipe qui ont fait la preuve que l'excellence du service est fondée sur le dévouement envers le principe démocratique de l'impartialité, sur la recherche et sur l'intégrité. Ces valeurs sont reflétées dans l'ensemble du système parlementaire canadien. Les députés sont parfois des êtres turbulents, mais nous sommes appuyés par des gens qui tiennent la barre très haute dans tous les domaines.

Au nom du Nouveau Parti démocratique, je souhaite toute la chance du monde à M. Paré dans ses projets futurs. Je remercie tout spécialement sa femme, ses trois enfants et ses cinq petits-enfants de l'avoir partagé avec les députés et, par extension, avec tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

[Français]

Le Président: Je voudrais remercier les députés qui ont prononcé des discours et fait des remarques aujourd'hui sur ce sujet.

[Traduction]

Une réception en l'honneur de M. Paré se déroule dans la pièce 206, et j'invite tous les députés à aller le rencontrer pour lui souhaiter une bonne retraite.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉPÔT DE DOCUMENTS DURANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'espère que mon intervention sera très brève et je suis persuadé que vous l'espérez également.

Je fais allusion au fait qu'à la suite de la question facile posée durant la période des questions, le ministre de l'Environnement a déposé un document.

Monsieur le Président, vous savez que nous avons déjà suffisamment de mal à faire en sorte que les réponses soient liées aux questions et nous ne voulons certes pas que la période des questions dégénère au point que les ministres s'en servent pour déposer des documents.

Je vous demande de vous reporter à la page 371 du Marleau et Montpetit où l'on dit:

Un ministre ou un secrétaire parlementaire, au nom du ministre, dépose ces documents à la Chambre pendant les Affaires courantes [...]

Affaires courantes

Sur la dernière ligne de cette page, on dit:

[...]un ministre ne peut cependant déposer qu'à la Chambre, pendant les Affaires courantes, un document dont le dépôt n'est pas exigé.

Je prétends que le document qui a été déposé par le ministre de l'Environnement n'a pas été déposé dans les règles. Je pense qu'il devrait être déposé durant les Affaires courantes qui vont suivre bientôt.

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, durant la période des questions, le ministre a offert de déposer un document. Il n'y a pas eu d'objections. Le document a été reçu par un greffier au Bureau. Ainsi, on considère qu'il s'agit d'un document public déposé.

Le Président: Je dois dire que je suis surpris d'entendre la citation du député d'Edmonton—Sherwood Park, car je ne savais pas qu'il était écrit quelque part que cela ne pouvait être fait que durant les Affaires courantes.

J'ai toujours cru, depuis mon arrivée ici il y a 16 ans, qu'un ministre pouvait déposer un document à la Chambre en tout temps, simplement en intervenant dans cette enceinte et en déposant le document. Le ministre a fait cela et je ne m'y suis pas opposé, car je croyais que c'était tout à fait approprié et conforme à nos usages, bien qu'il soit inhabituel de le faire durant la période des questions, je le reconnais. Le député d'Edmonton—Sherwood Park est diligent à cet égard, mais je n'étais pas au courant de l'existence d'une telle citation et elle me surprend.

Je vais donc examiner Beauséjour sur ce point, car je croyais que cela pouvait être fait en tout temps. D'ailleurs, je l'ai déjà vu faire à d'autres moments à la Chambre par divers autres ministres.

J'examinerai la question et je ferai part de ma décision à la Chambre sur ce point.

Je tiens à signaler à la Chambre que du fait des votes par appel nominal différés, la période réservée aux initiatives ministérielles sera prolongée de 55 minutes.

AFFAIRES COURANTES

• (1625)

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

L'hon. Paul DeVillers (Simcoe-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

[Traduction]

Conformément à son ordre de renvoi permanent aux termes du paragraphe 108(2) du Règlement, votre comité a entrepris l'étude

d'une ébauche de rapport au sujet du projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 2005, et en a fait rapport le mardi 12 avril 2005.

[Français]

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 32^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 32^e rapport, plus tard aujourd'hui.

* * *

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

M. Christian Simard (Beauport—Limoilou, BQ) demande à présenter le projet de loi C-363, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (bénéfices versés aux provinces).

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer en cette Chambre, dans le cadre des projets de loi émanant des députés, la Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (bénéfices versés aux provinces).

Le texte oblige la Société canadienne d'hypothèques et de logement à verser aux provinces les surplus de son fonds de réserve pour leur usage à des fins de logement social afin d'encourager l'offre de logements de qualité à prix abordable et d'accroître les choix en matière d'habitation pour les populations des provinces.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose que le 32^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

L'IMMIGRATION

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Madame la Présidente, je présenterai trois pétitions.

Affaires courantes

Une centaine de résidants de ma circonscription ont signé la première pétition qui concerne le traitement des demandes de parrainage de parents. Ces nouveaux Canadiens s'inquiètent beaucoup de l'accroissement des délais et de l'arrière dans le traitement de ces demandes. En fait, dans certains cas, il faut compter quatre fois plus de temps.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre dans un esprit humaniste d'augmenter les quotas et de diminuer l'arriéré des demandes.

• (1630)

LE MARIAGE

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Madame la Présidente, les deux autres pétitions sont signées par des centaines d'habitants de ma circonscription, qui prient le Parlement de définir le mariage, dans le droit fédéral, comme étant exclusivement l'union permanente d'un homme et d'une femme.

J'ai le plaisir de présenter ces pétitions à la Chambre aujourd'hui.

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta—Richmond-Est, PCC): Madame la Présidente, j'ai une pétition provenant d'habitants de la Colombie-Britannique qui demandent une enquête judiciaire sur la disparition de 1,3 million de saumons sockeye du fleuve Fraser.

Le gouvernement a rejeté la première demande en vue de la tenue d'une telle enquête. Il a ensuite chargé Bryan Williams, un ancien juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, de l'enquête. Ce dernier devait présenter deux rapports, mais après le dépôt du premier, le gouvernement a mis un terme à ses activités. Il semble qu'une partie de l'information dévoilée était trop explosive, en particulier, l'insinuation selon laquelle certains braconniers étaient armés. Même si le gouvernement était préoccupé par cette question, il n'a rien fait.

Les pétitionnaires demandent à nouveau au gouvernement d'établir une enquête judiciaire de manière à ce que toute information sur la disparition de ces saumons puisse être mise au grand jour et que les mesures nécessaires soient prises.

LE MARIAGE

M. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une autre des nombreuses pétitions qui nous arrivent de nos circonscriptions et dont les signataires sont préoccupés par le sort que connaîtra le projet de loi C-38. Ils réaffirment que le mariage doit être défini comme l'union d'un homme et d'une femme. Les pétitionnaires appartiennent à l'Église presbytérienne St. Paul, de Warwick Settlement, au Nouveau-Brunswick.

L'ENVIRONNEMENT

M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des électeurs de Calgary-Centre. Ceux-ci s'inquiètent parce qu'on tarde à déposer à la Chambre un plan indiquant aux Canadiens l'ensemble des coûts et des avantages qui découleront de la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. Bien qu'un plan ait été déposé aujourd'hui par le ministre de l'Environnement, les signataires souhaitent mieux comprendre les divers coûts et avantages de Kyoto pour les Canadiens.

LE MARIAGE

M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC): Madame la Présidente, je suis ravi de présenter aujourd'hui à la Chambre une

pétition sur la définition du mariage, signée par environ 200 habitants de ma circonscription. Selon eux, cette définition ne devrait pas être modifiée par les tribunaux et relève de la compétence exclusive du Parlement. Ils exhortent donc celui-ci à définir le mariage dans le droit fédéral comme étant exclusivement l'union à vie d'un homme et d'une femme.

L'ÂGE DU CONSENTEMENT

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions, la première signée par plus de 250 habitants de ma circonscription, Simcoe—Grey, qui prient le gouvernement de relever de 14 à 16 ans l'âge du consentement.

LE MARIAGE

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Madame la Présidente, la deuxième pétition porte la signature de près de 200 personnes qui prient le gouvernement de préserver la définition traditionnelle du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui. La première porte sur la définition du mariage.

Les signataires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que le mariage est la meilleure assise sur laquelle fonder une famille et élever des enfants et ils disent que l'institution du mariage, comme étant l'union d'un homme et d'une femme, est contestée. Selon eux, la définition du mariage relève de la compétence exclusive du Parlement. Ils exhortent donc celui-ci à adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant exclusivement l'union à vie d'un homme et d'une femme.

• (1635)

L'ÉTIQUETAGE DES BOISSONS ALCOOLISÉES

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, la deuxième pétition concerne la santé. Elle a trait aux étiquettes de mise en garde contre les risques pour la santé. Les pétitionnaires souhaitent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que la Loi sur les aliments et drogues vise à protéger les Canadiens des effets potentiellement nocifs de la consommation d'aliments et de médicaments et que, également, la consommation de boissons alcoolisées peut entraîner des problèmes de santé.

Par conséquent les pétitionnaires demandent au Parlement d'exiger l'apposition d'étiquettes de mise en garde sur les contenants de boissons alcoolisées pour avertir les femmes enceintes et autres consommateurs de certains dangers liés à la consommation de boissons alcoolisées.

LE MARIAGE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, la dernière pétition a trait au recours à la disposition d'exemption, encore ici pour ce qui est de la question du mariage. Les pétitionnaires rappellent à la Chambre que les décisions relatives aux aspects fondamentaux de la politique sociale devraient être prises par les députés élus, et non par une magistrature non élue; et que le Parlement doit veiller à ce que la définition du mariage reflète les souhaits des Canadiens.

Initiatives ministérielles

Ils exhortent donc le Parlement à avoir recours à toutes les mesures législatives et administratives possibles, y compris si nécessaire l'article 33 de la Charte, qu'on appelle la disposition d'exemption, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage comme étant exclusivement l'union légale d'un homme et d'une femme.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): D'accord?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député d'Edmonton—Leduc, La citoyenneté et l'immigration; le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke, Les Forces canadiennes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 12 avril, de la motion: Que le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Madame la Présidente, je parlerai aujourd'hui du projet de loi C-43, la loi d'exécution du budget du gouvernement, qui contient beaucoup de lacunes et de promesses réchauffées. J'aimerais me pencher sur un certain nombre d'aspects de ce projet de loi qui, à mon avis, sont autant de problèmes pour les Canadiens et pour le pays.

Je veux d'abord me pencher sur l'engagement que le gouvernement a pris dans son budget au sujet de la taxe sur l'essence. Je le concède, le gouvernement cédera 600 millions de dollars au cours du prochain exercice financier, soit environ 1,5 ¢ par litre. Il s'est également engagé à verser à l'Ontario environ 1,85 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années. À cet égard, c'est une bonne nouvelle. Cependant, le gouvernement ne donne aucun détail sur la façon dont cet argent devrait être réparti une fois que la province aura reçu le transfert.

Les maires et les conseillers de beaucoup de municipalités m'ont dit ne pas avoir été informés si cet argent serait versé aux municipalités régionales ou aux simples municipalités. De plus, il n'a pas été précisé si l'argent irait aux régions les plus densément

peuplées ou s'il serait réparti équitablement dans toute la province à raison de tant par habitant. Ce sont là de graves préoccupations, en particulier pour des circonscriptions comme Wellington—Halton Hills.

Le canton de Wellington-Centre, avec une population de plus de 22 000 habitants, a plus de 100 ponts. Dans ce canton seulement, on est confronté à l'heure actuelle à des coûts de réparation des ponts de 15 millions de dollars, ce qui est un chiffre énorme pour un canton dont le budget de fonctionnement annuel n'est que de 15 millions de dollars.

À Halton Hills, qui comprend Acton et Georgetown, on me dit qu'il y a un arriéré de 57 millions de dollars en travaux routiers, un chiffre tout aussi important pour une collectivité d'à peine 50 000 habitants dont le budget de fonctionnement annuel est de 20 millions de dollars.

Bon nombre de municipalités se demandent quand elles recevront cet argent, si elles le reçoivent jamais. Le budget et le projet de loi, avec le peu de détails qu'il contient sur la façon dont cette taxe sur l'essence serait répartie entre les municipalités et la part que les secteurs les moins peuplés pourraient recevoir, laissent beaucoup à désirer.

Le second point que je tiens à soulever est celui des garderies. Je suis d'avis que le budget n'est pas à la hauteur dans ce secteur. Tout comme les membres de ma communauté, j'accorde beaucoup d'importance à la qualité des services de garderies. C'est également là un dossier important pour mon parti. Je trouve qu'il est essentiel que nous collaborions avec les familles pour assurer de bons services de garderies, mais les plans actuels du gouvernement dans ce domaine présentent de graves lacunes.

Tout d'abord, le plan du gouvernement est beaucoup trop vague et il ne présente pas beaucoup de détails concrets et pratiques. On n'y retrouve que quelques détails sur la flexibilité du système et sur la façon d'obliger les provinces à rendre des comptes. Il ne contient pas beaucoup de détails non plus sur le nombre exact de places en garderie qui seraient créées.

Deuxièmement, le plan prévoit que le programme de garderies constituerait une initiative fédérale-provinciale. Des programmes fondés sur ce modèle ont déjà engendré des problèmes de compétence difficiles à résoudre et à administrer.

Troisièmement, la mise en oeuvre de ce plan exigerait beaucoup trop de temps. On promet des services de garde d'enfants à prix abordable aux Canadiens depuis plus d'une décennie déjà. En effet, on retrouve des promesses en ce sens dans le livre rouge de 1993, dans celui de 1997, dans celui de 2000 et encore dans celui de 2004. Les Canadiens n'ont toujours pas accès à des services de garde abordables et accessibles.

Au cours de la dernière campagne électorale, nous avons proposé d'accorder aux familles une déduction fiscale de 2 000 \$ par année par enfant de moins de 16 ans. C'est ce que nous préconisons pour régler le problème de la garde des enfants. Les parents pourraient dépenser les sommes ainsi économisées comme bon leur semblerait. Dans le cas des familles à deux revenus, cet argent pourrait servir à payer pour des garderies locales dirigées par des centres à but lucratif ou non lucratif. Dans d'autres cas, ces sommes pourraient être consacrées à l'achat de vêtements, à l'éducation ou à d'autres dépenses.

Initiatives ministérielles

Notre proposition nous permettrait d'éviter les difficultés des programmes fédéraux-provinciaux. Elle nous procurerait de la flexibilité pour répondre aux besoins tant ruraux qu'urbains. Elle permettrait la participation de sociétés à but lucratif comme de sociétés sans but lucratif. Enfin, et c'est ce qui est le plus important, notre proposition laisserait aux parents le soin de choisir ce qui vaut mieux pour leurs enfants.

Notre proposition est meilleure et plus simple à mettre en oeuvre. Elle constitue la meilleure façon de fournir aux parents des services de garde d'enfants accessibles. Le budget ne règle pas ce problème.

• (1640)

Le troisième élément où le budget est très loin de répondre à nos attentes est le Protocole de Kyoto. Les gouvernements conservateurs des années 1980 et du début des années 1990 ont adopté des mesures sur la protection de l'environnement. C'est un gouvernement conservateur qui, dans les années 1980, a négocié le traité sur les pluies acides avec les États-Unis. Nous avons créé et financé des organismes comme le Centre ontarien de l'avancement des techniques écologiques, dont les bureaux se trouvent à Elora.

Notre parti est souvent accusé d'être anti-écologique, ce qui est absolument faux. Au contraire, nous croyons fermement à la protection de l'environnement et partageons les préoccupations des Canadiens quant à la protection de l'environnement pour les générations à venir.

Cependant, la démarche du gouvernement par rapport au Protocole de Kyoto a été un désastre sur toute la ligne. Ce n'est qu'aujourd'hui que le gouvernement a présenté un plan de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto même si la loi relative à ce dernier est entrée en vigueur le 16 février. Le gouvernement a annoncé des milliards de dollars de dépenses pour Kyoto sans avoir de plan pour leur mise en oeuvre. C'est une politique tout simplement risquée et stupide. Dépenser des milliards de dollars pour un programme sans avoir de plan de mise en oeuvre est tout simplement stupide.

Nos cibles actuelles pour la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto sont tout à fait irréalistes et inatteignables. En 1990, nos émissions de gaz carbonique étaient d'environ 28 p. 100 inférieures à ce qu'elles sont aujourd'hui.

Je crois que le Canada devrait négocier et travailler avec les signataires pour fixer de véritables objectifs puis élaborer de vrais plans permettant de les atteindre. Le Canada doit faire beaucoup plus pour encourager l'économie d'énergie et de ressources. Il faudrait encourager l'utilisation des carburants comme le propane, le gaz naturel, l'éthanol et les autres biocarburants. Il faudrait consacrer davantage de fonds à la mise en valeur des énergies de remplacement comme l'éolien et le solaire.

Toutes les mesures que j'ai proposées et que mon parti a proposées permettraient de s'attaquer au véritable problème environnemental que représente le smog d'été suffoquant que l'on a au Canada.

Puisque j'habite Wellington—Halton Hills, je sais ce qu'est le smog. Beaucoup d'habitants de ma circonscription souffrent du smog en été. Il y a des journées où le smog ne frappe pas que la région du Grand Toronto, mais aussi des endroits comme Grand Bend; il se répand parfois vers le nord jusque dans la région des Muskokas. Le smog a de graves effets sur la santé. Le plan du gouvernement concernant Kyoto ne fait rien pour régler la question du smog, qui contient de l'oxyde d'azote et du dioxyde de soufre. Là encore, le budget rate la cible.

Madame la Présidente, avant de continuer, je veux mentionner que je partagerai le temps dont je dispose avec le député de Saskatchewan.

Je passe au quatrième aspect préoccupant du budget, à savoir, l'excédent budgétaire. Le gouvernement a constamment sous-estimé l'excédent budgétaire ces dernières années. Les sept derniers budgets ont été excédentaires. Cette année, pour le budget qui vient d'être présenté, on nous a dit que l'excédent serait de 1,9 milliard de dollars. Il s'est révélé être de 9,1 milliards de dollars.

Cela est inacceptable parce que les Canadiens, lorsqu'on leur dit que nous n'avons pas d'excédents, se font voler une occasion de tenir un réel débat sur ce qu'il convient de faire avec l'argent que nous, les contribuables, avons durement gagné, et de dire si nous devrions l'affecter à des baisses d'impôt, à la réduction de la dette ou à de nouvelles dépenses de programme.

Ce débat n'a pas lieu dans notre pays; il n'a pas eu lieu parce que le gouvernement a constamment sous-estimé l'ampleur de l'excédent. Cela est inacceptable.

Notre parti a proposé au cours de la dernière campagne électorale, et le fait aussi maintenant, que le Parlement constitue une commission budgétaire indépendante qui lui ferait rapport, de manière à ce que nous ne nous retrouvions pas dans des situations où l'excédent est cinq ou six fois plus élevé que ce qui avait été prévu à l'origine.

Le dernier aspect qui ne répond pas aux réelles préoccupations des Canadiens est le fait que le budget ne renferme aucune mesure visant à régler un problème fondamental qui se pose dans notre économie, à savoir, l'absence de croissance de la productivité.

Les revenus de l'autre côté de la frontière croissent plus rapidement ou sont plus élevés par habitant que dans notre pays. De ce fait, nous perdons notre capacité de financer les merveilleux programmes sociaux que les Canadiens d'un océan à l'autre apprécient.

La productivité est le plus important facteur agissant sur la prospérité à long terme. Voilà pourquoi le gouvernement doit s'attaquer à cette question en étudiant la possibilité de réformer les déductions pour amortissement et de réduire vraiment les impôts des particuliers.

Le présent budget ne fait ni l'un, ni l'autre. Il propose pour cette année de réduire de 19 \$ l'impôt sur le revenu des particuliers. Cela est complètement inacceptable. En conclusion, je dirai que le budget du gouvernement ne répond pas aux attentes des résidents de Wellington—Halton Hills, de mon parti et du pays tout entier.

• (1645)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, j'ai quelques observations à faire au député.

En ce qui concerne le partage des recettes provenant de la taxe sur l'essence et les détails sur la façon dont les provinces répartiront l'argent entre les diverses collectivités, nous pouvons faire toutes les suppositions que nous voulons, mais ce que nous savons pertinemment, et le député en conviendra sûrement, c'est que, peu importe la méthode, les provinces s'en chargeront, car nous ne pouvons pas remettre l'argent directement aux municipalités.

Les provinces jouent constamment à ce jeu de compensation. Si elles reçoivent un peu d'argent de ce côté-là, elles le remettent aux collectivités. Ces dernières auront un rôle important à jouer dans les négociations avec les provinces. Le gouvernement fédéral ne pourra pas vraiment régler cette question très facilement.

Initiatives ministérielles

Cependant, la façon équitable de procéder serait de tenir compte de l'utilisation de l'essence dans chaque collectivité. Ces statistiques sont disponibles.

J'ai trouvé curieux que le député parle de travaux liés aux ponts, aux routes, etc. Il s'agit de travaux d'infrastructure, et il y a des fonds pour ces travaux.

Je voudrais lui poser une question au sujet de Kyoto, qui constitue certes un dossier important. Les Canadiens nous ont déjà dit qu'ils étaient d'accord sur les objectifs de réduction des gaz à effet de serre et l'incidence que cela aurait sur la santé. Lors des dernières élections, le Parti conservateur a présenté un programme qui s'opposait au Protocole de Kyoto, et je crois qu'il importe de savoir ce qu'il en est aujourd'hui.

Le Parti conservateur appuie-t-il le Protocole de Kyoto visant à atteindre nos objectifs en matière d'émissions, de concert avec les autres partenaires du monde entier, ou estime-t-il que nous devons tout simplement adopter d'autres mesures nous-mêmes et ne prendre aucun engagement d'ici une année donnée?

• (1650)

M. Michael Chong: Madame la Présidente, je répondrai au premier volet de la question du député, concernant la méthode de répartition des recettes de la taxe sur l'essence entre les municipalités de l'Ontario. Le gouvernement a eu l'occasion de négocier avec les provinces pour les amener à s'engager à répartir équitablement les recettes de cette taxe sur l'essence.

Il se trouve que le gouvernement avait les fonds. Il n'était pas obligé de tout donner sans attacher aucune condition à sa décision. Avant de verser les fonds, il aurait pu dire aux provinces qu'il leur imposait des conditions et qu'il exigeait que les fonds soient répartis équitablement. Je n'ai encore entendu aucun détail au sujet de la répartition des fonds. Je crois cependant qu'il est inacceptable que l'on donne simplement l'argent aux provinces sans leur imposer de conditions.

Par ailleurs, je ne crois pas que la répartition devrait être faite en fonction de la consommation d'essence. Les fonds devraient plutôt être répartis par habitant, car la consommation est difficile à évaluer. Qui plus est, étant donné tous les postes d'essence qui jalonnent la route 11 à Muskoka et d'autres routes dans d'autres municipalités en Ontario, celles-ci toucheraient une part disproportionnée des recettes de la taxe sur l'essence, même si elles n'ont pas la même infrastructure que les grandes agglomérations.

Les maires et les conseillers de Wellington—Halton Hills et des régions avoisinantes sont d'avis que les recettes de la taxe sur l'essence devraient être réparties par habitant.

Nous nous opposons à la position du gouvernement ainsi qu'à sa stratégie et à son plan de mise en oeuvre de l'accord de Kyoto. Le Parti conservateur est en faveur d'une politique environnementale solide et équitable et de projets environnementaux solides. Notre porte-parole a d'ailleurs fait un énorme travail à cet égard.

Le problème, et nous ne manquerons pas d'en faire un enjeu électoral, c'est qu'il n'y a pas de plans complets quant aux moyens que nous prendrons pour atteindre l'objectif de réduction des émissions que nous visons. Nous appuyons de tout coeur les projets environnementaux, mais nous nous opposons au fait que le gouvernement n'a ni stratégie ni plan de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Madame la Présidente, je vais poser une question à mon

collègue. Je trouve qu'il a tendance à contester le contenu de cette loi de mise en oeuvre du budget, mais on sait très bien que les conservateurs vont voter en faveur de ce projet de loi. J'ai donc un peu de difficulté avec son message, surtout en ce qui a trait au programme des infrastructures, le partage de la taxe sur l'essence, alors que dans le discours du budget que j'aie entre les mains, le ministre nous disait, et je cite:

[...] 5 cents par litre d'essence, en 2009-2010, et se maintiendra indéfiniment à ce niveau par la suite!

Donc, le principe était d'avoir pour les villes un pacte indéfini. Or, dans le projet de loi C-43 qui est devant nous, on peut lire:

Pour l'exercice 2005-2006, dans le cadre du programme quinquennal du gouvernement fédéral intitulé « Nouveau pacte pour les villes et les collectivités », [...]

Dans le discours du budget, on parlait d'un pacte qui était indéfini et qui ne se terminerai pas, et je vais reprendre le texte: « [...] se maintiendra indéfiniment [...] » alors que dans le projet de loi, on nous parle d'un plan quinquennal, donc, pour cinq ans.

Mon collègue est-il toujours en accord avec ce qui nous est proposé dans le projet de loi C-43 par rapport à ce qui était proposé dans le discours du budget?

[Traduction]

M. Michael Chong: Madame la Présidente, je tiens à dire que notre parti n'appuiera pas une initiative du Bloc visant à renverser le gouvernement à la suite d'un vote de confiance relatif au budget ou de toute autre motion de censure. C'est notre parti qui déterminera si les Canadiens souhaitent la tenue d'élections lorsqu'ils nous diront qu'ils en veulent.

En réponse à la question du député, je dirai que je maintiens mes critiques à l'égard des dispositions qui concernent la taxe sur l'essence dans le projet de loi d'initiative ministérielle C-43. Si le député veut se pencher là-dessus, il peut examiner les bleus ce soir, ou le hansard ultérieurement.

• (1655)

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Madame la Présidente, c'est la première fois que j'interviens ici depuis la naissance de mon nouveau fils Thomas, le dernier venu dans la circonscription de Regina—Qu'Appelle. Je dois dire en toute honnêteté que je lui accorderai peut-être plus d'attention qu'à tout autre habitant de ma circonscription. Je suis toutefois certain que les électeurs de la circonscription de Regina—Qu'Appelle se montreront compréhensifs.

Je voudrais parler de certains aspects du projet de loi C-43. Tous les députés s'entendront pour dire que le projet de loi devrait être scindé en trois mesures distinctes — et les députés libéraux seraient d'accord également s'ils osaient faire preuve de franchise,.

Les libéraux se livrent ici à des manigances avec le budget en incluant dans un seul projet de loi omnibus des dispositions sans rapport entre elles. Ce n'est guère surprenant. Nous avons déjà été témoins de cela. Nous avons vu les libéraux se livrer à ces manigances à la Chambre, mais en toute justice, il faut prévoir un projet de loi distinct pour l'Accord atlantique, un projet de loi distinct pour les mesures habituelles d'exécution du budget et un projet de loi distinct pour les mesures de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto.

Je trouve abominable que le gouvernement présente en douce des dispositions sur Kyoto, alors qu'aucun plan d'ensemble n'a été présenté aux Canadiens. Ceux-ci ne connaissent pas les intentions du gouvernement et ils ne savent pas quelle sera l'incidence de cette initiative, notamment sur leur qualité de vie, leur économie et leurs emplois.

Initiatives ministérielles

Aucun plan n'a été présenté afin d'expliquer aux Canadiens comment le gouvernement va réduire les gaz à effet de serre. Il n'y a pas de plan non plus qui définisse les intentions cachées du Parti libéral relativement à l'achat des droits d'émission d'autres pays, y compris la Chine, la Russie et peut-être la France.

Quel impact l'accord de Kyoto aura-t-il sur les Canadiens? Des groupes importants qui s'intéressent aux politiques économiques et gouvernementales font les prédictions suivantes: des augmentations importantes des taxes sur le carburant, du prix du carburant et des frais de chauffage, et des hausses spectaculaires du coût de l'électricité.

Par exemple, un grand nombre de groupes prédisent qu'au cours des premières années l'augmentation du prix de l'essence pourrait atteindre 19 p. 100, celle des frais de chauffage, 21 p. 100, et celle du coût de l'électricité, 35 p. 100. Il s'ensuivra une diminution importante du revenu disponible du Canadien moyen. Les Canadiens devront déboursier plus pour se rendre au travail avec leurs véhicules, pour chauffer leurs maisons en hiver et pour faire fonctionner leurs appareils électroménagers. Une plus grande partie de leurs dollars durement gagnés servira à payer ces factures.

La situation sera encore pire dans le cas de mes électeurs, qui vivent en milieu rural. Le prix du carburant diesel a déjà presque doublé, et ce avant même la mise en oeuvre d'initiatives liées à l'accord de Kyoto. Jusqu'où le Protocole de Kyoto va-t-il faire grimper leurs coûts en carburant?

Je veux aussi dire qu'il est très décevant de voir la position du NPD face au projet de loi C-43. Le NPD dit essentiellement que les mesures de mise en oeuvre de l'accord de Kyoto ne vont pas assez loin. Peut-on croire que, selon les néo-démocrates, les agriculteurs de la Saskatchewan devraient payer encore plus cher pour le carburant diesel? J'invite n'importe quel député néo-démocrate à venir dans ma circonscription et à dire aux agriculteurs que leurs factures de carburant diesel vont augmenter et que c'est bien ainsi.

Les agriculteurs de ma circonscription ne pourront pas supporter les lourds coûts de l'accord de Kyoto, en vertu duquel l'argent des contribuables servira à acheter des crédits d'émission. Cela ne se traduira pas par une réduction des gaz à effet de serre, mais par un transfert de richesses, des contribuables canadiens vers des pays comme la Chine, la France et la Russie.

En passant, la Chine possède la première armée du monde et un ambitieux programme spatial. Or, nous allons utiliser l'argent de nos contribuables pour acheter des crédits à la Chine, sans que cela ne réduise les émissions de gaz à effet de serre.

Le plan des libéraux aura des effets particulièrement dévastateurs en Saskatchewan. Cette province est passée du groupe des provinces pauvres à celui des provinces riches, non pas grâce à une bonne gestion du gouvernement néo-démocrate de cette province, mais en raison de la hausse considérable des prix du pétrole.

Les revenus supplémentaires tirés des prix du pétrole permettront de garder les hôpitaux ouverts, de paver les routes rurales en Saskatchewan et de maintenir le coût des services d'utilité publique à un niveau raisonnable pour les résidents de la Saskatchewan. Quelles seront les répercussions de l'accord de Kyoto sur l'industrie pétrolière et gazière de cette province? Je crois pouvoir affirmer que si les taxes cachées de l'accord de Kyoto, attribuables au gouvernement libéral, entraînaient une diminution de seulement 10 p. 100 des revenus de cette industrie, nous assisterions à la fermeture d'autres lits d'hôpitaux.

● (1700)

Je ne vois pas pourquoi le NPD fédéral voudrait voir fermer d'autres lits d'hôpitaux. Je sais que le NPD provincial a l'habitude de fermer des hôpitaux. Nous nous souvenons tous du cas de l'hôpital Plains, à Regina, et de la fermeture récente d'un grand nombre de lits d'hôpitaux dans les régions rurales de la Saskatchewan. Cette partie du projet de loi m'inquiète vraiment.

Je voudrais maintenant parler très brièvement de l'Accord atlantique, afin de mettre en évidence la duplicité dont ont fait preuve les libéraux en incluant cet accord dans le projet de loi. Les libéraux n'ont pas eu besoin de présenter un projet de loi omnibus dans le cas de l'accord sur la santé. Ils n'ont pas eu à attendre le dépôt du budget pour conclure l'accord sur la santé. Je crois qu'ils n'ont mis que 11 jours à faire adopter une mesure législative spécifique à cet égard. Pourquoi le gouvernement n'en ferait-il pas autant pour l'Accord atlantique dès maintenant?

Le ministre des Finances tente de se soustraire à ses obligations en liant l'accord au reste du budget. Les libéraux tiennent la population de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse en otage en liant l'accord au projet de loi. Nous pourrions adopter le projet de loi immédiatement. Nous aurions pu l'adopter l'autre jour, lorsque le chef de mon parti a mis le gouvernement au défi de présenter un projet de loi distinct. Nous aurions accordé un appui unanime à ce projet de loi à toutes les étapes, et la population du Canada atlantique en aurait bénéficié immédiatement. C'est ce que ferait le Parti conservateur.

Quelques autres faits intéressants ressortent du budget proposé. Nous savons que les libéraux ont trompé les Canadiens en s'attaquant à notre programme électoral. Ils ont dit que notre programme était irresponsable sur le plan financier, puis ont présenté un budget presque identique à notre programme en ce qui a trait aux dépenses, mais l'important allègement fiscal en moins. Pourtant, nous savions que nous pouvions nous permettre d'offrir ces réductions d'impôt parce que nous connaissions la taille réelle de l'excédent et que nous ne voulions pas jouer à sous-estimer cet excédent.

Le ministre des Finances et le premier ministre donnent l'impression qu'ils souffrent de dyslexie numérique, car cela fait maintenant sept années consécutives qu'ils se trompent au sujet de l'excédent. Année après année, les données qu'ils révèlent aux Canadiens sur l'excédent sont erronées et ils attaquent notre programme en misant sur cette mésinformation.

Pour les canadiens, la journée d'affranchissement de l'impôt est quelque part en juillet. Il est inacceptable de penser que chaque travailleur canadien travaille aujourd'hui pour le gouvernement. À l'heure actuelle, l'ouvrier à la construction de routes de la Saskatchewan rurale, l'agriculteur qui se prépare pour les semences et tous les autres travailleurs savent que leur chèque de paye va directement au gouvernement. Et le gouvernement ne leur permet de conserver leur argent qu'une fois la moitié de l'année écoulée. C'est inacceptable.

J'aimerais aborder brièvement la question des loyers des aéroports, qui ont des retombées directes sur les habitants de Regina. Une grande compagnie aérienne a dû cesser de desservir Regina parce que l'industrie du transport aérien est en difficulté. Ces difficultés s'expliquent par la taxation abusive des billets d'avion auxquels on ajoute le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et divers autres frais. La situation actuelle n'est donc pas très rose pour l'industrie du transport aérien, comme on a pu le voir avec Jetsgo. Cette industrie emploie des milliers de Canadiens.

Initiatives ministérielles

Je siége au Comité des transports. Le ministre des Transports a dit devant notre comité qu'il fait tout en son pouvoir pour régler les questions telles que le loyer des aéroports. Les frais de loyer des aéroports sont transférés directement aux passagers. Le coût relatif à l'atterrissage à un aéroport est directement lié au coût du billet. Cela signifie que, dès 2006, les voyageurs qui passent par Regina paieront leurs billets plus cher parce que ces coûts vont augmenter. Par ailleurs, des employés de l'aéroport de Regina ont été mis à pied pour être ensuite réembauchés à la moitié de leur salaire antérieur.

La question du loyer des aéroports a une incidence directe, non sur les grandes entreprises, mais bien sur les particuliers de Regina qui voyagent à l'extérieur de la ville pour affaires ou pour visiter des parents. Elle a également une incidence directe sur les gens qui travaillent aux aéroports et qui subiront des baisses de salaire de 50 p. 100.

Il va sans dire que nous savons que la Loi d'exécution du budget fait bien peu pour les agriculteurs. En août dernier, une grande partie de ma circonscription a été frappée par un gel qui a détruit ce qui promettait d'être une des meilleures récoltes qu'ait jamais connues la région de Regina—Qu'Appelle. Où est l'aide gouvernementale? Où est le secours en cas de catastrophe?

Le ministre de l'Agriculture est venu à Regina et a parlé de certaines subventions qui à ce jour n'ont pas encore été versées. Le gouvernement a mis des mois avant de mettre au point les formulaires pour la dernière subvention et il a mis des mois à les distribuer. J'aimerais bien savoir combien d'argent a été versé à cette occasion.

Les agriculteurs de ma circonscription ont besoin d'un programme d'aide directe qui soit tangible. Si je ne m'abuse, le dernier programme que le ministre a annoncé ne représente qu'environ 4,80 \$ l'acre, ce qui ne suffira qu'à payer l'augmentation de taxes foncières mise en oeuvre par le gouvernement néo-démocrate de la province, augmentation qui frappe surtout les régions rurales de la Saskatchewan.

Nous avons beaucoup de pain sur la planche. Heureusement, il y a suffisamment de conservateurs à la Chambre pour que nous puissions faire du bon travail au comité. Nous nous pencherons sur les questions dont j'ai fait mention. Nous allons tenter de faire ce que les libéraux auraient dû faire et d'améliorer cette Loi d'exécution du budget, parce que c'est ce dont les Canadiens ont besoin.

• (1705)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, j'ai bien aimé le discours du député. Je n'ai pas la chance d'entendre les interventions de chacun, mais il est important d'apprendre à connaître les gens et de voir d'où ils viennent. Le député représente énergiquement sa circonscription, ce qui est louable. Cependant, en tant que députés fédéraux, il est important que nous tenions compte aussi de la situation à l'échelle nationale.

Je ne suis pas d'accord avec lui au sujet de l'accord de Kyoto, car cet accord ne porte pas uniquement sur les gaz à effet de serre. Il ne s'agit pas simplement des répercussions sur la consommation individuelle de différentes choses, comme l'utilisation d'automobiles, ou des conséquences pour les grands émetteurs, à savoir les secteurs de l'électricité et du pétrole.

Le dossier est aussi étroitement lié à la santé des Canadiens. Les grands émetteurs, c'est-à-dire les centrales électriques au charbon et les installations qui produisent du pétrole, sont responsables de plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre et de la composante la plus importante des particules atmosphériques au Canada. Cela affecte directement la santé des Canadiens.

Il nous faut donc tempérer tout cela avec un plan qui s'échelonne dans le temps. Le député sait que le plan de Kyoto a été déposé aujourd'hui. Il sait aussi qu'une entente volontaire a été conclue avec le secteur automobile pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des automobiles de 5,3 mégatonnes d'ici 2010. Cela est très important. C'est la cible visée.

Le député n'est-il pas d'accord pour dire que nous devons examiner la situation dans un cadre plus large que celui de nos propres circonscriptions et nous assurer que l'intérêt national entre aussi en ligne de compte?

M. Andrew Scheer: Tout à fait, madame la Présidente. Je suis tout à fait d'accord; en cette enceinte, nous devons agir dans le meilleur intérêt du pays.

Permettez-moi de décrire l'incidence du Protocole de Kyoto sur les Canadiens. Tous les Canadiens devront payer plus pour chauffer leur maison, mettre de l'essence dans leur automobile et exploiter leur entreprise. Tous les Canadiens devront subir l'effet dévastateur sur leur emploi et leur économie. Tous les emplois à l'échelle du Canada seront affectés, qu'il s'agisse des travailleurs du secteur de l'automobile en Ontario, des travailleurs du secteur pétrolier et gazier en Alberta ou des milliers de postes dont nous attendons impatiemment la création à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse, si le gouvernement se décide enfin à adopter l'Accord atlantique.

Parlons maintenant des répercussions des loyers des aéroports à l'échelle du pays. Regina, Edmonton, Halifax, Victoria, et toutes les villes canadiennes voient leur loyer augmenter chaque année, et de nouveaux coûts viennent s'y ajouter. Il s'agit des passagers du transport aérien et des gens qui travaillent dans l'industrie, pas seulement à Regina, mais partout au pays.

Passons maintenant au fait que le Protocole ne tient même pas compte des particules. Il ne tient pas compte de la pollution. Ce n'est qu'une diversion dont se servent toujours les libéraux. « Nous devons faire quelque chose pour nettoyer l'air. C'est un objectif à atteindre et nous devons donc l'atteindre », disent-ils, mais le Protocole de Kyoto ne traite même pas des particules. Il ne traite pas non plus du smog. Il ne réduira pas le nombre de jours de smog à Toronto, à Vancouver ou dans les autres grandes villes. Il ne traite que des gaz à effet de serre. Il ne prévoit rien pour la pluie acide. Il ne parle pas de l'assainissement de nos voies navigables, de nos lacs ou de nos rivières.

Le Protocole de Kyoto ne parle que des gaz à effet de serre, et nous n'allons même pas en réduire l'émission parce que le gouvernement compte acheter des droits d'émission à l'étranger, ce qui veut dire qu'au lieu de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, on se servira de l'argent des contribuables pour acheter ces droits.

[Français]

M. Marc Boulianne (Mégantic—L'Érable, BQ): Madame la Présidente, premièrement, je voudrais féliciter mon collègue non pas pour sa position concernant le budget, mais pour être père et, du même coup, je tiens aussi à féliciter sa conjointe. C'est une joie d'être père, mais c'est une joie encore plus grande d'être grand-père.

Initiatives ministérielles

Je voudrais revenir sur son discours concernant ce budget. Évidemment, il nous a parlé des hausses concernant le diesel, l'essence et l'énergie. Il a parlé également que les salaires baissaient et qu'il y avait possiblement une perte de 10 p. 100 dans les recettes. Il ne l'a pas mentionné, mais concernant la pauvreté et la famille, il n'y a absolument rien dans le budget. Lui qui vient d'avoir un enfant, comment peut-il justifier sa position ou celle de son parti d'être en faveur d'un tel budget?

• (1710)

[Traduction]

M. Andrew Scheer: Madame la Présidente, je remercie le député de me féliciter pour la naissance de mon fils Thomas, à Regina.

M. Paul Szabo: Votre femme n'a rien eu à voir là-dedans, n'est-ce pas?

M. Andrew Scheer: Madame la Présidente, le député me rappelle que je devrais transmettre ces félicitations à ma femme. Comme le nouveau-né pesait 10 livres et 9 onces, le mérite ne revient pas tellement à moi, mais surtout à ma femme.

Je tiens à signaler que, même s'il n'y a pas grand-chose dans ce budget dont nous pouvons nettement nous réjouir, il faut reconnaître les progrès infimes que le gouvernement libéral a accomplis pour tenter de régler les problèmes des familles dont les parents travaillent. Je suis même gêné de parler des minuscules baisses d'impôt prévues, car elles équivalent à quelque chose qui n'est même pas digne de mention. Je pense qu'elles représentent 16 \$ par année.

Nous devons toutefois reconnaître qu'il ne s'agit pas d'une mesure de ponction fiscale, ce qui constitue un changement de cap important. En l'absence d'une opposition conservatrice forte au sein de ce gouvernement minoritaire, je n'ose imaginer ce qui émanerait du ministère des Finances. Les hausses d'impôt ne seraient qu'une des multiples mesures dont nous serions témoins si les conservateurs n'étaient pas très présents à la Chambre.

[Français]

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Madame la Présidente, je suis heureuse d'avoir cette occasion d'exprimer mon appui au projet de loi C-43, qui vise à mettre en vigueur les mesures contenues dans le budget de 2005.

[Traduction]

Avant de poursuivre, je précise que je partagerai mon temps de parole avec le député de York-Ouest.

[Français]

Comme mes collègues l'ont déjà mentionné, le gouvernement, dans son plus récent budget, fait des progrès importants en vue de respecter les engagements qu'il a pris envers les Canadiens et Canadiennes. D'ailleurs, « Respecter ses engagements » était justement le thème du budget de 2005.

Le Canada est reconnu à l'échelle internationale pour la qualité de ses fondements sociaux. Les Canadiens considèrent que chaque personne doit avoir la possibilité de s'épanouir, d'atteindre son plein potentiel et de voir les promesses de notre société se réaliser pour elle. Tous et toutes peuvent ainsi partager la prospérité du Canada. Cette conviction est au coeur de l'appui que le gouvernement accorde au renforcement des fondements sociaux du Canada.

[Traduction]

Mes propos d'aujourd'hui porteront principalement sur les mesures que le gouvernement a prises pour mieux justifier encore l'enviable réputation du Canada en matière sociale. Ces mesures reposent sur

un principe selon lequel les politiques économique et sociale de l'État doivent se renforcer mutuellement.

Une bonne politique sociale offre aux Canadiens la sécurité qui s'impose pour appuyer une croissance économique soutenue et permettre à tous de s'épanouir. Et la vigueur de l'économie a permis au Canada d'établir des fondements sociaux solides et d'offrir des chances égales à tous. Tout cela doit se faire sans qu'on déroge à la rigueur financière, ni aujourd'hui, ni plus tard. Tel est le sens de notre engagement à déposer des budgets équilibrés et à vivre selon nos moyens.

Dans le discours du Trône d'octobre 2004, le gouvernement a exposé un programme dont l'objectif est de nous doter d'une économie plus viable et plus concurrentielle à l'échelle mondiale. Ce programme vise notamment à renforcer les fondements sociaux du Canada en injectant des fonds dans les soins de santé, les services de garderie, l'aide aux aînés et aux Autochtones, les villes et collectivités canadiennes, la culture et le cadre de justice.

D'ici la fin de l'année, nous aurons injecté 13 milliards de dollars dans des programmes d'aide aux enfants et aux familles. La Prestation fiscale canadienne pour enfants, dont le montant dépasse les 3 000 \$, avec plus de 200 \$ pour les mères qui restent au foyer, n'est qu'une des mesures prises pour aider les familles et les enfants. Les députés de l'opposition disent qu'il n'y a rien dans le dernier budget ni dans ceux qui l'ont précédé pour aider les mères au foyer ou pour faciliter le choix des parents. Voilà un exemple.

N'oublions pas le choix que les conservateurs donnent aux Canadiens. C'est du moins ce qu'ils appellent un choix. Faisons les calculs. Il s'agit d'une réduction d'impôt de 2 000 \$, ce qui ne rapporte qu'environ 15 p. 100 aux familles à faible revenu et environ 200 \$ ou 300 \$ par enfant. Essayons de trouver une place en garderie à Toronto ou à Montréal pour un montant semblable. Et cela ne permet pas non plus de mettre en place un réseau d'apprentissage précoce et de garderie.

Le budget de 2005 renchérit sur les initiatives que je viens d'énumérer. Permettez-moi d'expliquer comment le gouvernement s'acquitte de ses engagements dans des domaines clés comme l'apprentissage précoce et la garde des jeunes enfants, et l'aide aux personnes âgées, ce qui relève dans un cas comme dans l'autre du ministère du Développement social.

• (1715)

[Français]

Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants constituent un élément essentiel du développement physique, psychologique, social, linguistique et intellectuel de nos enfants, qui permet de les aider, dès leurs premières années, à réussir leur vie.

Grâce à une nouvelle initiative d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, sur laquelle nous travaillons avec nos partenaires provinciaux et territoriaux, le gouvernement reconnaît le rôle crucial de l'apprentissage précoce et de l'intégration entre les enfants pour élargir leurs horizons et aider ainsi à bâtir une économie plus productive. Le budget de 2005 donne suite à un engagement en prévoyant 5 milliards de dollars de nouveaux fonds sur cinq ans, pour aider à jeter les bases de cette initiative d'un bout à l'autre du pays. Comme mes collègues s'en souviendront, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux se sont mis d'accord sur quatre principes interreliés pour aider à définir une vision commune en matière d'apprentissage et de garde de jeunes enfants, qui ira au-delà des accords et investissements précédents.

Initiatives ministérielles

Ces principes sont: la qualité, l'universalité inclusive, l'accessibilité et le développement. Précisons ce que signifient ces quatre principes.

Lorsqu'on parle de qualité, il s'agit de recours à des pratiques de grande qualité, fondées sur des faits probants, en ce qui concerne les programmes destinés aux enfants, la formation et l'aide fournies aux éducateurs de jeunes enfants et aux fournisseurs de services de garde d'enfants, ainsi que les activités de réglementation et de surveillance menées par les provinces et les territoires.

L'universalité inclusive signifie que les programmes sont ouverts aux enfants, sans la moindre exception ni discrimination. L'accessibilité veut dire que les services de garde d'enfants sont disponibles et abordables. Enfin, le principe du développement signifie que les services de garde d'enfants serviront à améliorer les possibilités d'apprentissage de la petite enfance, ainsi qu'à appuyer le volet « développement » des programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Ces principes étaient déjà là et constituaient nos engagements.

Je suis assurée que nous serons bientôt en mesure de mettre la touche finale à une nouvelle initiative nationale en vertu de laquelle les provinces et les territoires disposeront de toute la latitude voulue pour répondre à leurs besoins propres et rendre compte des mesures auprès de leurs citoyens. Entre-temps, comme signe de notre bonne volonté, nous allons mettre en place un fonds en fiducie qui permettra, dès maintenant, et ce, jusqu'en mars 2006, de fournir des fonds fédéraux aux provinces et territoires, de sorte que les Canadiens n'auront plus à attendre pour constater les bienfaits de l'amélioration des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le projet de loi C-43, dont nous discutons en cette Chambre, prévoit donc le versement de 700 millions de dollars à une fiducie en main tierce.

[Traduction]

Le système canadien de soutien des aînés constitue une des plus grandes réussites de la politique publique de l'après-guerre. Cependant, l'accroissement de la longévité et la vie plus active des personnes âgées posent de nouveaux défis à ce système.

Pour répondre aux besoins changeant des personnes âgées, le budget prévoit d'importants investissements dans un large éventail de programmes qu'elles jugent importants et qui vont des soins de santé aux programmes de sécurité du revenu et de l'aide aux personnes handicapées au soutien des activités bénévoles menées par les personnes âgées et pour elles.

Les députés savent que, en plus de la pension de sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, ou SRG, procure aux personnes âgées à faible revenu des prestations entièrement indexées qui leur garantissent un revenu minimal pendant toute leur retraite. Les propositions contenues dans le projet de loi C-43 feront augmenter les prestations maximales du SRG de plus de 400 \$ par année pour une personne seule et de près de 700 \$ pour un couple. La moitié de l'augmentation sera versée à compter du 1^{er} janvier 2006 et le reste l'année suivante.

Il importe de souligner que l'augmentation bénéficiera tout particulièrement aux femmes puisqu'elles sont plus d'un million à recevoir le SRG. J'ajoute que cette augmentation découle d'une étude approfondie faite dans tout le Canada par des comités du caucus gouvernemental qui ont formulé des recommandations qui ont été intégrées dans les budgets précédents, mais tout particulièrement dans le budget de cette année.

J'ajoute qu'une autre proposition incluse dans le projet de loi fera passer l'exemption personnelle de base à 10 000 \$ en cinq ans, ce qui exemptera d'impôt quelque 240 000 personnes âgées.

• (1720)

[Français]

En conclusion, comme je l'ai déjà déclaré, le Canada entend offrir un appui à tous ses citoyens, et notre gouvernement a donc jeté des bases solides pour remplir son engagement consistant à renforcer les fondements sociaux de la nation et à en assurer la pérennité.

Les initiatives contenues dans le projet de loi que nous étudions présentement, et dont mes collègues et moi-même avons fait de brefs exposés aujourd'hui, démontrent cet engagement et s'inscrivent dans la foulée de mesures prises par le passé.

Je veux aussi noter qu'il est question d'initiatives dans mon dossier de l'économie sociale — un dossier assez significatif au Québec. En effet, il y a des services de garde qui sont déjà en place dans ma province. Je suis très fière que l'on veuille conclure une entente avec ces provinces concernant ce dossier que je considère très important.

Je demande donc à mes collègues d'adopter sans tarder le projet de loi.

[Traduction]

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Madame la Présidente, j'ai entendu toutes les merveilleuses initiatives que le gouvernement libéral a prises au cours des nombreuses années que j'ai passées ici, depuis 1993 en fait. Je pense que la députée qui vient de parler est ici depuis aussi longtemps. Elle se rappellera sûrement qu'en 1993 les libéraux parlaient déjà de faire quelque chose, avant 2005, pour le million d'enfants qui vivaient dans la pauvreté au Canada.

Nous avons effectivement fait quelque chose. Nous sommes en 2005, et environ 1,5 million d'enfants vivent maintenant dans la pauvreté. C'est vraiment ce qu'on appelle régler un problème. Nous avons réalisé d'énormes excédents ces dernières années. Je sais que nous étions tous emballés au sujet de l'excédent de 1,9 milliard de dollars du dernier budget. Mais, surprise, cet excédent est maintenant de 9,1 milliards de dollars. Les libéraux se sont trompés dans leurs chiffres et 8 nouveaux milliards de dollars se sont soudain matérialisés.

J'ai vu le premier ministre Chrétien et l'ancien ministre de l'Agriculture, se tenant dans un champ, quelque part sur une ferme, annoncer qu'ils donneraient 6 milliards de dollars de plus aux agriculteurs de tout le pays. Depuis, bien que nous entendions parler des milliards de dollars versés aux agriculteurs, ceux-ci continuent de s'appauvrir de jour en jour. Il y a encore plus de faillites d'un bout à l'autre du pays.

Dans ma circonscription, 75 p. 100 de mes électeurs sont des agriculteurs. Je peux témoigner qu'ils sont acculés à la faillite. Malgré toutes ces fabuleuses annonces, c'est le scandale des commandites qui fait la manchette. Nous ne pouvons avoir confiance dans un gouvernement qui ne sait pas gérer ces comptes. Il est évident qu'il ne s'occupe pas des enfants pauvres. Il n'aide pas nos agriculteurs. Je pourrais amener des agriculteurs à témoigner de cette réalité, si les libéraux le désirent.

Quand s'arrêteront-ils de parler, deviendront-ils honnêtes et commenceront-ils à prendre des mesures dont nous pourrions vraiment bénéficier?

Initiatives ministérielles

L'hon. Eleni Bakopanos: Madame la Présidente, je ne pense pas qu'il y ait une seule question pertinente dans tout ce fatras du député d'en face. C'est pourquoi j'interviendrai sur les deux questions que j'ai soulevées et qui concernent l'éducation préscolaire, la garde d'enfants et la pauvreté des enfants, une cause que j'ai aussi défendue.

Le Parti conservateur, c'est-à-dire l'opposition officielle, a dénaturé certaines des statistiques. Le ministre et moi avons tous les deux expliqué à la Chambre comment l'OCDE présente les statistiques relatives à la pauvreté au Canada. On ne saurait accepter qu'un seul enfant souffre de la faim au Canada, cela va de soi. Nous ne pouvons être fiers de cela. Avec la prestation fiscale pour enfants, et le député le saurait s'il m'avait écoutée, nous venons en aide aux familles à faible revenu. Ce que ces députés ont proposé, soit une baisse d'impôt, ne règlera pas le problème de la pauvreté dans notre pays.

Par exemple, 70 p. 100 des Canadiens travaillent, y compris des mères, et ils demandent au gouvernement de faire en sorte qu'ils aient accès à des services universels de garderie et d'éducation préscolaire de qualité. C'est par l'éducation que les enfants échapperont à la pauvreté. J'en suis un exemple, à l'instar des autres députés ici présents. C'est par l'éducation que l'on échappe à la pauvreté. C'est aussi en leur assurant un revenu suffisant et en leur procurant d'autres avantages que l'on permet aux familles d'échapper à la pauvreté. Ce n'est pas en accordant des baisses d'impôt, qui ne profiteraient qu'aux riches, et non aux familles à faible revenu. Les conservateurs proposent une baisse d'impôt de 2 000 \$ qui ne sera d'aucun secours à personne. C'est une proposition tirée directement du programme électoral des conservateurs. Ils sont très forts lorsqu'il s'agit de prononcer de beaux discours sur tout ce qui n'a pas été fait.

En matière d'agriculture, le ministre a annoncé à la Chambre divers programmes d'aide et les agriculteurs ont reçu cette aide. Je sais que les gens d'en face ne veulent pas savoir la vérité. La vérité fait toujours mal. Elle fait vraiment mal, surtout quand on préfère proférer des injures au lieu de présenter des idées à la Chambre.

• (1725)

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Madame la Présidente, je voudrais simplement dire à la députée que souvent, une image vaut mille mots. Dans *Le Journal de Montréal*, au lendemain du budget, on voyait cette image démontrant que tout ce que pouvait rapporter les baisses d'impôt du gouvernement libéral en une année tenait dans une seule main. Comme on dit chez nous, c'est une poignée de change qui a été donnée aux Canadiens et Canadiennes et aux Québécois et Québécoises.

Je voudrais donc poser la question suivante à la secrétaire parlementaire. Autant on n'a rien donné pour aider les chômeurs qui vivent le problème du trou noir ou encore les travailleurs saisonniers, autant on n'a pas aidé les familles. Si j'étais à la place de la députée, je me garderais bien d'être trop arrogante relativement à ce budget.

L'hon. Eleni Bakopanos: Madame la Présidente, je ne toucherais pas la dernière partie de la question. En fait, on essaie en cette Chambre de maintenir les débats à un haut niveau, non pas à un bas niveau.

Premièrement, j'ai déjà dit dans mon discours que j'avais moi-même travaillé à certaines des mesures prises par le gouvernement et contenues dans le budget en ce qui concerne l'aide aux familles les plus démunies de la société. Plusieurs de ces mesures sont en application dans mon propre comté.

Je peux donner un autre exemple d'une mesure qui aidera les nouvelles familles, soit celle visant à accorder des prêts pour les enfants en vue des études. Il s'agit d'une mesure très connue dans mon comté. Les gens ont hâte de profiter de ce programme qui accorde aux enfants un prêt qu'ils pourront utiliser dans l'avenir pour payer leur éducation.

Malheureusement, je n'ai pas le temps d'aborder plusieurs autres mesures que ce gouvernement a mises sur pied. Je demeure toutefois convaincue qu'aucune mesure n'arrivera jamais à satisfaire les députés du Bloc, à l'exception de la mesure visant la séparation. C'est ce qu'ils répètent en cette Chambre depuis 12 ans.

[Traduction]

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureuse de pouvoir participer aujourd'hui à ce débat intéressant. Je veux expliquer un peu à mes électeurs les mesures que prend notre gouvernement pour bâtir ce grand pays et pour l'améliorer encore davantage.

Le budget 2005 témoigne des engagements du gouvernement à maintenir l'équilibre de ses finances, tout en investissant dans la santé, les enfants, les aînés, etc. Le budget met en oeuvre d'autres réductions d'impôt, en s'appuyant sur notre programme quinquennal de réduction d'impôts de 100 milliards de dollars, ce que l'opposition oublie constamment de mentionner, et il accroît le financement de la défense et de l'aide étrangère.

Ces derniers temps, les médias ont beaucoup parlé de notre budget et des questions qui concernent l'Ontario, ma province natale, et les environs. Je voudrais décrire quelques-uns des aspects de ce budget qui concernent particulièrement l'Ontario et expliquer pourquoi il est très important, pour les Ontariens et les autres Canadiens, que nous adoptions ce budget au cours des prochaines semaines.

Parlons un peu des recettes provenant de la taxe sur l'essence. L'Ontario recevra plus de 1,9 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années, à la suite de la décision du gouvernement libéral de transférer aux municipalités une partie des recettes fédérales provenant de la taxe sur l'essence. À partir de la cinquième année, l'Ontario recevra 746 millions de dollars par année en financement stable et prévisible. Cela se traduira par de meilleures routes, des réseaux de transport améliorés et une infrastructure plus durable. Il s'agit là d'argent neuf, pas de vieil argent. Notre gouvernement prend cette nouvelle initiative d'investir dans nos municipalités.

Nous avons parlé du développement économique. Au cours des cinq prochaines années, le budget 2005 accordera des fonds de 88 millions de dollars à la FedNor pour appuyer le développement économique des collectivités de tout le nord de l'Ontario et des régions rurales du sud de la province. Nous savons que des fonds supplémentaires sont grandement nécessaires dans ces régions. Une augmentation permanente de 12 millions de dollars par année dans le budget de la FedNor est aussi prévue.

Également en 2005-2006, un autre montant de 6 millions de dollars sera accordé à la FedNor pour qu'elle réponde à ses priorités dans le nord de l'Ontario. En outre, des fonds de 8,2 millions de dollars seront consacrés au développement de l'est de l'Ontario et viseront la création d'emplois et de nouvelles perspectives.

Nous entendons beaucoup parler de la sécurité frontalière, qui est très importante pour nous tous. Encore une fois, il est question ici strictement de l'Ontario. Depuis qu'il a signé avec les États-Unis la Déclaration sur la frontière intelligente, en décembre 2001, le Canada a réalisé des progrès considérables dans l'amélioration de la sécurité aux frontières.

Initiatives ministérielles

Le budget de 2005 prévoit un montant supplémentaire de 433 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer la capacité gouvernementale d'offrir des services frontaliers sûrs et efficaces. Une portion de ces nouveaux fonds permettra d'augmenter le nombre d'agents aux postes frontaliers et aux aéroports clés aux quatre coins du Canada, y compris en Ontario.

La question de l'établissement des immigrants revêt énormément d'importance en Ontario, car on y accueille la majorité des nouveaux immigrants, et on est heureux de le faire. Le budget de 2005 prévoit une augmentation de 298 millions de dollars sur cinq ans, qui servira à financer les programmes d'établissement et d'intégration à l'intention des nouveaux arrivants en Ontario. L'Ontario recevra 60 p. 100 de ce montant total de 298 millions de dollars. Voilà une énorme somme additionnelle dont l'Ontario pourra se servir pour s'occuper des nouveaux arrivants, nos nouveaux immigrants, et les aider à s'intégrer et à mieux s'établir.

Nous parlons d'une gamme variée de choses. Parlons de Génome Canada et des possibilités de recherche. Le budget de 2005 prévoit 165 millions de dollars pour Génome Canada, société sans but lucratif qui se consacre à la recherche en génomique et dont relèvent cinq centres, dont un en Ontario. Le gouvernement libéral a fourni 225 millions de dollars à Génome Canada dans ses deux derniers budgets, investissement qui pourrait mener à des percées relativement aux moyens de traiter les maladies, de cultiver les terres et de protéger nos forêts.

J'aimerais aborder la question des soins de santé, dont nous avons beaucoup entendu parler aujourd'hui, plus particulièrement du nouvel accord sur les soins de santé que nous avons conclu avec les provinces.

Dans le cadre du plan décennal du gouvernement libéral visant à mettre fin aux dissentiments et à établir une certaine stabilité pour renforcer le système de santé, l'Ontario recevra 16 milliards de dollars de fonds supplémentaires pour la santé, dont 13,9 milliards seront affectés aux programmes de base, 194 millions au matériel médical et 2,1 milliards à la réduction des temps d'attente. Tout cela juste pour l'Ontario.

Il a été question du transport urbain, du Protocole de Kyoto, de notre environnement, du smog et de tous les autres dossiers dans lesquels nous investissons. La grande région de Toronto et la ville d'Ottawa bénéficieront d'un investissement de 985 millions de dollars destiné à favoriser une plus grande efficacité et l'atteinte d'objectifs environnementaux par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

• (1730)

Et qu'en est-il de l'infrastructure? Nous savons tous à quel point c'est important. Les petits centres de l'Ontario bénéficieront de notre investissement pouvant aller jusqu'à 298 millions de dollars pour les cinq prochaines années, par le truchement du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario.

Étant donné que la province et les collectivités sont censées contribuer elles aussi, l'investissement total dans la nouvelle infrastructure pour les prochaines années pourrait atteindre 900 millions de dollars. Ce sont des nouveaux fonds injectés dans l'infrastructure de l'Ontario.

Parlons maintenant de logement. C'est un enjeu de très grande importance pour la population ontarienne. Le 17 mai 2004, le gouvernement fédéral a fourni à l'organisme Habitat pour l'humanité un terrain de 40 acres dans la zone McLevin Woods, dans le Nord-Est de Toronto. Le terrain, évalué à 4,8 millions de dollars, a été vendu à Habitat pour l'humanité à un prix modique dans le cadre de

l'Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri, une autre initiative du gouvernement du Canada. Sur ce terrain, on construira environ 600 habitations: des maisons jumelées et des maisons en rangée et des immeubles de maisons en rangée.

Par ailleurs, d'autres sommes ont été investies: un montant de 99,4 millions de dollars alloué au titre de l'Initiative de partenariats en action communautaire; 8,4 millions de dollars par le truchement du programme Autochtones sans abri en milieu urbain; et plus de 2,7 millions de dollars grâce au Fonds régional d'aide aux sans-abri.

Nous investissons donc beaucoup d'argent afin d'offrir un logement à ceux qui en ont le plus besoin. À elle seule, l'Initiative de partenariats en action communautaire prévoit 53 millions de dollars pour Toronto, 17 millions de dollars pour Ottawa et 12 millions de dollars pour Hamilton.

Nous avons parlé de diverses initiatives très importantes pour assurer la progression de l'Ontario. Le gouvernement favorise le développement économique et la création d'emplois. En Ontario, le gouvernement a contribué à plusieurs programmes; il a notamment offert 207 millions de dollars à Pratt & Whitney pour que le Canada demeure un chef de file mondial de la recherche en aérospatial.

Cent millions de dollars ont été versés à Ford du Canada pour l'aider à créer des méthodes de fabrication novatrices. Nous avons alloué 106 millions de dollars dans le cadre du Programme des chaires de recherche du Canada pour faire en sorte que le Canada atteigne son objectif, soit d'être parmi les premiers pays du monde sur le plan de la recherche et du développement.

Tout à l'heure, un député de l'opposition a abordé le sujet de l'agriculture. Au titre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, les agriculteurs ontariens ont touché 81,6 millions de dollars pour la campagne agricole 2003, selon les données de janvier 2005.

Nous avons parlé de diverses initiatives en Ontario. Nous pouvons également citer les chaires de recherche. L'Ontario s'est vu attribuer un plus grand nombre de chaires de recherche que toute autre province. Les investissements visant la façade portuaire de Toronto se poursuivent également, ce qui nous permet de développer pleinement le potentiel de notre province.

Dans notre budget, nous investissons dans les familles, ce qui est primordial pour créer le Canada que nous souhaitons. Le budget de 2005 comporte également des initiatives visant les aînés, les soignants et les personnes ayant un handicap.

Le budget à l'étude destine des montants importants aux programmes visant les aînés, comme l'a dit ma collègue, allant des soins de santé à la sécurité du revenu, de l'épargne-retraite à l'aide aux soignants. Nous avons constamment en tête l'objectif d'améliorer la qualité de vie des Canadiens, et notamment des aînés. Nous ne devons jamais oublier que ce sont eux qui ont bâti notre pays.

Le supplément de revenu garanti offre aux aînés à faible revenu une prestation leur assurant un revenu de base durant les années de retraite. En 2004, notre gouvernement, sous l'habile direction de notre premier ministre, s'est engagé à augmenter les versements au titre du supplément de revenu garanti au cours des cinq années suivantes. Le budget de 2005 va au-delà de cet engagement.

Initiatives ministérielles

Ce budget prévoit 13 millions de dollars sur cinq ans pour la création d'un nouveau secrétariat des aînés. C'est inédit. Notre premier ministre a également nommé un ministre des aînés, le député de Trinity—Spadina, qui devient le ministre d'État à la Famille et aux Aidants naturels. Voilà qui nous permet d'accorder une attention toute particulière à nos aînés, à nos familles, à nos soignants et aux nombreux défis qu'ils doivent relever dans le monde d'aujourd'hui.

• (1735)

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais poser à la députée une question qui porte sur la sécurité à la frontière, un sujet dont elle a parlé dans ses commentaires, non seulement à titre de députée, mais aussi en tant qu'ex-ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Dans ma circonscription et dans un certain nombre de circonscriptions, du moins dans le Sud de l'Ontario, de 60 à 70 p. 100 du travail que nous faisons concerne l'immigration et les demandes de passeport.

La vérificatrice générale a formulé des critiques très sévères dans le dossier de la sécurité, en ce qui concerne la délivrance des passeports. Je vous avoue que mon bureau est débordé par les demandes d'aide de la population à ce sujet. Les Américains, eux, nous disent que le dispositif de sécurité à la frontière est insuffisant, que les problèmes y sont graves et que nous ne faisons pas notre part.

L'ex-ministre se dit satisfaite de la sécurité à la frontière. Ce n'est pas mon cas. Je suis d'avis que nos bureaux de circonscription ne seront pas capables de régler le problème des passeports. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration ne semble rien faire pour améliorer la sécurité relativement aux demandes de passeport. Je n'ai rien vu dans le budget, dont nous parlons aujourd'hui, qui nous permette de croire que des sommes d'argent suffisantes seront affectées au système de délivrance des passeports pour améliorer la sécurité.

J'aimerais entendre les commentaires de la députée sur cette question très sérieuse, à titre non seulement de députée, mais aussi d'ex-ministre.

• (1740)

L'hon. Judy Sgro: Monsieur le Président, nous sommes évidemment confrontés quotidiennement à toutes ces questions dans le cadre de la délivrance des passeports. Certains des changements qui seront apportés à court et à moyen termes vont créer des pressions accrues sur l'ensemble de ce service.

Dans le budget de 2005, un montant de 433 millions de dollars est prévu pour la sécurité à la frontière, afin que les ressources nécessaires soient en place pour que les Canadiens puissent voyager et se sentir en sécurité et à l'aise lorsqu'ils franchissent nos frontières.

N'oublions pas non plus que nous entretenons de bonnes relations avec les États-Unis. La ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile collabore très étroitement avec les États-Unis afin que les mesures de sécurité des deux côtés de la frontière soient prises en partenariat, de façon à ce que le Canada continue d'être un endroit sûr, tout comme notre frontière avec les États-Unis.

[Français]

M. Marc Boulianne (Mégantic—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, mon intervention touche aussi à l'intervention précédente concernant la pauvreté. On a dit plus tôt qu'un des objectifs du budget était de combattre la pauvreté.

J'ai en main — et j'aimerais entendre la députée à ce sujet — le rapport national de Campagne 2000, portant sur la pauvreté des enfants au Canada. Selon les résultats du rapport, le taux de pauvreté

infantile a augmenté au Canada, et ceci en plein boom économique, pour se situer à 15,6 p. 100. Ce faisant, un enfant sur six vit dans la pauvreté au Canada. On mentionne également dans ce rapport que c'est la volonté politique qui fait défaut.

Or, comment se fait-il que, dans le budget, l'on n'ait pas donné la priorité à la pauvreté, mis à part, évidemment, les mesures fiscales?

[Traduction]

L'hon. Judy Sgro: Monsieur le Président, la question posée par le député me donne l'occasion de souligner certains investissements qui, bien franchement, seraient compromis si le budget était rejeté. En effet, un grand nombre des mesures auxquelles j'ai fait allusion ne pourraient être mises en oeuvre.

En ce qui a trait à la pauvreté chez les enfants et aux investissements faits à cet égard, un montant de 5 milliards de dollars, sur cinq ans, est prévu pour la mise en place d'un cadre pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, en collaboration avec les provinces et les territoires. Il ne faut jamais oublier qu'un grand nombre des initiatives que nous prenons nécessitent la coopération des provinces. Cette coopération n'est pas toujours présente et il n'est pas toujours facile d'oeuvrer dans ces secteurs.

Nous faisons une contribution de 5 milliards de dollars, qui sera suivie d'un montant additionnel de 120 millions de dollars, sur cinq ans, pour améliorer le programme d'éducation spécialisée destiné aux enfants autochtones qui vivent dans des réserves. C'est là un investissement très important.

Par ailleurs, un investissement de 398 millions de dollars, sur cinq ans, est prévu pour améliorer les programmes d'installation et d'intégration, ainsi que les services à la clientèle pour les nouveaux venus au Canada. Je peux dire à la Chambre que cet argent sera très apprécié par l'ensemble de nos villes et provinces, qui continuent de s'occuper des défis auxquels sont confrontés, à l'heure actuelle, un grand nombre de nouveaux venus au Canada.

Un investissement de 125 millions de dollars, sur trois ans, est aussi prévu pour la stratégie des compétences en milieu de travail, là encore afin d'aider les gens à accéder à des secteurs où il y a des emplois et à leur fournir une aide supplémentaire. Un montant de 30 millions de dollars, sur trois ans, est également prévu pour le Secrétariat national à l'alphabétisation. Tous ces fonds vont permettre d'aider un grand nombre de personnes.

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, je partagerai mon temps avec le député de Niagara Falls.

Avant de commenter les passages du budget qui portent sur l'environnement, parce que, après tout, c'était un budget vert, j'aimerais résumer brièvement le bilan des libéraux.

Tout d'abord, s'agissant de l'environnement, nous avons plus tôt entendu un député de l'opposition mentionner le fait que l'OCDE fait un classement différent pour la pauvreté chez les enfants. J'ai vérifié son classement en matière d'environnement et nous nous retrouvons au vingt-quatrième rang sur 24 pays sur le plan de l'intégrité environnementale. L'organisation a appliqué tout un éventail de critères qui sont internationalement acceptés, qui ont été revus par un certain nombre de scientifiques agissant comme des pairs et qui, pour l'essentiel, établissent que, du point de vue de l'intégrité environnementale, nous tirons énormément de l'arrière.

Initiatives ministérielles

À tout moment, nous avons plus de 300 avertissements de faire bouillir l'eau. Le nombre de jours de smog a augmenté dans nos grandes villes. Nous avons de plus en plus de sites contaminés et de friches industrielles d'un bout à l'autre du pays. Je ne crois pas que les députés d'en face devraient trop se vanter, certes pas en matière d'environnement.

Nous avons aussi une dette de 500 milliards de dollars. Cela représente environ 40 000 \$ par homme, femme et enfant au pays. À écouter parler les députés ministériels de ce sujet, c'est comme s'ils disaient: « Nous avons trois cartes de crédit. Elles sont toutes au maximum, mais nous avons 20 \$ dans les poches, donc nous avons plein d'argent. Nous avons un excédent à dépenser. » En réalité, notre pays a une dette de 500 milliards de dollars pour les générations futures.

Notre système de justice ne cesse de s'affaiblir. Chaque jour, nous libérons de plus en plus de délinquants qui, de l'avis de tous, récidiveront. Nous avons moins d'influence dans le monde à cause du piètre leadership de nos dirigeants. Notre caisse d'assurance-emploi a perçu 43 milliards de dollars en trop, mais ajoutons par ailleurs que généralement moins de 40 p. 100 des chômeurs peuvent recevoir des prestations.

Notre système d'immigration est au bord de l'effondrement. Un de mes amis qui travaille au Qatar me dit qu'une personne peut se rendre dans un immeuble là-bas, avoir un passeport canadien garanti dans un délai d'un an et se faire donner un appartement à Toronto ou à Montréal. Il connaît des familles qui ont reçu leurs passeports canadiens simplement en se rendant dans un bureau au Qatar.

Notre registre des armes à feu devait coûter 2 millions de dollars, mais nous en sommes maintenant rendus à 2 milliards de dollars. C'est notre premier trou noir. Le deuxième trou noir a été annoncé aujourd'hui. Le coût de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, évalué à 5 milliards de dollars, passe maintenant à 10 milliards de dollars. Il finira probablement par coûter 10 fois plus cher et ce sera notre deuxième plus important trou noir.

Puis il y a le scandale des commandites dans lequel le crime organisé collabore avec un parti politique de notre pays.

Lorsque je suis arrivé à la Chambre en 1993, notre budget était de 140 milliards de dollars. Il est maintenant passé à 210 milliards de dollars. Pensez un peu à l'augmentation que cela représente au chapitre des dépenses. Combien de familles canadiennes ont été capables d'accroître leurs dépenses à ce rythme?

Nous payons davantage de taxes et d'impôts. Notre facture d'impôt augmente chaque année. Notre premier jour de gains libres de taxes arrive de plus en plus tard chaque année. Nous avons un budget à retardement. Notre programme de défense s'est effondré. Nous avons, comme je l'ai déjà dit, un bilan environnemental dont nous ne pouvons réellement pas nous vanter.

Que dire du présent budget? Parlons un peu du manque de planification du gouvernement. En 1992, nous sommes allés à Rio et nous avons dit que la pollution de l'air et le changement climatique étaient des problèmes importants, que le Canada le reconnaissait et que nous allions prendre des mesures dans ce sens. Il a fallu attendre jusqu'en 1997 pour que des mesures soient prises. Rien n'a été fait avant. On n'a rien planifié et prévu aucun budget dans ce sens.

En 1997, nous sommes allés à Kyoto et nous avons signé un document sans aucune planification, sans avoir aucune idée de ce que cela pourrait coûter, sans avoir fait de prévisions économiques et sans comprendre ce que tout cela pourrait signifier. Nous avons signé, mais nous n'avons rien fait par la suite.

En 2002, comme la communauté internationale exerçait de plus en plus de pressions sur nous, nous avons adopté un plan. Le plan annoncé aujourd'hui ne correspond qu'au quart de celui que nous avions en 2002. Il est beaucoup moins détaillé. Il ne devrait même pas être considéré comme un plan. Il ne précise pas d'où proviendront les ressources. Il ne précise pas non plus comment nous devons atteindre nos objectifs, mais il précise que nous dépenserons 10 milliards de dollars pour ne rien faire. Dix milliards de dollars, c'est beaucoup d'argent pour les Canadiens.

● (1745)

Comment les Canadiens réussiront-ils à payer la note? La seule façon d'y parvenir, c'est de doubler le coût de leur électricité, celui pour chauffer leur maison, et probablement aussi ce qu'il leur en coûte pour conduire une voiture. Cela touche tout le monde. Autrement dit, on en paiera tous le prix, que ce soit en achetant une laitue, parce que les frais de transport par camion seront plus élevés, ou en chauffant nos maisons, et que l'on soit ou non une personne âgée tributaire d'un revenu fixe.

Pour quoi paierons-nous? Nous paierons pour quelque chose qui ne nous permettra pas d'atteindre nos objectifs. Que devrions-nous faire? J'y reviendrai dans quelques minutes. De toute évidence, il y a une solution, mais le gouvernement ne la découvrira pas.

Si l'on examine le projet de loi d'exécution du budget, on constate qu'il est question, à la partie 13, d'un Fonds pour le climat. De quoi s'agit-il? Il est essentiellement question d'un milliard de dollars, de seulement un milliard de dollars. Les libéraux vont se servir de cet argent pour acheter des crédits d'émission. Ce que le ministre a dit, c'est que nous n'achèterons probablement pas de crédits d'émission au Canada parce qu'ils coûteront trop cher. Nous n'accorderons rien aux agriculteurs pour leurs puits et leurs pratiques agricoles. Nous n'accorderons rien non plus à nos exploitants forestiers pour leurs pratiques forestières. Cela coûterait trop cher. Nous ne ferons pas cela.

Nous préférons aller voir des gens du Zimbabwe, en Afrique, pour leur dire ceci: « Votre pays ne doit jamais s'industrialiser. Nous vous maintiendrons dans la pauvreté et nous vous achèterons des crédits que vous pourrez nous vendre à bon prix. » Nous allons obtenir ces crédits pour 2 \$ ou 3 \$ la tonne de gaz carbonique parce que, après tout, ces crédits coûtent 30 \$ sur le marché européen et que nous ne voulons pas payer ce prix; nous allons donc exploiter ces pauvres gens du Mexique, de l'Afrique ou d'ailleurs. Les libéraux ont vraiment une façon bien à eux de régler le problème des changements climatiques; achetons des crédits à bas prix puisque, après tout, nous formons une nation puissante.

Je ne sais trop que penser de l'achat de crédits d'émission. Cette idée comporte bien des lacunes. Comment allons-nous administrer tout cela? Voici ce que nous dirons aux Ukrainiens: « Nous vous verserons environ 100 millions de dollars, vous allez mettre en oeuvre un projet respectueux de l'environnement pour lequel nous obtiendrons des crédits, et nous allons surveiller votre projet. » Oui, nous allons certainement surveiller leur projet. Comment réussissons-nous à surveiller ce qui se produit au Canada? Comme chacun le sait, on peut assez facilement perdre la trace de 100 millions de dollars dans notre pays; imaginez ce que ce sera en Ukraine, au Zimbabwe ou au Mexique. C'est parfaitement insensé.

Initiatives ministérielles

Évidemment nous aurons un Fonds éco-net. Je pense que le nom a changé mais j'ai du mal à suivre parce qu'il change presque toutes les semaines. Nous allons acheter la plupart de ces droits d'émission, comme le ministre lui-même l'a dit, à l'étranger. J'aimerais que ça figure dans le budget. J'espère que les Canadiens poseront beaucoup de questions, au courant des prochaines élections, à propos du fonds pour le climat et de ce qu'on en fait.

La partie 14 porte sur l'investissement technologique pour la lutte contre les gaz à effet de serre; ça a l'air beau jusqu'à ce qu'on y regarde de plus près. Douze libéraux seront nommés à un conseil qui prendra de l'argent à une société pour le donner à une autre afin qu'elle élabore des technologies propres. C'est aussi une très bonne idée. C'est très bien d'élaborer de nouvelles technologies, mais imaginez les Transalpas du monde qui travaillent à la technologie du charbon épuré. Ce sont les deuxièmes plus grands émetteurs au Canada et nous leur disons qu'ils devront mettre des millions de dollars dans un fonds et que 12 libéraux à Ottawa redistribueront cet argent dans un nouveau fonds de technologie. Qui seront-ils? Des copains des libéraux. C'est choquant qu'ils envisagent même de le faire, mais c'est possible.

En ce qui concerne les dispositions relatives à la LCPE, les libéraux vont se rendre à nos arguments et retirer ça du budget. Où est-ce que ça se retrouvera? Dans le nouveau plan qu'ils vont gérer en se servant de la LCPE. Ils vont imposer une taxe sur les hydrocarbures aux Canadiens. C'est comme ça que les choses finiront. Cela représente un chèque en blanc pour eux. Elle ne figurera pas dans le budget, mais dans le plan.

● (1750)

En conclusion, nous avons une meilleure solution. Nous pouvons régler ce problème. Nous aurions un plan pour l'air pur, un plan pour l'eau pure, un plan pour les sols, un plan énergétique misant sur la conservation, les carburants de transition et les énergies de remplacement. Il s'agirait d'un plan à long terme qui nous permettrait d'atteindre nos objectifs et de faire en sorte que les Canadiens puissent jouir d'un environnement sain.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, je connais la passion de mon collègue pour l'environnement. Nous avons tous deux eu le bonheur—ou le malheur, je ne sais trop—d'avoir assisté à la conférence de presse sur ce sujet. Un des ministres a fait référence au fantastique dossier international du Canada en matière d'environnement, ce qui n'est pas l'avis de l'OCDE et d'autres organismes.

Le NPD a consacré beaucoup de temps et d'énergie à élaborer son propre plan d'application du Protocole de Kyoto. Puisque le gouvernement ne l'a pas fait, nous croyions qu'il était important d'en dresser le portrait, d'évaluer la création d'emploi qu'il entraînerait au Canada et d'établir les réductions qui pourraient être réalisées grâce à ces dépenses. Il a mentionné les plans de son parti. Je me demande si son parti a vraiment dressé un plan ou s'il ne s'agit que d'une série de concepts.

Avant mon arrivée à la Chambre, le député a prononcé bien des discours dans lesquels il expliquait pourquoi les changements climatiques n'existaient pas. Il en niait l'existence. Je me demande s'il pourrait préciser à quel moment son parti a commencé à croire en la réalité des changements climatiques.

Comment son parti compte-t-il atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto s'il n'a pas de plan concret à cet égard? Suggère-t-il que nous devrions nous retirer de cet accord international?

● (1755)

M. Bob Mills: Monsieur le Président, je dirai d'abord que je suis d'accord avec le député en ce qui concerne le bilan international. C'est honteux et gênant. Le chef du député et moi-même avons eu l'occasion de discuter avec des représentants de 150 autres pays, à Buenos Aires. Il nous ont dit que nous étions des traînants. La situation était plutôt gênante. Tout ce que nous avons pu faire, c'est rejeter le blâme sur le ministre de l'Environnement.

Oui, mon parti a un plan de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. Oui, j'ai examiné le plan du NPD, et je crois qu'il comporte certaines lacunes. Toutefois, j'ai appris une leçon, j'ai appris que si on donne tout au parti ministériel avant le déclenchement d'élections, il choisira ce qu'il veut et il dénigrera le reste. C'est ce qu'il fait dans tous les dossiers. Il vaut mieux arrêter le tir, mettre ce parti en joue, puis attendre le moment parfait avant d'appuyer sur la détente.

Au chapitre des changements climatiques, nous avons toujours dit que notre environnement avait grandement besoin d'aide. On lance des avertissements de faire bouillir l'eau. Le réservoir aquifère devient pollué. L'air est pollué. On voit une augmentation des cas d'asthme causés par des substances telles que le dioxyde de soufre et l'oxyde de diazote, par exemple.

Par principe de précaution, nous devons nous attaquer aux gaz à effet de serre. Le climat change, c'est une réalité quotidienne. Cela s'est déjà produit 33 fois au fil des âges et cela se produira probablement 33 autres fois. Nous avons sans doute un effet sur ces changements, et nous devrions nous attaquer au problème. Par principe de précaution, nous devrions nous y attaquer. Mon parti a un plan de lutte contre la pollution atmosphérique.

Nous ne pouvons pas nous dégager du Protocole de Kyoto. En effet, selon l'article 26 du protocole, nous devons donner un avis d'un an, puis attendre trois ans avant de pouvoir nous retirer de ce programme. Le processus dure quatre ans. Il est inutile de perdre du temps de la sorte. Cela enrichit les avocats. L'OMC nous imposerait des sanctions. Nous ferions mieux de nous doter d'un plan solide et d'aller de l'avant. Nous ferions mieux de convaincre l'industrie et les provinces et d'aller de l'avant. Nous pouvons atteindre ces objectifs et faire mieux encore. Nous pouvons être des chefs de file, mais je vous assure que ce n'est pas le cas actuellement.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir dans le débat d'aujourd'hui après notre collègue de Red Deer. Permettez-moi de dire à quel point je suis heureux de partager mon temps de parole avec lui. Comme nous le savons, c'est un environnementaliste engagé. À l'instar de tous les Canadiens, si je ne m'abuse, j'apprécie le fait qu'il a clarifié les questions environnementales. J'apprécie certes ses observations sur le manque d'initiatives du gouvernement dans ce domaine.

Je suis heureux de parler du projet de loi d'exécution du budget. Ce dernier renferme de nombreuses parties, et j'ai déjà dit que les députés de mon parti et moi-même étions en faveur de toute mesure comprenant des réductions d'impôt pour les Canadiens, dont le fardeau fiscal est trop lourd, comme le prouve l'importance des excédents fédéraux au cours des dernières années. Nous sommes en faveur de toute initiative qui réduirait le fardeau fiscal des Canadiens. Nous souscrivons certes à cela.

Initiatives ministérielles

Nous sommes favorables à des initiatives donnant de l'argent à nos forces armées. J'ai déjà signalé que l'argent était étalé sur une trop longue période et qu'il était versé presque entièrement durant la dernière ou les deux dernières années. Il me semble que cela est conforme aux habitudes du gouvernement. Il fait une promesse ou une annonce et nous sommes censés attendre indéfiniment que les résultats se fassent sentir ou que le chèque arrive.

De plus, je souhaiterais que le gouvernement examine ce projet de loi et y apporte des modifications, afin de faciliter son adoption. Comme nous le savons, le dernier projet de loi d'exécution du budget est encore en train de franchir les étapes du processus législatif. Il faut du temps pour adopter ces mesures législatives. En regroupant toutes sortes de mesures dans le projet de loi, le gouvernement bloque certaines initiatives qui sont largement appuyées.

Je voudrais mentionner deux ou trois choses au sujet du budget. Il y a évidemment l'Accord atlantique. C'était la bonne décision à prendre, mais elle a été prise pour les mauvaises raisons.

Nous nous rappelons qu'à cette époque-ci environ l'année dernière, le Parti libéral se trouvait dans une situation difficile. Les libéraux pensaient qu'ils allaient perdre certains sièges à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse et ainsi, malgré ce qu'il a dit pendant de nombreuses années, le premier ministre est revenu sur sa position concernant les ressources extracôtières et il a fait une promesse.

Nous appuyons le résultat même si nous ne sommes pas d'accord avec les raisons pour lesquelles on a agi ainsi. Quoi qu'il en soit, l'Accord atlantique se retrouve dans le projet de loi d'exécution du budget, ce qui est répréhensible, car ces provinces ont droit à l'argent qu'elles réclament et qui va découler de cet accord, mais il est bloqué dans ce projet de loi. Notre chef et notre parti ont précisé très clairement que nous étions disposés à aborder cette question dans un projet de loi distinct que nous adopterions à toutes les étapes en une seule journée. Nous irions de l'avant avec cela si le gouvernement le souhaitait.

C'est malheureux, mais cela soulève un point plus important, soit la question des transferts aux provinces. Notre parti a proposé qu'on examine tout le processus, mais pas de la façon dont cela s'est fait dans ce cas particulier, c'est-à-dire une situation où le gouvernement se sent pris en otage ou cherche désespérément à aller chercher quelques sièges de plus.

Non, il faudrait que ce soit un examen exhaustif. Nous devrions examiner toute la question parce que d'autres provinces ont des préoccupations elles aussi. Dans le journal que j'ai lu ce matin, et il s'agissait même du *Toronto Star*, on rapportait que le premier ministre de l'Ontario s'en était pris au premier ministre. On disait dans le titre de l'article en question que, selon le premier ministre de la province, le premier ministre du Canada avait perdu le contact avec les électeurs de l'Ontario.

Ce ne sont pas là mes paroles ni celles d'un représentant du Nouveau Parti démocratique. Ce sont les paroles du premier ministre de l'Ontario. Il a également dit...

Une voix: Dalton.

L'hon. Rob Nicholson: Oui, c'est bien cela. Il s'agit de Dalton McGuinty, le premier ministre libéral de cette province.

Selon cet article, le premier ministre du Canada a perdu le contact avec les électeurs de l'Ontario. Je suis d'accord avec le premier ministre provincial. Son homologue fédéral a perdu le contact avec l'électorat en Ontario comme partout au Canada d'ailleurs.

Sur la question des accords fiscaux, nous croyons que nous devrions tous examiner la question des accords fiscaux et la façon

dont le gouvernement traite ces accords. Nous devrions élaborer un plan qui serait juste pour tout le monde. Cela ne devrait pas se faire de façon ponctuelle, comme nous l'avons vu lors des dernières élections fédérales.

• (1800)

Je m'interroge aussi sur la volonté du gouvernement d'assurer la sécurité aux frontières, d'autant plus que ma circonscription de la péninsule du Niagara compte quatre postes frontaliers. Il s'agit d'une question de grande ampleur qui intéresse non seulement le député de cette région que je suis mais l'ensemble des Canadiens.

J'en ai déjà abordé divers aspects au sujet desquels je vais continuer à interpeller le gouvernement. Il y a notamment l'aspect suivant. On n'en fait pas suffisamment en matière de sécurité aux frontières. La situation est la suivante. Du fait que le gouvernement fédéral n'assume pas sa responsabilité, c'est le service policier régional de Niagara qui doit assumer le coût de la sécurité frontalière. Le gouvernement fédéral n'en fait pas suffisamment et aucune agence fédérale n'en fait suffisamment non plus.

Or, il s'agit d'une responsabilité du gouvernement fédéral. Un principe élémentaire du droit constitutionnel veut que ce soit le gouvernement fédéral qui assume la responsabilité en matière de sécurité internationale, mais le gouvernement fédéral n'y souscrit pas. En conséquence, le gouvernement a reçu des résolutions de la municipalité régionale de Niagara. Il y a un peu plus d'un mois, il a reçu une résolution de la ville de Niagara-on-the-Lake, qui contenait notamment le libellé suivant: « Attendu que la sécurité frontalière est une responsabilité du gouvernement fédéral, il est résolu que la ville de Niagara-on-the-Lake appuie la municipalité régionale de Niagara dans sa demande voulant que le coût de la sécurité frontalière soit assumé par le gouvernement fédéral. »

Ne s'agit-il pas d'une demande raisonnable? Est-il subversif de demander au gouvernement fédéral d'assumer sa responsabilité? La requête a été transmise à d'autres municipalités. Il ressort de la résolution que j'ai reçue le 28 février 2005 que l'initiative a également été appuyée par la ville de Niagara Falls.

Ce ne sont cependant pas seulement les voies navigables qui m'inquiètent. Cette semaine, nous avons accueilli à Ottawa des représentants du syndicat des agents des douanes. Ils ont rencontré plusieurs d'entre nous et nous ont informé de certaines difficultés qui leur rendent la tâche difficile. Au sujet des postes frontaliers du Canada, ils nous ont parlé notamment des problèmes suivants. Les bases de données leur causent des difficultés. Il semble très difficile, par exemple, à l'agent de douane d'obtenir des renseignements pour vérifier à qui il a affaire. Ce n'est pourtant pas ce qui devrait se passer en 2005. L'agent devrait avoir rapidement accès à diverses bases de données lorsqu'il a une décision rapide à prendre sur une question d'importance immédiate.

Ils font remarquer que plus de 225 routes qui ne font l'objet d'aucune surveillance relient le Canada et les États-Unis. Ils signalent que 1 600 véhicules sont passés en trombe devant les agents de la patrouille frontalière en 2004. Ils font état de difficultés en ce qui concerne les étudiants qui travaillent seuls et le fait que les agents des douanes ont pour instruction de ne pas confronter les criminels armés et dangereux et de les laisser entrer au Canada; ils sont censés téléphoner ensuite à la police locale. Malheureusement, le délai d'intervention est parfois très long, si bien que ces criminels dangereux entrent au pays.

Initiatives ministérielles

On fait face à un gros problème, et je crois qu'il touche tous les Canadiens. Cela fait des mois que je dis au gouvernement qu'il faut s'occuper de ces questions. Ce n'est pas l'argent qui manque. Le gouvernement s'est déjà rendu compte que l'excédent budgétaire va être deux fois plus élevé que prévu, il y a quelques semaines à peine, lors du dépôt du budget. Les libéraux devraient se servir de cet argent pour assurer la protection des Canadiens et fournir à nos agents des douanes les outils dont ils ont besoin.

Par ailleurs, des membres de l'Association canadienne de l'immeuble ont des préoccupations qu'ils voudraient aborder avec le ministre des Finances. Ils craignent que le ministère des Finances ne laisse tomber le critère de l'attente raisonnable de profit. À mon avis, les libéraux devraient s'asseoir autour d'une table avec eux et régler tout cela.

Il y a un ou deux autres aspects. J'aimerais beaucoup aborder celui de l'investissement dans les infrastructures municipales. Le premier ministre a fait des annonces à ce sujet, il y a quelques années, mais dans ce cas comme dans bien d'autres, le chèque se fait plus souvent qu'autrement attendre.

Je me réjouis d'avoir eu l'occasion de participer au débat et je me ferai un plaisir de répondre aux questions.

• (1805)

[Français]

M. Marc Boulianne (Mégantic—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, lorsqu'on a un budget, il s'agit de la distribution des deniers publics. Le gouvernement fait des choix et il y a des priorités.

Si on regarde dans le présent budget, le logement social a été complètement ignoré. On a plutôt choisi d'investir dans l'armée et l'on a également choisi de mettre des fonds dans les fondations.

J'aimerais avoir l'opinion de mon collègue sur ce point, à savoir ce qu'il pense de cette initiative de mettre 600 millions de dollars dans un fond spécifique.

[Traduction]

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, c'est justement là que se situent mes objections. C'est la question des priorités du gouvernement et des choix que le gouvernement a faits.

Le soir du budget, le député de Wild Rose a eu une réflexion très intéressante. Dès la fin de l'exposé budgétaire, il a appelé le ministre des Finances et lui a dit: « Je crois qu'il y a eu une erreur d'impression dans mon exemplaire. On dirait que le chapitre sur l'agriculture n'est pas là. Je n'arrive pas à le trouver. » Le député se rappelle avoir dit cela. J'ai dit la même chose.

L'agriculture est absolument essentielle. Elle est importante pour notre pays. La culture des fruits à chair tendre, la viticulture et l'industrie vinicole sont concentrées en grande partie dans ma région. Bien entendu, j'attendais une aide dans le budget, j'espérais un signe montrant que le gouvernement connaissait ces secteurs et voulait les appuyer. Je dois dire aux députés que nous avons dû chercher ferme pour trouver une mention de l'agriculture. C'est très décevant.

Je reviens encore une fois sur la façon dont le gouvernement du Canada gère le pays et sur les choix qu'il fait. Je suis allé à Winnipeg il y a quelques années et j'ai entendu le premier ministre, à l'époque ministre des Finances, commencer à parler de verser aux municipalités une partie de la taxe sur l'essence. Je faisais de la politique à l'échelon municipal à l'époque. Je n'avais aucune raison de douter de la sincérité du ministre des Finances. J'ai dit à mes collègues «C'est fantastique, je pense que les municipalités vont

obtenir une partie de la taxe sur l'essence. Ce sera vraiment intéressant.»

Le printemps passe, puis l'été, l'automne arrive et nous voilà plongés dans l'hiver et le gouvernement nous dit qu'il est sur le point de concrétiser sa promesse. Puis, on se retrouve en période électorale. Le gouvernement fait une annonce et le transfert aux municipalités d'une partie de la taxe sur l'essence devient un enjeu électoral. Les élections ont lieu, l'été s'écoule et l'automne arrive, puis l'hiver s'installe et le chèque n'est toujours pas là.

Voilà le problème avec ce gouvernement. Il annonce des subventions, puis nous attendons. Ça me fait penser à cet électeur qui est venu me voir et qui m'a dit «Cette fois-ci, je vais voter pour les libéraux parce que je pense qu'ils vont légaliser la marijuana». Je lui ai répondu «Écoute, mon vieux, je pense que tu vas voter pour les libéraux toute ta vie, parce qu'ils font cette promesse à chaque campagne électorale».

Je suis en désaccord avec cette promesse, mais les libéraux ne cessent de la répéter et le projet de loi meurt inévitablement au *Feuilleton*. Il se retrouve relégué aux oubliettes.

Les libéraux répètent sans cesse la même promesse. À la fin, c'est comme dans le cas des municipalités qui attendent toujours leur chèque au titre du transfert de la taxe sur l'essence, les promesses libérales ne sont tout simplement pas fiables. J'imagine que nous entendrons probablement une nouvelle annonce à cet égard.

Ce n'est pas ainsi que le gouvernement doit procéder au Canada. Le gouvernement doit prendre des engagements envers les Canadiens et tenir parole dans un laps de temps raisonnable.

• (1810)

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le discours du député. Je l'ai fait non pas parce que je suis d'accord avec lui, mais parce que je voulais dire exactement le contraire et rétablir les faits; je sais que c'est ce que la présidence, qui n'a aucun parti pris, attend de ma part. Par conséquent, monsieur le Président, je sais que vous aimerez ce que je m'appête à dire à la Chambre.

Maintenant, en ce qui concerne les recettes de la taxe sur l'essence, comme il vient de l'Ontario, une excellente province, bien sûr, le député sait que l'Ontario touchera plus de 1,9 milliard de dollars au cours des cinq années à venir par suite de la décision du gouvernement libéral de céder une partie des recettes de la taxe sur l'essence aux municipalités. Je voudrais donc savoir si le député votera en faveur des mesures en cause.

Ensuite...

Le vice-président: Je regrette. La période consacrée aux questions est maintenant écoulée, mais nous allons quand même entendre la réponse du député de Niagara Falls.

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, le député souligne exactement ce dont j'ai parlé. Il a dit que je serais heureux d'entendre cela. Je suis certes heureux de ce qui a été annoncé, mais je le serai encore plus lorsque je recevrai le chèque. C'est tout ce qui m'importe. Je pense que c'est une demande raisonnable.

Je demande au député de Glengarry—Prescott—Russell qu'il se serve de son influence pour dire au ministre des Finances de faire le chèque et de remplir les promesses du gouvernement. Voilà ce qu'il devrait faire.

Le vice-président: La période des questions et des observations est maintenant écoulée. Malheureusement, la période de cinq heures durant laquelle nous disposons de vingt minutes pour des discours et ensuite de dix minutes pour des questions et des observations est également écoulée. C'est maintenant la période où nous disposons de dix minutes pour des discours, qui ne sont pas suivis d'une période de questions et d'observations.

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi d'exécution du budget de 2005, à savoir le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005.

[Français]

Comme président du Comité permanent des finances de la Chambre des communes, je me fais un devoir d'insister sur le fait que ce projet de loi doit être adopté le plus tôt possible, afin de pouvoir respecter les désirs exprimés par les Canadiens et les Canadiennes.

[Traduction]

Dans son rapport de consultation prébudgétaire intitulé « En marche vers l'avenir: priorités et choix pour l'économie du XXI^e siècle », déposé en décembre 2004, le Comité des finances a formulé 33 recommandations prébudgétaires au ministère des Finances.

Le comité a préparé ce rapport en fonction des témoignages qu'il a entendus de la part de particuliers, de groupes et d'associations à l'échelle du Canada. Le rapport ne s'appuie pas sur mes opinions personnelles ni sur celles des membres du comité, mais bien sur un ensemble de points de vue exprimés par différentes industries et différents secteurs. Le budget de 2005 tient compte de plusieurs des recommandations du comité, et je vous parlerai de certaines d'entre elles.

Par exemple, le projet de loi d'exécution établirait une fiducie de 700 millions de dollars qui permettrait aux provinces et aux territoires d'investir dans les programmes et services d'éducation préscolaire et de garderie. Ce montant représente la portion de 2004-2005 et de 2005-2006 des 5 milliards que prévoit le budget de 2005 sur cinq ans. Cela se rapproche de la recommandation 27 du comité.

Je ne passerai pas en revue toutes les recommandations du comité, je veux simplement souligner que bien des éléments qui se trouvent dans le projet de loi d'exécution du budget ont été recommandés par le Comité des finances. Je répéterai à nouveau que ces recommandations ont été formulées à partir de positions sur lesquelles les membres de tous les partis s'entendaient.

Le projet de loi d'exécution du budget augmenterait aussi les prestations du Supplément de revenu garanti des personnes âgées à faible revenu de 2,7 milliards de dollars sur cinq ans. Cette recommandation ressemble à la recommandation 29 du rapport prébudgétaire.

Le projet de loi d'exécution du budget prévoit également que 600 millions de dollars provenant des recettes de la taxe fédérale sur les carburants seront distribués aux municipalités, pendant l'exercice 2005-2006, pour la réalisation d'opérations durables du point de vue de l'environnement en matière d'infrastructure. Cette mesure va dans le sens de la recommandation 9 du comité.

Le projet de loi prévoit également la création d'une nouvelle agence qui administrera, sous la responsabilité d'Environnement Canada, le fonds pour le climat d'un milliard de dollars, qui servira à fournir une incitation à la réduction et à la séquestration des gaz à

Initiatives ministérielles

effet de serre. Cette mesure est conforme à la recommandation 8 du comité.

Le projet de loi propose en outre d'accroître le revenu que les Canadiens peuvent gagner en franchise d'impôt fédéral. C'est conforme à la recommandation 24 du comité.

Le projet de loi hausserait également les plafonds des cotisations annuelles au régime d'épargne-retraite et autres régimes d'épargne à imposition différée. Cette mesure ne figurait pas dans les recommandations du comité, mais elle se trouvait dans la partie du rapport rédigé par les libéraux.

Le projet de loi propose de hausser le supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants destiné aux enfants handicapés. Cette mesure est similaire à la recommandation 28 du rapport du comité.

Le projet de loi propose de prolonger la période pendant laquelle un régime enregistré d'épargne-études peut exister ainsi que la période pendant laquelle il est permis d'y verser des cotisations, dans le cas où le bénéficiaire du régime a droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Cette mesure va dans le sens de la recommandation 28 du comité.

Le projet de loi propose de hausser le plafond du supplément remboursable pour frais médicaux, conformément à la recommandation 28 du comité.

Le projet de loi contient un article concernant les services de secours médical d'urgence, qui constitue selon moi une technicalité, dont le comité n'a pas tenu compte. La question du secours aux sinistrés du tsunami ne se posait pas lorsque le comité a tenu ses consultations.

Le projet de loi d'exécution du budget réduirait les taux d'imposition des sociétés et éliminerait la surtaxe qui leur est imposée, conformément à la recommandation 12 du comité.

Le projet de loi propose d'étendre les incitatifs fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental aux activités de RS & DE menées dans la zone économique exclusive du Canada. Cette mesure ne correspond pas précisément à ce qu'a recommandé le comité, mais elle est très comparable aux recommandations prébudgétaires 17 et 18.

Il est également question du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. Nous n'avons pas abordé cette question, préférant la laisser au Comité des transports.

Fait intéressant, le projet de loi d'exécution du budget propose l'élimination graduelle de la taxe d'accise sur les bijoux. Cette question a été abordée dans un rapport distinct à deux reprises, la première fois pendant la dernière législature, et la seconde, pendant la dernière session, avant le congé de Noël. Le Comité des finances a de nouveau déposé un rapport distinct, dans lequel il recommandait précisément la même chose que le ministre des Finances au sujet de la taxe d'accise sur les bijoux. C'est pourquoi nous devons approuver et adopter le projet de loi d'exécution du budget.

Initiatives parlementaires

•(1815)

Le projet de loi d'exécution du budget prévoit également que le remboursement de 83 p. 100 de la taxe sur les produits et services et de la composante fédérale de la taxe de vente harmonisée prévu pour les hôpitaux pourra être accordé à certains organismes de bienfaisance et organismes à but non lucratif financés par le gouvernement qui offrent des services traditionnellement offerts par les hôpitaux. Cette mesure correspond en grande partie à ce que le comité a proposé dans sa recommandation 30. Nous avons dit alors que les institutions accepteraient toute aide qu'elles pourraient obtenir. Les responsables des services de santé ont très bien accueilli cette recommandation.

Le projet de loi d'exécution du budget modifierait la Loi canadienne sur la protection de l'environnement pour faciliter l'ajout futur de gaz à effet de serre à la liste des substances établie en vertu de cette loi. Cela permettrait au ministre de l'Environnement de réglementer les émissions de ces gaz et de mettre en oeuvre le régime proposé pour les grands émetteurs finaux et les permis d'échange de droits d'émission.

Le projet de loi d'exécution du budget établirait un fonds d'investissement technologique pour offrir aux entreprises réglementées en vertu du régime proposé pour les grands émetteurs finaux un mécanisme d'observation qui encourage les investissements dans la recherche-développement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il fournirait également 300 millions de dollars de plus aux Fonds municipaux verts, dont 150 millions serviraient à aider les collectivités à nettoyer et à réaménager les friches industrielles, des sites abandonnés où l'environnement est contaminé. Cela reprend en grande partie les recommandations 7 et 8 du comité ainsi que les mesures fortement recommandées par le Parti libéral dans son rapport distinct.

Le projet de loi d'exécution du budget prévoit aussi un nouveau mécanisme de fixation des taux d'assurance-emploi. Selon ce mécanisme, la Commission de l'assurance-emploi serait habilitée à établir le taux de cotisation, en fonction du principe que ce taux doit permettre d'obtenir juste assez d'argent pour couvrir les coûts du programme. C'est la recommandation 25 du comité.

L'exécution du budget touchera aussi les accords sur les ressources extracôtières conclus avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse et signés le 14 février. Le comité ne s'est pas penché là-dessus; il avait déjà présenté son rapport au moment de la signature.

•(1820)

Cent millions de dollars seraient transférés à la Colombie-Britannique pour l'aider à lutter contre le dendroctone du pin.

Le dernier point sur ma liste concerne la création d'un fonds en fiducie de 100 millions de dollars afin d'aider les territoires à atteindre les objectifs de la Stratégie pour le Nord, initiative conjointe entre le gouvernement du Canada et les administrations territoriales visant l'amélioration de la qualité de vie des habitants du Nord. Je pense qu'aucun des membres du comité n'aurait eu d'objection.

J'ai donc une liste de 33 recommandations. Si je regarde rapidement, je peux dire que sur les 33 recommandations du Comité des finances, 7 seulement ne sont pas abordées dans le budget. Je le répète, le Comité des finances est composé de députés de tous les partis. Le rapport ne reflète pas uniquement le point de vue des libéraux, mais celui de tous les députés de la Chambre.

Le gouvernement veut gouverner. Il fait preuve de l'ouverture et de la transparence nécessaires. Comment? En étant sensible à ce que veulent les Canadiens.

Les Canadiens nous ont dit ce qu'ils voulaient durant les consultations prébudgétaires, au moment où nous préparions ce document. Ce dernier est très détaillé et a donné au ministre des Finances des indications sur les volontés des Canadiens. Le ministre des Finances nous a bien écoutés. Nous devons aux Canadiens de voter sur le projet de loi C-43, de le renvoyer au comité afin qu'il revienne à la Chambre et que la population du Canada puisse bénéficier du budget de 2005 adopté par le ministre des Finances.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

•(1825)

[Français]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 février 2005, de la motion portant que le projet de loi C-285, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exclusion du revenu d'un athlète provenant d'un cercle ou d'une association à but non lucratif), soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole en cette Chambre, aujourd'hui, pour appuyer le projet de loi C-285, qui aura des répercussions importantes pour tous les athlètes de niveau relève et élite.

Mon discours portera essentiellement sur trois points: la situation des athlètes actuels, l'impact positif du projet de loi C-285, ainsi que le financement du sport amateur au Québec et au Canada. Cependant, il est important de s'enquérir de la situation de nos athlètes dans notre pays.

Lorsqu'on est un athlète de niveau relève ou élite au Québec et au Canada, on doit faire des pieds et des mains pour trouver des fonds pour pouvoir s'entraîner et ainsi augmenter sa performance.

Selon moi, le sport est une école de vie qui contribue à faire grandir chaque individu dans la société. Malheureusement, faire du sport au Québec et au Canada demeure un privilège à cause du coût. La pratique du sport, particulièrement à un haut niveau, nécessite plusieurs milliers de dollars pour un athlète. Pour réussir à atteindre de hauts sommets dans le domaine du sport, la participation des parents est essentielle dans le processus du développement d'un athlète. Les parents doivent faire preuve de sacrifices et d'investissements majeurs afin de subvenir à l'ensemble des frais de voyages, des inscriptions aux compétitions, des entraînements et bien d'autres choses.

Or, pendant des années, ces parents se sont privés au même titre que leurs enfants en se levant très tôt le matin pour les entraînements qui avaient lieu avant l'école ou encore durant les fins de semaines.

Initiatives parlementaires

Le problème est d'autant plus criant, car lorsque les jeunes atteignent un niveau élevé, les parents sont souvent dépourvus de moyens financiers afin de payer les nombreux frais de déplacement à l'extérieur pour que leurs enfants puissent participer aux compétitions. Faute de moyens, les jeunes doivent abandonner. Malgré l'absence d'aide offerte aux parents, je crois que l'implantation de ce projet de loi C-285 serait profitable aux populations du Québec et du Canada et aurait des retombées directes sur l'ensemble de la société.

C'est pourquoi le Bloc québécois est nettement en faveur de ce projet de loi. Je le rappelle, la situation des athlètes doit être améliorée pour que ces derniers demeurent compétitifs non seulement au plan national, mais aussi au plan international.

Dans un deuxième temps, l'impact de ce projet de loi sur la communauté serait bénéfique à bien des égards. Il est vrai que cette loi n'offre pas d'argent directement dans les poches des quelque 1 400 athlètes visés par le projet de loi, soit les athlètes brevetés de niveau élite et relève. Toutefois, il s'agit en acceptant ce projet de loi, d'un pas dans la bonne direction.

En ce moment, un athlète qui reçoit des contributions de son association régionale ou de toute autre organisme à but non lucratif, jusqu'à concurrence de 8 000 \$, est imposé à un niveau de 16 p. 100. Par conséquent, avec l'adoption de ce projet de loi, un athlète pourra économiser 1 280 \$ en impôt, sur une base annuelle.

L'article 2 de ce même projet de loi prévoit un droit à la rétroactivité au niveau du déboursé de l'impôt. Cela veut dire que pour les cinq dernières années, un athlète qui aurait eu un revenu supérieur à son taux marginal de base de 8 000 \$, aurait un retour d'impôt de 6 400 \$.

Il va de soi que le coût de l'application d'un tel projet de loi coûterait quelques millions de dollars aux Québécois et aux Canadiens. Cependant, l'on doit évaluer l'impact positif pour les athlètes et pour l'ensemble de la population.

● (1830)

Lorsque nos athlètes se distinguent lors d'événements internationaux, il y a un impact direct dans la communauté; il se dégage un sentiment de fierté qui contribue à renforcer le sentiment d'identité d'une population.

Par conséquent, les athlètes deviennent des modèles pour les jeunes et entraînent un effet d'influence sur la pratique du sport.

En troisième lieu, j'aimerais également présenter d'autres arguments. En fait, l'implantation d'un tel projet de loi n'est qu'un début — ce ne doit être qu'un début, dis-je bien, parce que l'aide aux athlètes doit être améliorée.

Pour être compétitifs sur la scène internationale, nos athlètes doivent recevoir davantage de subventions et d'aide financière. Malgré l'augmentation des montants alloués au Programme d'aide aux athlètes, il reste beaucoup de chemin à parcourir d'ici là.

Comme je le soulignais plus tôt, même si le projet de loi apporte une exemption fiscale à un athlète, il faut faire davantage pour aider ceux-ci.

Le gouvernement canadien doit appuyer davantage le développement d'athlètes. Cette aide financière ne doit pas servir uniquement aux athlètes dans le haut de la pyramide, mais également à ceux qui se trouvent dans le bas de cette même pyramide. Comment alors espérer développer des athlètes dans le haut de cette pyramide, si l'on ne favorise pas cette base, si l'on ne favorise pas un plus grand nombre de participants dans les sports?

Ce projet de loi relance tout le débat sur le financement du sport amateur. Le Programme d'aide aux athlètes ne suffit pas à répondre à la demande des divers athlètes canadiens et québécois. Actuellement, le programme favorise davantage l'élite que les athlètes du niveau de la relève et du développement.

Il faut bien être conscient que l'allocation mensuelle d'un athlète de niveau de la relève atteint un montant maximum de seulement 900 \$. Certains diront qu'il s'agit de beaucoup d'argent pour subvenir à l'ensemble des besoins d'un athlète. Par contre, lorsqu'on sait qu'un athlète de ce niveau doit s'entraîner énormément d'heures, soit de 30 à 40 heures par semaine, il faut admettre qu'il ne reste pas beaucoup de temps pour travailler et gagner de l'argent. Par conséquent, plusieurs jeunes athlètes doivent abandonner l'entraînement, car ils ne peuvent subvenir à leur obligation de manger et de se loger.

Même avec les récentes annonces du ministre d'État responsable du Sport visant à bonifier le programme d'allocations mensuelles aux athlètes brevetés, l'élite reçoit 70 p. 100 des brevets contre 30 p. 100 pour la relève. Moins d'athlètes au sommet reçoivent 70 p. 100; plus d'athlètes à la base reçoivent 30 p. 100. Ainsi, seulement 30 p. 100 des athlètes qui reçoivent des sommes d'argent sont compris dans le groupe de la relève.

Au Canada, plusieurs athlètes reçoivent de l'aide seulement lorsqu'ils ont obtenu des résultats significatifs. Plusieurs entreprises veulent alors s'identifier à des gagnants. Il y a donc un problème majeur auquel on doit s'attaquer.

En terminant, je souhaite réitérer mon appui au projet de loi C-285. Il représente une belle initiative pour le développement de nos jeunes espoirs et relativement aux valeurs que l'on recherche à inculquer dans notre société et dans nos communautés.

● (1835)

[Traduction]

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, comme je viens de la Saskatchewan, je suis très heureux de prendre la parole sur cette question. Je remercie les députés du Bloc pour leur appui au sujet de ce projet de loi. Je constate qu'un certain consensus est en train de naître autour de cette question. Le hockey est important au Québec comme il l'est en Saskatchewan. C'est notre sport national, et il est profondément enraciné dans notre culture. Toute mesure qui pourrait venir en aide aux sportifs amateurs, et en particulier aux hockeyeurs juniors, serait un gain.

Je m'inquiète de la politique du gouvernement dans le domaine du sport. Après les Olympiques ou après d'autres manifestations sportives du genre, les Canadiens se disent déçus, à juste titre, de la performance de nos meilleurs athlètes, qui ne récoltent pas autant de médailles d'or et d'argent que nous le voudrions. Or, le gouvernement semble avoir décidé de résoudre le problème en consacrant davantage d'argent aux programmes d'élite.

Initiatives parlementaires

Je pense qu'il est trop tard lorsque les athlètes sont rendus à ce niveau. Nous aurons des athlètes d'élite lorsque nous aurons de solides programmes de sport amateur pour la masse des participants. C'est ainsi que nous saurons produire des athlètes performants et c'est là-dessus qu'il faut mettre l'accent. Je ne dis pas que nous ne devrions pas aider financièrement les athlètes de pointe, mais nous ne devons pas perdre de vue l'essentiel. Ce sont les programmes solides destinés à la masse des participants qui finissent par produire des athlètes de pointe. Dans le cas qui nous intéresse, le gouvernement n'aide aucunement le grand bassin des joueurs de hockey junior du pays. Il fait exactement le contraire. En appliquant de manière tout à fait discutable la législation fiscale, il nuit aux joueurs à un point tel que l'existence même de bassin de hockeyeurs est menacée.

Le projet de loi a de nombreuses applications. Il vise les associations sans but lucratif qui oeuvrent directement dans le domaine du sport amateur et leur permet de dépenser 8 000 \$ par participant ou par joueur sans être inquiétées par les percepteurs d'impôts du gouvernement fédéral.

On a dit que 8 000 \$ représente une grosse somme. Voyons voir ce qu'il en est pour la ligue de hockey junior de la Saskatchewan. Dans sa grande sagesse ou avec son grand discernement, peu importe, l'Agence du revenu du Canada accorde une allocation mensuelle de 100 dollars par joueur. Ces joueurs, qui sont âgés de 17 ou 18 ans, ont quitté leur foyer, n'ont pas d'allocation de leurs parents et sont sous la garde de leur équipe de hockey junior. Ils sont hébergés dans de très bonnes familles. C'est d'ailleurs ce que les parents exigent et ils tiennent à s'en assurer. Ils reçoivent un salaire mensuel de 300 \$, qu'ils dépensent dans les deux premières semaines du mois. Pourtant, le ministère leur dit qu'il s'agit d'un revenu imposable et les assujettit à des contributions au Régime de pensions du Canada, à des cotisations d'assurance-emploi et à des prélèvements d'impôt. Or, ces joueurs ne seront jamais admissibles aux avantages pour lesquels ils cotisent.

Et ce n'est pas tout. Ils ont besoin de ce montant de 8 000 \$ pour une foule d'autres choses. Soyons un peu imaginatifs. Si les dépenses et les frais d'hébergement sont impossibles, qu'en est-il des frais de transport? Qu'en est-il des coûts des repas lorsqu'ils sont en voyage? Nous allons jouer à Flin Flon, qui est à 200 ou 300 milles. Certaines équipes vont jouer à 500 milles de chez elles. Elles doivent payer les repas qu'elles prennent au restaurant.

Il y a aussi les notes d'hôtel, les bâtons et les uniformes de hockey. La liste est sans fin. Il n'est pas besoin d'avoir une imagination débordante pour voir que toutes les activités de l'équipe de hockey sont impossibles. Je tenais à soulever ces préoccupations. Selon moi, il faut plus de 8 000 \$, mais c'est un bon début.

Une équipe de ma ligue a été la première à faire l'objet d'une vérification. Le gouvernement lui a remis une facture fiscale de 65 000 \$. Je sais comment cette équipe à but non lucratif fonctionne. La vente de billets, les tirages et les bingos lui procurent 70 p. 100 de ses revenus. Les matchs de hockey sont des activités communautaires. La collectivité est petite et l'équipe fait tous les efforts possibles pour que ses comptes balancent. Cela n'empêche pas nos percepteurs d'impôt fédéraux de se pointer dans la collectivité et de réclamer 65 000 \$ à notre équipe.

• (1840)

Notre sport national est véritablement une activité d'amateurs. Or, le fisc est en train de tuer le rêve de ces joueurs de hockey. La plupart d'entre eux se sont joints à cette équipe avec un seul objectif en tête, soit de poursuivre leurs études et d'essayer d'obtenir une bourse

d'une grande université américaine. Leurs parents les appuient totalement. Ils espèrent que le rêve de leurs enfants se concrétisera.

Au mois de janvier, les membres de la collectivité, peu importe leur statut social, se rendent à la patinoire pour encourager leur équipe de hockey. Toute la collectivité, toutes les classes sociales se réunissent pour encourager leur équipe. Il y a des agriculteurs, des journaliers, des professionnels, des gens d'affaires, des autochtones, des gens à faible revenu, des personnes ayant un revenu élevé et des retraités. Cette activité fait partie de la culture des collectivités rurales de la Saskatchewan.

Que veut faire le gouvernement fédéral par l'entremise de ses politiques fiscales? Il veut miner cette activité; il veut la détruire. Je rappelle aux députés d'en face que lors des deux derniers Jeux olympiques ou grandes compétitions internationales, quatre des 20 joueurs de l'équipe du Canada étaient issus des rangs de la ligue de hockey junior de la Saskatchewan. Ces joueurs avaient été formés dans notre ligue. Il y a quelques années à peine, quatre entraîneurs de la LNH ont aussi fait leurs classes dans cette ligue.

Quelle approche le gouvernement fédéral adopte-t-il pour promouvoir le hockey amateur junior au niveau de la base? Quelle politique applique-t-il? Il écrase les équipes en les imposant. Si l'application de règlements excessifs ne suffit pas à tuer quelque chose, le gouvernement impose les intéressés de façon outrageuse. Le jour viendra peut-être où ces gens viendront voir le gouvernement fédéral à genoux pour lui demander s'il y a une fondation qui pourrait leur verser une subvention ou un montant quelconque afin qu'ils puissent poursuivre leur activité.

Tel semble être l'objectif du gouvernement: créer une dépendance dans notre pays, même si personne ne veut cela. Ces personnes veulent simplement que le gouvernement leur fiche la paix, qu'il les laisse tranquilles, qu'il les laisse être des athlètes amateurs. Toutefois, ce n'est pas de cette façon que les libéraux fonctionnent. Ils préfèrent imposer davantage, créer plus de règlements et s'immiscer dans la vie des Canadiens. Cette façon de faire est en train de tuer un secteur d'activité très important en Saskatchewan, à savoir le hockey de niveau junior A.

Les députés ministériels devraient vraiment avoir honte. J'espère que le bon sens va prévaloir et qu'ils vont se rendre compte de la nécessité d'appuyer le sport amateur au pays, en faisant en sorte que la base soit forte et solide, au lieu d'être faible et de devoir dépendre du gouvernement.

L'histoire de la Ligue de hockey junior de la Saskatchewan remonte à loin. J'ai commencé à m'intéresser au hockey dans les années 1950. Cela vous donne une idée de mon âge. Je me souviens que les Pats de Regina évoluaient dans cette ligue et que la station de radio locale couvrait leurs activités. Bob Turner, dont j'ai lu l'article nécrologique l'autre jour, jouait au sein de cette équipe. Il a fait partie des cinq équipes des Canadiens de Montréal qui ont remporté la Coupe Stanley. Les joueurs de cette équipe, Red Berenson, Billy Hickey, Terry Harper, Ted Greene et Dave Balon, ont disputé la Coupe Mémorial. Cette équipe comptait toute une brochette de joueurs vraiment extraordinaires provenant de la Saskatchewan. Ces joueurs ont affronté l'équipe de rêve composée des grandes vedettes des Canadiens de Montréal ainsi que les Canadiens d'Ottawa-Hull. Au cours de quatre ou cinq saisons, ces joueurs ont joué au sein de cette même équipe en compagnie de Ralph Backstrom, J.-C. Tremblay et Bobby Rousseau. Les joutes éliminatoires ont été enlevantes. Ces divers faits d'armes sont inscrits dans la tradition de cette ligue de la Saskatchewan. De grands joueurs comme Gordie Howe et Red Berenson y ont également évolué.

Initiatives parlementaires

Que font les libéraux à l'égard d'un élément aussi important de notre patrimoine et de notre culture? Le gouvernement dépense des millions de dollars par l'entremise de Patrimoine canadien et pour des athlètes exceptionnels, mais il va lancer ses percepteurs d'impôt à l'assaut de cette part du très précieux patrimoine de notre pays.

Le ministre des Finances s'enorgueillit d'être né près du collège Notre Dame, autrefois dirigé par le Père Athol Murray, collègue dont l'équipe se nommait les Hounds. J'ai connu le Père Athol Murray et, s'il se trouvait parmi nous aujourd'hui, il ferait faire au ministre des Finances, à la course, 15 fois le tour du pâté d'édifices uniquement à cause de cette affaire. Le gouvernement n'a aucun motif d'être fier des mesures qu'il prend à l'endroit du hockey junior de la Saskatchewan. Son bilan est honteux.

Je veux conclure sur une note positive. En apportant cette simple modification à la loi, nous aiderions chacune des associations de sport amateur de la base, d'un océan à l'autre. Les programmes d'aide aux athlètes exceptionnels, que favorise le gouvernement libéral, ne sont pas plus efficaces que si l'on tentait d'enseigner à lire et à écrire à des élèves analphabètes de 18 ou 19 ans. L'apprentissage doit commencer dès la première année, dès la maternelle, dès la base, dans le cadre d'un programme correctement implanté.

● (1845)

J'exhorte les députés libéraux à bien vouloir appuyer le projet de loi, car il favorise la mise en place d'un cadre vraiment durable et dynamique pour le sport amateur dans notre pays.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux, au nom du NPD, de participer au débat sur le projet de loi C-285 et d'enrichir, je l'espère, ce débat.

Nous croyons nous aussi que le projet de loi C-285 est une excellente mesure. C'est un pas dans la bonne direction pour encourager davantage de jeunes à faire du sport, que ce soit à des échelons plus élevés ou simplement pour le plaisir, à la patinoire ou au terrain de soccer du quartier.

Comme le député l'a dit, les athlètes olympiques, ceux de haut niveau, doivent commencer quelque part. Ils ne se mettent pas en quête d'une médaille olympique à 25 ans. Ils commencent lorsqu'ils sont hauts comme trois pommes, et c'est à ce moment-là qu'il faut les encourager.

Le projet de loi C-285 est un exemple de la façon dont nous pouvons nous servir de notre régime fiscal pour diverses choses, notamment pour payer des services nécessaires. Nous pourrions aussi nous en servir pour inciter les gens à aller dans la direction que nous souhaitons leur voir prendre et pour les tenir à l'écart de ce dont nous voulons les éloigner. Ainsi, nous taxons lourdement les cigarettes parce que nous préférons que les gens ne fument pas.

Nous pourrions aussi utiliser des mesures fiscales positives pour encourager les gens à faire des choses bonnes pour leur bien-être général, leur santé et leur bonheur, des choses qui sont aussi dans l'intérêt de notre système de soins de santé déjà débordé à cause d'une génération de gens qui sont loin d'être en santé.

Le projet de loi C-285, proposé par le député de Cypress Hills—Grasslands, reconnaît, dans une certaine mesure, le fait que nous devrions encourager les athlètes amateurs par le biais de notre régime fiscal, et il propose à cet égard des dispositions très modestes.

Je remarque que le projet de loi ne compte qu'une page. En fait, il ne compte qu'un paragraphe. On y propose qu'un athlète amateur puisse déduire de son revenu jusqu'à 8 000 \$ reçus d'un cercle ou d'une association à but non lucratif. Autrement dit, si la Manitoba Speed Skating Association faisait don de 8 000 \$ à une championne

comme Clara Hughes pour l'aider à s'entraîner, Clara Hughes n'aurait pas à inclure cette somme dans son bilan. Ces 8 000 \$ ne seraient pas considérés comme un revenu. Le gouvernement fédéral reconnaîtrait ainsi qu'il est dans notre intérêt à tous d'encourager Clara Hughes à continuer d'être la fierté de Winnipeg.

Il y a au coeur de ma circonscription de Winnipeg—Centre une piste ovale de patinage de vitesse de classe mondiale. Elle est largement subventionnée par des bénévoles, des organisations à but non lucratif, des clubs caritatifs et des centres communautaires. Imaginez, par un froid vif de -20° ou -30° , un soir à Winnipeg, le son de ces longues langues qui mordent dans cette glace impeccable. S'arrêter un instant pour voir quelqu'un du calibre de Clara Hughes découper la glace dans une course de patinage de vitesse sur longue piste, c'est de toute beauté. Personnellement, je ne me lance pas sur cette glace, parce que je ne voudrais pas la gâcher avec ma gaucherie. Toutefois, il y a des gens à Winnipeg qui nous donnent beaucoup de fierté.

Si nous atteignons notre objectif de 26 médailles aux Jeux olympiques d'hiver de 2006, je vais vous dire dès maintenant, et vous pouvez me citer, que nous remporterons 10 de ces 25 médailles en patinage de vitesse. Je crois aussi que sept de ces dix médailles seront accordées à des patineurs de vitesse de Winnipeg, car, dans mon coin de pays, nous prenons cela au sérieux.

La seule chose qui freine le sport amateur au pays, c'est le manque de soutien financier. En l'absence de tout réel engagement de subventionner globalement le sport amateur, le gouvernement pourrait au moins étudier des mesures comme le projet de loi C-285, qui mettraient un peu plus d'argent dans les poches de nos athlètes amateurs, qui luttent pour leur champ d'activité et leur art en dépit d'une adversité et de sacrifices financiers écrasants, et qui continuent de maintenir leur secteur d'activité et suscitent la fierté des Canadiens.

Un député m'a demandé si, quand je patine sur une piste, je patine vers la droite ou vers la gauche. Il faut être créatif, sinon la glace s'use. Nous pourrions y voir une métaphore de la sphère politique. Si nous patinions uniquement dans une direction, nous creuserions des couloirs de patinage ou des trous dans la glace. Ce ne serait pas efficace et nous pourrions trébucher et tomber; c'est pourquoi, dans mon coin de pays, nous essayons d'équilibrer les choses.

● (1850)

Il s'agit là d'un genre de mesure créative. Je dois reconnaître que mon collègue de Sackville—Eastern Shore a un projet de loi d'initiative parlementaire très semblable, selon lequel tout l'argent consacré au sport amateur devrait être déductible du revenu imposable. Il estime que, si on dépense 100 \$ pour qu'un enfant puisse jouer au soccer, ce montant devrait être déductible. J'irais aussi loin moi aussi. J'appuierais mon collègue de Sackville—Eastern Shore. Nous savons que nous avons une génération d'enfants qui ne sont pas autant en santé que nous l'étions lorsque nous pouvions jouer dehors en toute liberté.

Je sais que, contrairement à ce que nous avons l'habitude de faire quand nous étions enfants, de jeunes parents refusent aujourd'hui de laisser leurs enfants jouer dans la rue ou s'amuser dans le voisinage jusqu'à la tombée de la nuit. Les enfants doivent être surveillés pour leur propre sécurité. Je ne crois pas qu'ils s'adonnent à autant d'activités physiques que nous le faisons dans nos écoles.

Initiatives parlementaires

Je me suis entretenu avec des médecins de famille qui ont dit traiter des enfants de 10 ou 12 ans qui souffrent d'un excédent de poids et d'un taux de cholestérol élevé. Imaginons un enfant de 10 ou 12 ans dont les artères sont bloqués par du cholestérol en raison de leur régime alimentaire, de leurs habitudes de vie et d'un manque d'activité physique. Non seulement pouvons-nous prédire avec assez de certitude que ces enfants ne deviendront pas des athlètes qui remporteront des médailles aux Olympiques, mais nous savons aussi qu'ils auront pour toujours une mauvaise qualité de vie. Les enfants qui ne peuvent pas participer à des sports ne profitent pas autant de la vie et ne deviennent pas des personnes bien équilibrées.

Si ce projet de loi peut, de quelque manière que ce soit, aider nos athlètes amateurs à continuer de pratiquer ce qu'ils aiment depuis toujours, le sport qu'ils ont choisi, ou, dans le cas de quelqu'un comme Clara Hughes, les deux sports qu'elle a choisis, pour finalement remporter des médailles olympiques dans les deux disciplines, je le souligne, alors, pour l'amour du ciel, les députés devraient être disposés à étudier le projet de loi pour qu'il franchisse au moins les étapes de la deuxième lecture et du renvoi à un comité, où nous pourrions l'analyser attentivement et peut-être formuler des recommandations pour veiller à ce que les dispositions qu'il renferme puissent être mises en oeuvre et soient réalistes.

Je crois qu'il serait possible d'établir assez exactement le coût de cette mesure pour déterminer les revenus que perdrait le gouvernement du Canada. Je ne crois pas qu'il s'agit d'une somme importante. Je sais que le gouvernement du Canada prévoit investir un bon montant dans le sport amateur. Il ne veut pas être embarrasé aux Jeux olympiques d'hiver de 2010 qui se tiendront à Whistler, en Colombie-Britannique. Il pourrait cependant inclure le coût de cette mesure, qui est une façon réaliste de remettre de l'argent aux athlètes, dans les subventions qu'il entend verser au sport amateur.

Cette mesure motiverait aussi les organisations à but non lucratif à amasser des fonds pour le sport amateur, car elles sauraient que l'argent remis aux athlètes ne sera pas imposé. En d'autres mots, si nous recueillions 1 000 \$ pour subventionner l'entraînement de la patineuse de vitesse Clara Hughes, nous saurions qu'elle recevrait ce plein montant. Je crois que ceux qui font des dons seront plus motivés, s'ils savent que l'argent versé ne servira pas à couvrir des frais d'administration et ne sera pas imposable.

Le projet de loi comporte de nombreux avantages et nous serions avisés de les examiner. Les athlètes amateurs à l'échelle du pays nous affirment qu'ils peuvent relever le défi, si nous les appuyons. Ils nous disent qu'ils peuvent obtenir des résultats, nous faire honneur et influencer toute une génération en matière de santé.

Nous ne pouvons passer à côté des retombées pour le système de santé publique. Comme nous le savons, ce dernier croule sous la pression exercée par les membres vieillissants de la génération du baby-boom. Si nous pouvons encourager une génération de jeunes à se soucier davantage de leur santé, ils seront plus heureux. Ils ne seront pas un fardeau pour le système de soins de santé. En d'autres mots, nous n'avons pas intérêt à faire des économies de bouts de chandelle. Si nous pouvons trouver une façon de promouvoir le sport amateur, nous serons tous gagnants à court et à long terme.

M. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.): Monsieur le Président, le débat de ce soir est fort intéressant. Le député de Cypress Hills—Grasslands soumet à la Chambre une situation qui ne nous est pas étrangère en Saskatchewan. Je sais que M. Bailey, lorsqu'il représentait cette région, a constaté cette situation et en a discuté avec bon nombre d'entre nous ici à la Chambre.

Je suis convaincu que tous les députés souhaitent favoriser et encourager le sport amateur. Il y a au Canada de très bons athlètes, mais il y a aussi un grand nombre d'autres personnes qui profitent d'organisations sans but lucratif qui fournissent des infrastructures et qui organisent des activités qui permettent aux jeunes de participer.

La Chambre est au courant des formules de subvention, des activités de subvention et de l'appui dont bénéficient les athlètes d'élite de la part de notre gouvernement. Je crois que l'argent qu'on leur offre est libre d'impôts. Mais telle n'est pas la question qui intéresse la Chambre ce soir. Vraisemblablement, avant la fin du débat, nous nous efforcerons tout d'abord de déterminer ce qui constitue un revenu, selon la Loi de l'impôt sur le revenu. En deuxième lieu, nous nous pencherons sur la disposition selon laquelle tout Canadien, quelle que soit son activité d'emploi ou sa source de revenu, dispose d'une exonération d'impôt sur les premiers 8 000 \$.

Le projet de loi recommande 8 000 \$ de plus. Nous savons qu'il s'agit d'un montant important. Toutefois, dans le cas de ceux qui essaient de développer leurs talents, les déplacements et les compétitions peuvent coûter très cher aux sportifs eux-mêmes et à leur famille.

La situation n'est pas propre à l'athlétisme. Les familles et les parents appuient leurs enfants dans bien des types différents d'activité. C'est peut-être une lacune du projet de loi. Il y a des enfants qui font du ballet, qui étudient les arts ou la musique, et les familles dépensent beaucoup d'argent pour développer ces talents. Le projet de loi se limite aux athlètes amateurs.

Je ne suis pas sûr de la définition d'athlète amateur, mais nous savons que ces jeunes doivent recevoir une rémunération d'un cercle ou d'une association à but non lucratif, pour reprendre les termes du projet de loi. Ils reçoivent un chèque hebdomadaire ou mensuel.

Il faut se demander comment au juste Revenu Canada définit la notion de revenu. Cela comprend-il l'argent que les athlètes amateurs doivent dépenser chaque semaine ou chaque mois ou encore l'aide reçue pour l'hébergement et la restauration lorsqu'ils sont accueillis dans différentes villes ou localités?

Même à la Chambre, nous avons des athlètes amateurs. Il n'y a pas très longtemps, nous avions nos deux équipes de hockey. Je ne crois pas qu'elles étaient très professionnelles, mais étrangement, l'équipe conservatrice se considérait presque comme semi-professionnelle. C'était des amateurs, presque plus qu'amateurs. J'ignore si leurs organisations leur versent un revenu, mais ils ont beaucoup de plaisir. Des députés des deux côtés de la Chambre aiment bien ces compétitions, lorsque les partis constituent ce que j'appellerais des équipes d'amateurs.

Nous devrions donc essayer de définir la notion d'amateur. Y a-t-il un âge limite? Faut-il tenir compte de ce que le cercle ou l'organisation essaie de faire? Je sais que nous devons adopter une perspective très large. Il faudrait mieux définir la notion de revenu. Peut-être le député pourrait-il mieux la définir lorsqu'il propose de relever l'exemption de base de 8 000 \$ à 16 000 \$ pour les athlètes amateurs.

Je rends hommage ce soir à tous ceux qui parrainent ces activités.

Initiatives parlementaires

•(1855)

La semaine prochaine, quelque 500 ou 600 jeunes Autochtones de partout au Canada vont venir chez nous, dans ma circonscription, pour participer à des compétitions de hockey dans le cadre des Jeux autochtones. Ces compétitions vont s'échelonner sur près d'une semaine.

Il est très important que nous encourageons ces jeunes gens à participer, à développer des techniques d'équipe et des capacités de coopération et, par-dessus tout, à parfaire leurs prouesses athlétiques et à adopter un mode de vie sain.

En ce qui concerne le projet de loi, même si l'idée de base est bonne et si elle semble acceptable à beaucoup d'entre nous, j'espère que nous arriverons à formuler une meilleure solution qu'un plan sommaire et mal défini. Quelqu'un a mentionné que le projet de loi tient sur une seule page, un paragraphe en fait. On aurait certes besoin de préciser davantage de quoi il retourne dans ce paragraphe.

Pour être justes envers tous les Canadiens, qu'il s'agisse de personnes qui souhaitent participer à des activités athlétiques ou à diverses activités sociales telles que la musique, le théâtre ou le ballet, j'estime que nous ne pouvons pas accorder une considération spéciale à un groupe donné de la société canadienne.

Force est de reconnaître également que, dans le cas du hockey, le problème tient en partie au fait que le gros de l'argent est monopolisé par une petite poignée de personnes. Quand on pense à nos associations de hockey professionnel et à la question des salaires — il y a une grève en ce moment — les joueurs de hockey professionnel réclament entre 2 millions de dollars et 5 millions de dollars par année. Au niveau amateur, on est très à court d'argent, et les clubs comptent sur le grand nombre de bénévoles et sur l'aide généreuse de la collectivité.

L'idée est bonne, mais n'est pas tout à fait à la hauteur de ce que la Chambre et le gouvernement peuvent accepter. Je félicite le député d'avoir porté cette question à notre attention, mais j'espère que nous pourrions le régler par d'autres moyens.

•(1900)

M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part au débat sur un projet de loi qui renvoie à une noble tradition canadienne qui consiste à soutenir le hockey. Il ne s'agit pas de soutenir le hockey pour le hockey tout simplement, mais de soutenir le hockey parce que ce sport est important pour notre culture, pour notre peuple, pour la population de la Saskatchewan et pour la population de Saskatoon—Humboldt.

En étudiant le projet de loi, il importe de comprendre pourquoi il a été présenté. L'histoire de ce projet de loi ne remonte pas très loin dans le temps, mais à deux ans environ. Le problème aurait très bien pu être réglé très simplement.

Il y a environ deux ans, nous n'avions pas besoin d'un tel projet de loi. Le ministère de l'impôt, Revenu Canada, était raisonnable. Le ministère savait que le traitement, c'est-à-dire l'argent donnée aux gens pour qu'ils s'occupent des joueurs des équipes de hockey junior amateur sans but lucratif ne constituait pas un revenu.

Cependant, il y a quelques années, quelque chose d'étrange est arrivé. Les gens de Revenu Canada, les agents du fisc fédéral, ont commencé à regarder autour d'eux et ont constaté qu'ils pouvaient aller chercher encore plus d'argent. Ils ont décidé de frapper, mais ils n'ont pas frappé dans tout le Canada. Ils ont décidé de s'en prendre à une seule province, la Saskatchewan, ma province. Ils ont décidé qu'ils s'en prendraient à la SJHL, la ligue de hockey junior de la

Saskatchewan. Ils ont décidé de s'en prendre aux joueurs et aux équipes de cette ligue et ils ne se sont pas contentés de changer les règles pour l'avenir, mais ont décidé d'imposer l'argent reçu dans le passé et d'établir des cotisations pour ces années-là.

Afin que les députés comprennent bien à quel point la position du gouvernement est absurde et à quel point Revenu Canada est absurde, je précise que le ministère n'a même pas frappé toutes les équipes de la SJHL, mais seulement celles qui se trouvent en Saskatchewan. Je précise ici que je ne veux pas dire que les Flin Flon Bombers, la seule équipe de la ligue qui se trouve à l'extérieur de la province, devrait avoir été soumise à l'impôt, je veux simplement souligner l'hypocrisie de la mesure.

Je dois reconnaître que le député actuel de Prince Albert s'est immédiatement intéressé au dossier. L'ancien député de Souris—Moose Mountain aussi, M. Roy Bailey, s'est mêlé du dossier. Ils sont tous deux intervenus.

J'ai parlé à des députés qui étaient à la Chambre depuis plus longtemps que moi, et ce qui a commencé à se produire a ressemblé à une histoire typique de ping-pong gouvernemental. J'ai entendu des « ce n'est pas de ma faute » et des « c'est la faute de quelqu'un d'autre ». Ils parlaient avec le ministre du Revenu. On leur disait qu'en fait ils devaient s'adresser au ministre des Finances qui les renvoyait lui-même au Revenu. Ils allaient dans un sens puis dans l'autre et ça recommençait. C'était un cas classique de tergiversation. Il n'y avait aucun esprit de décision, aucun leadership, aucune capacité de se tenir debout et de prendre une décision sur une chose aussi simple que le hockey. Tout ce que pouvaiemt dire ces gens, c'était « Cela ne relève pas de mon ministère. Ce n'est pas de ma faute. »

Quelques députés de la province de la Saskatchewan ont commencé à prendre l'initiative. Je tiens à féliciter le député de Cypress Hills—Grassland, qui a pris l'initiative et qui s'occupe de ce dossier depuis deux ans. C'est devenu une sorte de question nationale.

Je vais même ajouter pour les téléspectateurs que je n'étais pas encore député au moment où cette question a été soulevée pour la première fois. J'ai été mis au courant par les journaux. Je regardais *Coach's Corner* et j'ai vu Don Cherry, M. Hockey lui-même, prendre le parti de la SJHL et promouvoir la justice.

Nous ne parlons pas des joueurs qui sautent sur la glace et gagnent de gros sous. Ces joueurs jouent pour l'amour du sport. Cette mesure touche les équipes de hockey des petites villes, comme les Broncos de Humboldt, une de mes équipes préférées, une équipe qui a une histoire glorieuse.

Le gouvernement ne semble pas se préoccuper de ces questions insignifiantes. Nous le voyons dépenser et gaspiller de l'argent, comme il l'a fait dans le cas du registre des armes à feu, comme il le fait maintenant, et comme nous pouvons en suivre le déroulement en détail, avec le Programme de commandites. Il ne semble pas se préoccuper vraiment des gens ordinaires, des choses qui ont un impact, des mesures qui font toute la différence pour la population de la Saskatchewan et de l'ensemble du pays. Le gouvernement fait comme si de rien n'était.

C'est une mesure qui a un réel impact sur la ville de Humboldt, qui devra maintenant recueillir des fonds, soit de 10 000 \$ à 15 000 \$ ou même, dépendamment des règlements, 20 000 \$ de plus par année. C'est autant d'argent qui passe de ma localité à Ottawa, de l'argent qui a été recueilli par la vente de billets ou d'autres moyens de financement auxquels ont recours les équipes de hockey amateur.

Initiatives parlementaires

Les Broncos de Humboldt ont une longue tradition. Chaque petit impôt du gouvernement, chaque petite attaque du gouvernement contre eux fait qu'il leur devient de plus en plus difficile de continuer.

● (1905)

En fait, les Broncos de Humboldt sont l'une des meilleures équipes junior de deuxième division de l'histoire de la ligue. En 2003, les Broncos ont gagné, pour la deuxième ou la troisième fois, si je ne m'abuse, le championnat national. Et c'est un championnat plus difficile à gagner que la Coupe Mémorial parce qu'il y a plus d'équipes et plus de ligues.

Je suis très fier des efforts consentis par les joueurs de cette équipe et de ce qu'ils ont accompli. J'espère qu'ils en feront autant dans l'avenir, et nous devons les appuyer. Ce n'est que justice. Tout ce que nous voulons, c'est une solution pratique, c'est-à-dire qu'on revienne à la pratique des années 1990. Nous avons été forcés d'agir ainsi en raison de l'intransigeance du fisc.

Si cette mesure n'est pas adoptée, quelles seront les conséquences? J'ai déjà parlé de l'effet qu'aurait le rejet de cette mesure sur la situation financière de diverses équipes de la Saskatchewan et du reste du Canada. Cela touchera des équipes en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et dans tout le reste du Canada.

Une des conséquences pratiques que n'a pas comprise le gouvernement, c'est l'effet que cela pourrait avoir sur les bourses universitaires accordées aux hockeyeurs. La plupart des joueurs n'accèdent pas à la LNH. Certains y parviennent, comme Curtis Joseph, qui a joué pour les Hounds de Notre-Dame, une équipe de la SJHL. Certains joueurs réussissent à faire le saut dans la LNH, mais la plupart des joueurs préfèrent aller jouer dans le circuit de hockey universitaire américain. Ils obtiennent des bourses très intéressantes qui leur permettent d'acquiescer une instruction, ce que nombre de joueurs ne pourraient faire autrement, faute d'argent.

Le règlement de la NCAA stipule que toute personne qui a été rémunérée comme joueur professionnel ne peut obtenir une bourse d'études. Cependant, les dirigeants de la NCAA n'appliquent pas vraiment cette disposition en ce qui concerne les hockeyeurs canadiens. Nous nous réjouissons qu'elle ait eu le bon sens de se rendre compte que ces joueurs ne sont pas des professionnels, mais la décision du gouvernement du Canada a mis ces joueurs en danger.

Si la NCAA applique la disposition sur les joueurs professionnels, il se peut que ces hockeyeurs canadiens ne soient plus admissibles à des bourses d'études collégiales ou universitaires. C'est très sérieux. Cela porterait un dur coup à la carrière des joueurs et à la capacité de ces équipes de recruter des joueurs dans l'avenir. Cela aurait un effet néfaste sur le hockey en Saskatchewan.

Nous devons songer à cela avec prudence et en tenir compte lorsque nous débattons de la question. Nous ne voulons pas que nos équipes de hockey disparaissent. Nous ne voulons pas qu'elles soient soumises à cette pression. Nous ne voulons pas être forcés de trouver de nouvelles façons d'atteindre cet objectif.

Tout ce que nous voulons, c'est que les choses reviennent comme elles étaient, autrement dit que le gouvernement n'impose pas un revenu qui ne devrait pas l'être. Malheureusement, c'est le seul moyen que nous avons trouvé pour y parvenir. Si nous parvenons ainsi à protéger le sport amateur dans d'autres ligues ou à la grandeur du Canada, tant mieux. Il y a bien d'autres activités que nous devrions encourager, et nous remercions le député de Cypress Hills —Grasslands pour la clairvoyance dont il a fait preuve en présentant ce projet de loi.

J'ai entendu certaines critiques de la part des ministériels. Certains ont fait des observations non pertinentes au sujet du projet de loi. Ils n'ont pas compris les raisons profondes du projet de loi et son véritable objectif. Ils n'ont proposé aucune autre solution de rechange, aucune autre façon de faire. J'attends les propositions. Je pense que le député a présenté un projet de loi remarquable, mais je suis néanmoins disposé à accepter d'autres solutions, de façon à obtenir le consentement unanime de la Chambre et à assurer l'adoption du projet de loi.

Je remercie le député bloquiste de son appui. Il a fait montre de beaucoup de courage. Je remercie également les députés néo-démocrates. Si nous pouvions obtenir l'appui des députés libéraux, je serais très heureux de collaborer avec eux, mais, malheureusement, nous ne pouvons pas compter sur leur appui.

En terminant, pourquoi est-ce que j'appuie ce projet de loi? Pour des raisons d'équité, sans plus. Je l'appuie pour des raisons d'équité et parce que les anciennes règles faisaient en sorte que les Broncos de Humboldt, en Saskatchewan, ne soient pas victimes de discrimination.

En outre, si nous voulons vraiment appuyer les athlètes amateurs, nous devons joindre l'action à la parole. C'est une excellente façon de le faire. Ce projet de loi propose un excellent moyen d'accorder une aide importante à nos athlètes, sans qu'il ne nous en coûte beaucoup d'argent.

Si nous sommes sérieux, nous devons appuyer le hockey au Canada. Nous devons appuyer le sport amateur.

● (1910)

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, j'interviens en faveur du projet de loi C-285. Cette mesure législative a pour objet de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à exclure tout revenu annuel, jusqu'à concurrence de 8 000 \$, qu'un athlète reçoit d'un cercle ou d'une association à but non lucratif administré uniquement pour améliorer la performance des athlètes et promouvoir le sport amateur.

Ma circonscription, Renfrew—Nipissing—Pembroke, a une équipe de hockey de la ligue junior majeur, les Lumber Kings de Pembroke. En fait, la ville ontarienne de Pembroke est considérée comme la capitale canadienne du hockey.

Je veux que les Canadiens comprennent exactement ce que fait le ministère du Revenu. Il est possible que, pour l'instant, le ministère se concentre sur la Saskatchewan, mais il envisage de considérer comme revenu réel les frais liés à l'hébergement de ces étudiants et, par conséquent, de réclamer des impôts aux clubs et aux jeunes qui en font partie.

Il n'est pas question ici d'athlètes professionnels qui gagnent des milliers, voire des millions de dollars par année. Nous parlons de jeunes garçons qui viennent d'un peu partout dans le monde pour réaliser leur rêve. La collectivité les accueille, leur fournit un cadre familial et scolaire et, leur permet de réaliser, pendant leur temps libre, leur rêve de jouer au hockey.

Les jeunes hockeyeurs offrent un divertissement sain, mettent en valeur, au moyen du hockey, la richesse de la culture canadienne et participent à des activités communautaires. Par exemple, les Lumber Kings, en collaboration avec le Spectacle Lake Lodge, ont organisé des petits déjeuners et ont recueilli des fonds pour Centraide. De temps à autre, les joueurs des Lumber Kings de Pembroke se rendent dans des écoles et des bibliothèques pour montrer à lire à d'autres étudiants.

Initiatives parlementaires

Nous ne demandons pas d'argent pour un secteur de la société. Nous demandons tout simplement que le ministère du Revenu laisse à ces étudiants l'argent qu'ils ont reçu et ne réclame pas d'impôts aux familles qui les hébergent.

L'obésité est un problème de santé au Canada. Par conséquent, il faut dès maintenant encourager les citoyens à participer activement à des activités sportives.

En 2010, le Canada sera l'hôte de Jeux olympiques. Il faut appuyer le sport amateur par tous les moyens possibles. Une façon simple de le faire, qui, par surcroît, ne coûtera rien au gouvernement, est d'appuyer le projet du député de Cypress Hills—Grasslands.

• (1915)

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux que nous puissions reprendre l'étude de ce projet de loi pour la deuxième heure de débat.

J'aimerais prendre quelques instants pour remercier les députés qui ont participé au débat aujourd'hui. Je remercie le député de Chicoutimi—Le Fjord de son appui. Il a très bien expliqué certains des effets de ce projet de loi.

Je tiens également à remercier le député de Winnipeg-Centre qui a également appuyé le projet de loi. Parmi ceux qui y ont travaillé depuis le début, permettez-moi de mentionner le député de Prince Albert, le député de Saskatoon—Humboldt qui est intervenu dans le débat et le député de Battlefords—Lloydminster qui a aussi apporté une aide inestimable. Je tiens également à remercier la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke de son intervention.

Je ne saurais oublier Roy Bailey, qui n'est plus député mais qui a pendant longtemps porté le flambeau dans ce dossier. D'autres personnes ont également apporté leur concours. Je pense par exemple à Don Cherry ainsi qu'au député d'Edmonton—Leduc qui est assis près de moi et qui a fait un effort pour être présent à la Chambre pour pouvoir participer au débat et apporter son appui.

J'étais un peu inquiet un peu plus tôt lorsque j'ai entendu le député de Miramichi discuter de ce projet de loi parce que les libéraux éprouvent déjà bien assez de difficulté sans s'opposer en plus au sport amateur au Canada. On pourrait s'attendre à ce qu'ils finissent par apprendre, mais ils semblent toujours souffrir du même déséquilibre.

J'aimerais dire quelques mots sur le projet de loi et préciser à nouveau pourquoi il a été déposé et ce qu'il advient. Il y a environ 130 équipes de hockey de calibre Junior A de deuxième catégorie au Canada. Les joueurs de ces ligues ont toujours été considérés comme des amateurs. Ils sont logés et nourris et ils reçoivent une maigre allocation de 100 à 200 dollars par mois. Ils jouent pour le plaisir. Ils ne jouent pas pour l'argent. Ils jouent au hockey pendant l'hiver.

Les allocations qu'ils reçoivent, tant pour le logement que pour les frais de subsistance, n'ont jamais été imposables avant 2001, au moment où le ministère du Revenu est intervenu en Saskatchewan, ayant décidé de faire des vérifications sur certaines de ces équipes afin de déterminer si ces jeunes joueurs pouvaient être considérés comme des employés. Malheureusement, le ministère a décidé de les considérer comme des employés. Le ministère a décidé que les maigres allocations mensuelles couvrant le logement et les frais de subsistance de ces joueurs correspondaient à un revenu.

L'Agence du revenu du Canada a essentiellement abandonné son projet devant la levée de boucliers qu'elle avait provoquée en Saskatchewan. Elle a fait marche arrière et n'était pas vraiment revenue à la charge jusqu'à tout récemment, lorsque le ministre du

Revenu national a envoyé une note dans laquelle il réaffirmait l'intention du gouvernement de considérer ces joueurs de hockey comme des employés de leurs équipes.

Voilà ce qui est à l'origine de ce projet de loi. Un certain nombre d'entre nous se sont inquiétés et ont mis en avant ce projet de loi. Sa teneur est très simple. Je ne dispose pas de beaucoup de temps aujourd'hui pour en parler. Il s'agit d'une simple disposition visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle vise à exempter d'impôt le revenu que reçoit un athlète d'un cercle ou d'une association sans but lucratif. La clause ne dit rien d'autre. Elle exempte d'impôt pour l'année d'imposition un montant n'excédant pas 8 000 \$ que verse à un athlète un cercle ou une association à but non lucratif administré uniquement pour améliorer la performance des athlètes et promouvoir le sport amateur.

Le projet de loi est assez simple. Il est loin d'être aussi compliqué que ne tentait de le faire croire le député de Miramichi. Celui-ci a reconnu que les athlètes amateurs recevaient déjà une allocation non imposable. Vu que certains athlètes bénéficiaient déjà d'un tel avantage, nous visons uniquement à l'étendre quelque peu.

Il a également allégué qu'une telle mesure serait inéquitable puisque d'autres n'en bénéficient pas; or ces autres contribuables ne sont pas assaillis par l'Agence du revenu du Canada. Il a mentionné les personnes s'adonnant aux arts, au ballet et à la musique. Si les jeunes gens s'adonnant à ces activités recevaient un peu d'argent, disons une allocation d'une association, et si le projet de loi ne les exemptait pas, nous espérons que le gouvernement serait favorable à un amendement visant à les exempter. Nous n'avons aucune objection à les exempter et ils devraient l'être.

Je remercie le député de Chicoutimi—Le Fjord de l'excellent travail qu'il a accompli afin de ventiler les données et d'établir que le revenu de l'athlète moyen est imposé à hauteur de 16 p. 100. Tous ces athlètes économiseraient ainsi 1 280 \$ par année, montant important pour eux, mais qui ne coûterait rien au gouvernement.

J'incite les députés à appuyer le projet de loi. Il vise à favoriser le sport amateur. Nous espérons qu'il sera adopté rapidement par la Chambre grâce à l'appui de tous les députés.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Ajournement

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote est reporté au mercredi 20 avril 2005, immédiatement avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

• (1920)

[Traduction]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'aborder de nouveau l'absence d'un juge de la citoyenneté à Edmonton. Je crois qu'un retour en arrière et une mise en situation s'imposent.

Edmonton n'a plus de juge de la citoyenneté depuis le 3 juillet 2004. En septembre de la même année, j'ai écrit à la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pour lui expliquer la situation et lui demander de la rectifier le plus vite possible. Je n'ai reçu ni accusé de réception ni réponse, même si je suis député. J'ai donc écrit de nouveau au ministre actuel de la Citoyenneté et de l'Immigration en janvier 2005.

Comme je n'ai pas reçu de réponse là non plus, j'ai soulevé la question à la Chambre, le 4 février. Le ministre des Travaux publics n'était pas au courant du dossier, mais il m'a dit qu'il se pencherait sur la question et qu'il communiquerait avec moi. Encore une fois, personne du gouvernement n'a fait quoi que ce soit. Edmonton attend encore la nomination d'un juge de la citoyenneté. Le 7 mars, j'ai de nouveau soulevé la question.

Je tiens à le souligner, parce que j'ai essayé de suivre le processus normal. J'ai essayé d'éviter de faire de ce dossier une question partisane. Il s'agit simplement de nommer un juge de la citoyenneté pour tous les citoyens d'Edmonton et, évidemment, pour tous ceux qui souhaitent devenir des citoyens d'Edmonton.

J'ai de nouveau soulevé la question le 7 mars et la réponse de la ministre est l'une des plus méprisables que l'on m'ait données à la Chambre, puisqu'elle renfermait des calomnies sur notre parti politique, au lieu d'expliquer pourquoi il n'y a pas de juge de la citoyenneté à Edmonton.

La réponse écrite de la ministre a suivi plus tard au cours du mois, soit sept mois après ma demande écrite originale adressée à l'ancienne ministre de l'Immigration. Dans sa réponse, la ministre disait essentiellement que tout allait bien et qu'un processus fondé sur le principe du mérite était en cours. Il n'y a pas de raison pour que ce processus prenne huit mois. La ministre disait aussi que les dossiers d'un bon nombre de personnes désireux de soumettre leur candidature étaient en train d'être étudiés. C'est de toute évidence une réponse inacceptable pour les gens d'Edmonton.

J'aimerais brosser ici la toile de fond. Edmonton est sans juge de la citoyenneté depuis plus de neuf mois. La liste d'attente est de plus de

2 000 personnes et, à un moment donné, on y dénombre jusqu'à 4 000 personnes qui attendaient de devenir officiellement canadiennes. Voilà pourquoi la question est importante. Il y a des gens qui attendent et qui ont quitté leur pays d'origine pour améliorer leur sort et devenir citoyens de ce grand pays. On devrait les accueillir à bras ouverts une fois qu'ils ont satisfait à toutes les exigences pour pouvoir être des nôtres.

Il incombe au gouvernement de faire cette nomination, ne serait-ce que pour faire la preuve de sa compétence. J'aimerais poser quelques questions bien précises à cet égard.

Pourquoi faut-il attendre si longtemps pour que cette nomination se fasse? Quand Edmonton aura-t-elle enfin son juge de la citoyenneté? Au lieu de laisser traîner le dossier pendant neuf mois, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas choisi, entre-temps, de renouveler le contrat d'un juge précédent, le juge Bhatia?

Franchement, le juge Bhatia faisait un très bon travail. Je n'ai pas la moindre idée de son allégeance politique, et c'est d'ailleurs un facteur qu'on devrait ignorer. Il agissait en véritable serviteur de l'État. J'ai assisté à de nombreuses cérémonies présidées par lui. Il accueillait les nouveaux citoyens de très belle manière. Je me tenais près de lui lorsqu'il leur souhaitait la bienvenue. Il était capable de dire quelques mots dans 27 langues et il passait un petit moment avec chaque personne. Ça faisait chaud au cœur de le voir.

M. Bhatia est sikh. Il prononçait d'excellents discours sur le sens de la citoyenneté canadienne et le tissu multiculturel de notre pays. C'était tout simplement un excellent fonctionnaire. Si le gouvernement ne peut pas prendre de décision, il devrait certainement renouveler la nomination de cet homme. J'aimerais que le gouvernement réponde aux questions que je viens de lui poser sans détour et le plus sincèrement du monde.

• (1925)

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'Edmonton—Leduc pour ses commentaires. Il soulève un problème qui se pose dans sa propre région, et c'est un problème légitime.

J'aimerais lui fournir un contexte et, je l'espère, le rassurer, car je sais que ce problème le préoccupe. Il en a parlé à la Chambre à de nombreuses reprises, et à juste titre. J'espère sincèrement que nous pourrons régler le problème très bientôt.

Nous savons, comme le député l'a mentionné, que l'arriéré était très important à une époque. En fait, environ 4 000 attendaient de devenir citoyens canadiens. Maintenant, selon le député, on parle d'environ 2 000 personnes, ce qui est assurément un pas dans la bonne direction. Est-ce parfait? Bien sûr que non, mais j'aimerais mettre en lumière certains éléments qui pourraient expliquer pourquoi nous avons cet arriéré.

Ajournement

Nous savons, chose intéressante, que le nombre de demandes de citoyenneté et d'immigration a augmenté de façon très marquée au cours des dernières années. En fait, en un an, ce nombre s'est accru de 40 p. 100, ce qui exerce des pressions excessives sur les ressources du ministère. En janvier de cette année, le ministre de l'Immigration s'est adressé au Conseil du Trésor et il a obtenu une augmentation des ressources de son ministère.

Pour remédier à cette situation, nous avons également pris des mesures. En fait, nous avons réduit l'arriéré de moitié. Pour ce faire, nous sommes allés chercher très loin d'autres juges de la citoyenneté, afin de traiter les demandes de ces gens qui, à juste titre, ont besoin d'une réponse rapide. Nous avons également lancé un processus de classement au mérite pour trouver quelqu'un pour remplacer le juge précédent. J'espère que cela se produira dans un avenir très rapproché.

Nous essayons de réduire l'arriéré. Nous avons réussi à le faire dans une large mesure dans un passé récent.

Cependant, pour ce qui est de remplacer le juge de la citoyenneté qui était là auparavant, le processus de classement au mérite est en cours et les évaluations ont lieu à l'heure actuelle. J'espère certes pour notre collègue et en particulier pour les gens d'Edmonton qui méritent un juge de la citoyenneté et qui doivent en avoir un, que nous serons en mesure d'en engager un très rapidement.

Je sais que le ministre souhaite vraiment faire cela. Je sais que le ministre veut vraiment procéder comme il se doit, de façon rapide, de manière équitable et transparente, afin que nous puissions avoir un bon juge de la citoyenneté sous peu et que les gens d'Edmonton qui sont de nouveaux arrivants et qui veulent devenir des citoyens canadiens puissent le faire rapidement.

Nous respectons et apprécions tous la contribution de l'immigration au Canada. Nous accueillons avec plaisir les nouveaux immigrants dans notre pays et nous reconnaissons qu'historiquement les immigrants et l'immigration ont joué un rôle important et très positif dans notre pays et qu'ils continueront de le faire à l'avenir. Je crois que tous les députés dans cette enceinte s'en félicitent et l'apprécient.

M. James Rajotte: Monsieur le Président, je voudrais simplement faire remarquer que je n'ai pas obtenu de réponses aux questions que j'ai posées, et c'étaient des questions légitimes.

En outre, je fais observer au gouvernement que le fait de faire venir par avion des juges de partout au pays ne constitue pas une solution. La solution simple consiste à trouver un candidat qualifié et à le nommer au poste de juge de la citoyenneté. Au lieu d'envoyer à Edmonton par avion des juges de l'Ontario et d'ailleurs au pays pour tenir une cérémonie, pourquoi ne pas nommer quelqu'un de la collectivité? N'y a-t-il personne à Edmonton d'assez compétent pour occuper ce poste?

Je pose à nouveau ma question à propos de la personne qui occupait le poste auparavant. Le juge Bhatia a fait de l'excellent travail. Si le gouvernement a de la difficulté à trouver quelqu'un pour le remplacer, pourquoi ne pas renouveler son contrat, du moins temporairement, le temps de régler le problème de cet arriéré?

J'aimerais des réponses précises à ces questions précises. Je tiens à signaler que les fonctionnaires du ministère à Edmonton ne sont pas en cause. Selon mon bureau, le bureau local de la citoyenneté et de l'immigration, à Edmonton, compose très bien avec ces situations, mais il a besoin de leadership et de la présence d'un juge de la citoyenneté.

Quand est-ce qu'Edmonton aura un juge? Pourquoi est-ce que cela a pris neuf mois? Pourquoi ne pas renouveler le contrat du juge précédent? Ce sont là trois questions très directes.

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, tout ce que je peux dire au député c'est que nous avons entamé un processus. Un certain nombre de demandes ont été présentées. Nous sommes en train d'examiner ces demandes dans le cadre d'un concours ouvert, équitable et transparent afin que le meilleur candidat possible pour les gens d'Edmonton soit retenu, et nous traiterons les demandes qui doivent être traitées.

Nous avons fait de notre mieux pour obtenir de nouvelles ressources. Ça s'est passé cette année. Nous avons utilisé ces ressources pour essayer de liquider l'arriéré. Nous l'avons diminué de 50 p. 100. Nous allons poursuivre nos efforts pour veiller à ce que ce qui reste soit traité rapidement et qu'Edmonton ait le plus tôt possible un juge de la citoyenneté.

• (1930)

LES FORCES CANADIENNES

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, j'interviens au cours du présent débat sur la motion d'ajournement pour obtenir une réponse du ministre de la Défense nationale à la question que j'ai posée le 7 février à propos de la raison pour laquelle les membres des Forces canadiennes qui habitent en Ontario sont obligés de payer la contribution-santé de l'Ontario alors qu'ils n'ont pas accès à la protection offerte par ce régime.

Les membres des Forces armées en Ontario ont le droit de savoir pourquoi le ministre, compte tenu de l'augmentation du coût des vivres et des loyers, persiste à refuser d'exiger un remboursement complet de la contribution-santé de l'Ontario imposée par les libéraux.

Pour empirer les choses, les hommes et femmes qui risquent leur vie au service de leur pays n'ont toujours pas reçu l'augmentation de salaire qu'on leur a promise il y a plus d'un an. Encore une autre promesse faite et non tenue.

Comme le sait très bien le ministre, le 18 mai dernier, après avoir fait campagne en promettant de ne pas hausser les impôts, le gouvernement libéral de l'Ontario a établi une nouvelle taxe controversée, qu'il appelle la contribution-santé de l'Ontario. Il prétendait que toutes les contributions des résidents de l'Ontario iraient directement dans le régime d'assurance-maladie de l'Ontario, l'OHIP.

Cependant, les membres des Forces canadiennes qui habitent en Ontario sont assurés aux termes du Régime de soins de santé des Forces canadiennes et sont expressément exclus de la définition d'assuré qui figure dans la Loi canadienne sur la santé.

Le Régime de soins de santé des Forces canadiennes est un régime de 450 millions de dollars qui, selon le gouvernement fédéral, représente une contribution fédérale directe aux dépenses totales au titre de la santé au Canada.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral utilise ce montant dans les négociations des soins de santé pour réduire les paiements de transfert aux provinces.

Ainsi, on demande aux soldats canadiens qui habitent en Ontario de payer deux fois l'assurance-santé. Cette pratique est inacceptable et doit cesser.

Ajournement

Il importe de noter que des contributions-santé analogues, instituées par l'Alberta et la Colombie-Britannique, excluent expressément les membres des Forces canadiennes qui résident dans ces provinces, car ils sont assurés aux termes du régime fédéral de soins de santé. Pourquoi le gouvernement fédéral accepte-t-il que les libéraux de l'Ontario enfreignent l'esprit et la lettre de la Loi canadienne sur la santé, alors que d'autres provinces ont pris des mesures pour exempter les militaires de leurs régimes de contribution aux soins de santé?

Le ministre de la Santé justifie sa décision de ne pas intervenir pour mettre un terme à cet épouvantable abus de pouvoir en refusant d'admettre que la contribution-santé de l'Ontario sert à payer les services de santé de l'Ontario.

Le fait que la contribution-santé de l'Ontario soit appelée un impôt provincial sur le revenu et doive être payée par tous les habitants de l'Ontario, peu importe s'ils peuvent être assurés en vertu du RAMO, ne tient pas compte de l'objectif déclaré de cette contribution, soit payer les services de santé. Le gouvernement de l'Ontario a dit très clairement que chaque dollar provenant de la contribution-santé de l'Ontario sera investi directement dans le régime de soins de santé de la province.

Le problème ne réside pas dans la façon dont l'Ontario perçoit cette contribution-santé auprès des soldats. Le gouvernement fédéral ne devrait pas se préoccuper de la façon dont la contribution est perçue, mais uniquement du fait qu'elle l'est.

Il demeure qu'en Ontario nos soldats sont obligés de payer pour un avantage qu'ils n'ont jamais reçus et qu'ils ne seront jamais autorisés à recevoir.

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux que la députée ait soulevé la question. Je tiens à rectifier certains inexactitudes entendues dans son intervention au sujet des promesses faites. Ces promesses ont été tenues et je veux en parler tout de suite.

Tout d'abord, il y a l'augmentation de la solde. La députée sait que nous avons dû attendre parce qu'il fallait que l'augmentation de la solde soit compatible avec les augmentations accordées à la fonction publique. Normalement, le processus est terminé à la fin de l'exercice financier et l'augmentation de la solde est annoncée en avril ou en juin. Cependant, la convention collective de la fonction publique n'a été ratifiée qu'en janvier. Après cela, nous avons fait en sorte que nos militaires reçoivent une solde juste, équitable et, plus important, rétroactive.

Je suis heureux d'annoncer que les membres des forces armées recevront une augmentation de leur solde ce mois-ci. Je suis également heureux d'annoncer, en réponse à la question de la députée, que cette augmentation sera rétroactive à avril 2004. Il s'agit d'une augmentation importante de 6,6 p. 100 pour les militaires du rang et de 3,3 p. 100 pour les officiers jusqu'au grade de lieutenant-colonel. Cela aura un effet direct sur leur vie.

Pour ce qui est de la contribution-santé de l'Ontario et de son impact sur les Forces canadiennes, je suis heureux que la députée ait soulevé cette question. Elle sait fort bien que la gestion des soins de santé est l'affaire des provinces. Il y a cependant une exception, soit dans le cas des membres des Forces canadiennes.

En mai 2004, l'Ontario a introduit cette taxe. Le gouvernement fédéral a immédiatement communiqué avec la province pour déterminer si les membres des Forces canadiennes seraient exemptés de cette contribution-santé imposée par l'Ontario étant donné que, aux termes de la Loi canadienne sur la santé, nos militaires n'ont pas accès à ces services.

On nous a répondu qu'il s'agissait d'une mesure fiscale qui s'appliquait à tous les habitants de l'Ontario. Nous travaillons à essayer de corriger la situation. Comme la députée l'a mentionné, et je suis tout à fait d'accord avec elle, nous devons changer cela. Je sais que le ministre de la Défense nationale a fait des démarches auprès du ministre de la Santé de l'Ontario. Il a parlé au ministre de la Santé pour essayer de faire en sorte que les membres des Forces canadiennes n'aient pas à verser cette contribution.

En attendant, nous avons tenu compte de l'impôt payé par nos militaires en Ontario dans ce qu'on appelle une indemnité de vie chère en région. Il s'agit essentiellement d'une allocation de vie chère. Si le coût de la vie est plus élevé pour les militaires qui vivent dans des bases en Ontario que dans d'autres régions du pays, leur allocation de vie chère est augmentée.

Nous avons essayé de trouver une solution afin de faire en sorte que les membres des Forces canadiennes ne subissent pas un préjudice financier. Je pense que la députée doit reconnaître que les augmentations de salaire accordées à nos militaires cette année sont généreuses et équitables. Ces augmentations témoignent de notre gratitude profonde envers les membres des Forces canadiennes et leurs familles, compte tenu des services qu'ils rendent quotidiennement à notre pays.

• (1935)

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord corriger le secrétaire parlementaire. Il y a plus d'une exception à la règle. Les agents de la GRC sont également tenus de payer une contribution-santé alors qu'ils sont couverts par le régime fédéral.

Le 3 novembre 2004, durant une réunion du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants, le ministre de la Défense nationale a reconnu que l'Ontario agissait de manière complètement injuste en exigeant des contributions des soldats dans la province. Il a indiqué qu'il aborderait personnellement la question avec le trésorier de la province d'Ontario.

Le 7 février, j'ai fourni au ministre l'occasion de faire part des résultats de la demande de son ministère. Toutefois, son voisin de pupitre, le président du Conseil du Trésor, a donné une réponse qui n'en était pas une.

Le ministre a reçu un rapport complet du ministère de la Défense nationale et il connaît l'excuse de ses cousins provinciaux. Le temps est venu pour lui de défendre les militaires contre cette infraction manifeste à la Loi canadienne sur la santé.

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, il y a d'autres groupes, notamment la GRC, les Autochtones, les membres des Forces canadiennes et du Service correctionnel, mais c'est une autre question.

Le ministre de la Défense nationale s'est adressé au ministre de la Santé. Nous travaillons actuellement avec le gouvernement de l'Ontario afin que cette question puisse être réglée promptement pour les membres des Forces canadiennes.

Dans cette optique, nous avons entrepris d'accorder aux militaires qui vivent en Ontario l'indemnité de vie chère en région. Nous avons pris le coût de la vie en compte. Ainsi, si le coût de la vie des militaires en Ontario est plus élevé que dans les autres régions du pays, leur indemnité de vie chère en région augmente.

Ajournement

Cette décision montre que le gouvernement est vraiment déterminé à faire en sorte que les membres des Forces canadiennes soient traités équitablement et reçoivent l'argent qu'ils méritent. Nous sommes déterminés à régler cette question avec le gouvernement de l'Ontario.

●(1940)

Le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 40.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 13 avril 2005

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Vaisakhi	
M. Malhi	5019
Le droit de propriété	
M. O'Connor	5019
Les Chevaliers de Colomb de Grand-Sault	
M. Savoy	5019
Le Concours solistes et petits ensembles du Québec	
M. Bellavance	5019
La Fête nationale de la Bulgarie	
M. Boshcoff	5020
Le Parti conservateur du Canada	
M. Kramp	5020
La boxe	
M. Eyking	5020
La démocratie	
M. Kotto	5020
La santé	
M. Savage	5020
Le Parti libéral du Canada	
M. Lukiwski	5021
La Polyvalente Aux-Quatre-Vents	
M. D'Amours	5021
La santé	
Mme Crowder	5021
Le Parti libéral du Canada	
M. Jaffer	5021
L'Escadron 921 de l'Ancienne-Lorette	
M. Cleary	5021
Air India	
M. Obhrai	5022
L'industrie du textile	
M. Paradis (Brome—Missisquoi)	5022

QUESTIONS ORALES

Air India	
M. Harper	5022
M. Martin (LaSalle—Émard)	5022
Le Programme de commandites	
M. Harper	5022
M. Martin (LaSalle—Émard)	5022
M. Harper	5022
M. Martin (LaSalle—Émard)	5023
M. Harper	5023
M. Harper	5023
M. Martin (LaSalle—Émard)	5023
M. Duceppe	5023
M. Martin (LaSalle—Émard)	5023

M. Duceppe	5023
M. Martin (LaSalle—Émard)	5024
M. Guimond	5024
M. Brison	5024
M. Guimond	5024
M. Brison	5024

L'environnement

M. Layton	5024
M. Dion	5024
M. Layton	5024
M. Dion	5024

Le Programme de commandites

Mme Ablonczy	5024
M. Martin (LaSalle—Émard)	5024
Mme Ablonczy	5025
M. Brison	5025
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	5025
M. Brison	5025
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	5025
M. Brison	5025
M. Duceppe	5025
M. Martin (LaSalle—Émard)	5025
M. Duceppe	5025
M. Pettigrew	5026
M. Gauthier	5026
M. Brison	5026
M. Gauthier	5026
M. Brison	5026
M. Jaffer	5026
M. Brison	5026

Le Parti libéral du Canada

M. Jaffer	5026
M. Volpe	5026
M. Toews	5026
M. Volpe	5027
M. Toews	5027
M. Scott	5027

La santé

Mme Dhalla	5027
M. Dosanjh	5027

L'environnement

M. Broadbent	5027
M. Martin (LaSalle—Émard)	5027

Les politiques gouvernementales

M. Broadbent	5027
M. Goodale	5027

Le Programme de commandites

M. Kenney	5028
M. Brison	5028
M. Kenney	5028
M. Brison	5028

Le programme de péréquation

Mme Stronach	5028
--------------------	------

M. Goodale.....	5028
M. Kramp.....	5028
M. Goodale.....	5028
Le Comité permanent des comptes publics	
M. Sauvageau.....	5028
M. Brison.....	5029
M. Sauvageau.....	5029
M. Valeri.....	5029
L'agriculture	
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands).....	5029
M. Mitchell.....	5029
La Société canadienne des postes	
M. Pallister.....	5029
M. McCallum (Markham—Unionville).....	5029
L'environnement	
M. Scarpaleggia.....	5029
M. Dion.....	5029

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi sur la faillite et l'insolvabilité	
Projet de loi C-236. Deuxième lecture.....	5030
Rejet de la motion.....	5031
Le Code canadien du travail	
Projet de loi C-263. Deuxième lecture.....	5031
Rejet de la motion.....	5032
La Loi sur les langues officielles	
Projet de loi S-3. Deuxième lecture.....	5032
Bill read the second time and referred to a committee.....	5033
La Loi sur l'assurance-emploi	
Projet de loi C-280. Deuxième lecture.....	5033
Adoption de la motion.....	5035
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité.....	5035
Richard Paré	
Mme Redman.....	5035
M. Nicholson.....	5035
M. Guimond.....	5036
M. Angus.....	5036
Recours au Règlement	
Dépôt de documents durant la période des questions	
M. Epp.....	5036
M. Bélanger.....	5037

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre	
Justice, droits de la personne, sécurité publique et protection civile	
M. DeVillers (Simcoe-Nord).....	5037
Environnement et développement durable	
M. Tonks.....	5037
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Boudria.....	5037
La Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement	
M. Simard (Beauport—Limoilou).....	5037
Projet de loi C-363. Présentation et première lecture.....	5037
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	5037

Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Boudria.....	5037
Motion d'adoption.....	5037
Adoption de la motion.....	5037
Pétitions	
L'immigration	
Mme Ablonczy.....	5037
Le mariage	
Mme Ablonczy.....	5038
Les pêches	
M. Cummins.....	5038
Le mariage	
M. Hubbard.....	5038
L'environnement	
M. Richardson.....	5038
Le mariage	
M. Schellenberger.....	5038
L'âge du consentement	
Mme Guergis.....	5038
Le mariage	
Mme Guergis.....	5038
M. Szabo.....	5038
L'étiquetage des boissons alcoolisées	
M. Szabo.....	5038
Le mariage	
M. Szabo.....	5038
Questions au Feuilleton	
M. LeBlanc.....	5039
Demandes de documents	
M. LeBlanc.....	5039

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi d'exécution du budget de 2005	
Projet de loi C-43. Deuxième lecture.....	5039
M. Chong.....	5039
M. Szabo.....	5040
M. Laframboise.....	5041
M. Scheer.....	5041
M. Szabo.....	5043
M. Boulianne.....	5043
Mme Bakopanos.....	5044
M. Thompson (Wild Rose).....	5045
M. Laframboise.....	5046
Mme Sgro.....	5046
M. Tilson.....	5048
M. Boulianne.....	5048
M. Mills.....	5048
M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley).....	5050
M. Nicholson.....	5050
M. Boulianne.....	5052
M. Boudria.....	5052
M. Pacetti.....	5053

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi de l'impôt sur le revenu	
Projet de loi C-285. Deuxième lecture.....	5054
M. Bouchard.....	5054
M. Fitzpatrick.....	5055

M. Martin (Winnipeg-Centre).....	5057
M. Hubbard	5058
M. Trost	5059
Mme Gallant	5060
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	5061
Report du vote sur la motion	5062

MOTION D'AJOURNEMENT

La citoyenneté et l'immigration

M. Rajotte.....	5062
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	5062

Les Forces canadiennes

Mme Gallant	5063
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	5064

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**